Parlement européen
2024-2029

Commission de la sécurité et de la défense

2025/2143(INI)

12.11.2025

AMENDEMENTS
1 - 275

Projet de rapport
Tobias Cremer
(PE778.252v01-00)

Éliminer les obstacles au marché unique de la défense
(2025/2143(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Visa 1

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE),	– vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE)***, et notamment son article 346***,

Or. en

Amendement 2
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le traité sur l'Union européenne (traité UE), et notamment son article 4, paragraphe 2, et son article 24, paragraphe 2,

Or. en

Amendement 3
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 25 mars 2021 sur la mise en œuvre de la directive 2009/81/CE relative aux marchés publics dans les domaines de la défense et de la sécurité, et de la directive 2009/43/CE relative aux transferts de produits liés à la défense

(2019/2204(INI)),

Or. en

Amendement 4
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Visa 14

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu les conclusions du Conseil européen sur la défense européenne, en particulier celles du 26 juin 2025, du 20 mars 2025 ***et*** du 6 mars 2025,	– vu les conclusions du Conseil européen sur la défense européenne, en particulier celles du 26 juin 2025, du 20 mars 2025***,*** du 6 mars 2025 ***et du 23 octobre 2025***,

Or. en

Amendement 5
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Visa 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de la commission des affaires constitutionnelles sur les aspects institutionnels du rapport sur l'avenir de la compétitivité européenne (rapport Draghi) (2025/2013(INI)),

Or. en

Amendement 6
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Visa 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 2 avril 2025 sur la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune – rapport annuel 2024 (2024/2080(INI)),

Or. en

Amendement 7
Nicolás Pascual de la Parte, Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant ***qu'en raison de l'augmentation*** des menaces géopolitiques, notamment ***l'agression russe en Europe et la crise*** au Moyen-Orient, 90 % des citoyens de l'Union estiment légitimement que l'Union doit renforcer sa coopération en matière de sécurité et de défense pour les protéger et défendre ses intérêts ainsi que ses valeurs sur la scène mondiale[8];	A. considérant ***qu'à la lumière*** des menaces géopolitiques ***croissantes***, notamment ***la guerre d'agression menée actuellement par la Russie contre l'Ukraine, les cyberattaques et les attaques hybrides, les campagnes de désinformation massives, le terrorisme et l'instabilité*** au Moyen-Orient ***et en Afrique***, 90 % des citoyens de l'Union estiment légitimement que l'Union doit renforcer sa coopération en matière de sécurité et de défense ***dans le cadre de l'OTAN et en étroite coordination avec les partenaires transatlantiques et partageant les mêmes valeurs,*** pour les protéger et défendre ses intérêts ainsi que ses valeurs sur la scène mondiale[8];
[8] Eurobaromètre, https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/3572.	[8] Eurobaromètre, https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/3572.

Or. en

Amendement 8
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'en raison de l'augmentation des menaces géopolitiques, notamment l'agression russe en Europe et la crise au Moyen-Orient, 90 % des citoyens de l'Union estiment légitimement que l'Union doit renforcer sa coopération en matière de sécurité et de défense pour les protéger et défendre ses intérêts ainsi que ses valeurs sur la scène mondiale[8];	A. considérant qu'en raison de l'augmentation des menaces géopolitiques, notamment ***de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie en 2022 et de*** l'agression russe ***continue*** en Europe***, y compris la violation de l'espace aérien de nombreux États membres,*** et la crise au Moyen-Orient, 90 % des citoyens de l'Union estiment légitimement que l'Union doit renforcer sa coopération en matière de sécurité et de défense pour les protéger et défendre ses intérêts ainsi que ses valeurs sur la scène mondiale[8];
[8] Eurobaromètre, https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/3572.	[8] Eurobaromètre, https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/3572.

Or. en

Amendement 9
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'en raison de l'augmentation des menaces géopolitiques, notamment l'agression russe en Europe ***et*** la crise au Moyen-Orient, 90 % des citoyens de l'Union estiment légitimement que l'Union doit renforcer sa coopération en matière de sécurité et de défense pour les protéger et défendre ses intérêts ainsi que ses valeurs sur la scène mondiale[8];	A. considérant qu'en raison de l'augmentation des menaces géopolitiques, notamment ***de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie et de*** l'agression russe ***continue*** en Europe***, ainsi que de*** la crise au Moyen-Orient, 90 % des citoyens de l'Union estiment légitimement que l'Union doit renforcer sa coopération en matière de sécurité et de défense pour les protéger et défendre ses intérêts ainsi que ses valeurs sur la scène mondiale[8];

[8] Eurobaromètre, https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/3572.

[8] Eurobaromètre, https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/3572.

Or. en

Amendement 10
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que, depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Fédération de Russie en 2022, l'Union et ses États membres ont été confrontés à de nombreuses actions hostiles menées par la Russie au moyen de diverses tactiques de guerre hybride; que la Fédération de Russie continue de représenter une menace militaire directe et importante pour l'Europe, comme en témoignent les violations récentes de l'espace aérien européen; que cet environnement sécuritaire de plus en plus instable dans le voisinage immédiat de l'Union nécessite une réponse cohérente et coordonnée, notamment pour assurer la libre circulation des biens et services de défense;

Or. en

Amendement 11
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que des décennies de passations de marchés publics dans le	B. considérant que des décennies de passations de marchés publics dans le

domaine de la défense centrées au niveau national, la fragmentation industrielle, les obstacles réglementaires, les sous-investissements, ***les objectifs de politique étrangère divergents,*** l'absence de planification intégrée des capacités et de demande agrégée, ainsi que la concurrence en matière de propriété intellectuelle, ont ***empêché le développement d'un marché unique de la*** défense ***pleinement intégré, entraînant ainsi des coûts supplémentaires importants pour le contribuable tout en compromettant la capacité de l'Union à protéger la sécurité de ses citoyens***;

domaine de la défense centrées au niveau national, la fragmentation industrielle, les obstacles réglementaires, les sous-investissements, l'absence de planification intégrée des capacités et de demande agrégée, ainsi que la concurrence en matière de propriété intellectuelle, ont ***principalement résulté des différences de perception des menaces entre les États membres; que certains ont maintenu une coopération étroite avec la Fédération de Russie malgré les avertissements répétés d'autres États membres qui ont reconnu depuis longtemps la menace croissante que représente le comportement agressif de Moscou; que les solutions devraient donc se concentrer sur le renforcement de l'interopérabilité, la garantie de la sécurité de l'approvisionnement et la mise en place d'approches plus souples et plus collaboratives en matière de passation de marchés, plutôt que sur la consolidation des fonctions de passation de marchés au niveau de l'Union, afin de favoriser des capacités de*** défense ***plus efficaces et plus résilientes dans l'ensemble des États membres***;

Or. en

Amendement 12
Nicolás Pascual de la Parte, Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que des décennies de passations de marchés publics dans le domaine de la défense centrées au niveau national, la fragmentation industrielle, les obstacles réglementaires, les sous-investissements, les objectifs de politique étrangère divergents, l'absence de planification intégrée des capacités et de demande agrégée, ainsi que la concurrence	B. considérant que des décennies de passations de marchés publics dans le domaine de la défense centrées au niveau national, la fragmentation industrielle, les obstacles réglementaires, les sous-investissements, les objectifs de politique étrangère divergents, l'absence de planification intégrée des capacités et de demande agrégée, ainsi que la concurrence

en matière de propriété intellectuelle, ont empêché le développement d'un marché unique de la défense pleinement intégré, entraînant ainsi des coûts supplémentaires importants pour le contribuable tout en compromettant la capacité de l'Union à protéger la sécurité de ses citoyens;	en matière de propriété intellectuelle, ont empêché le développement d'un marché unique de la défense pleinement intégré, entraînant ainsi des coûts supplémentaires importants pour le contribuable tout en compromettant la capacité de l'Union à protéger la sécurité de ses citoyens; ***que cette situation affaiblit également la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) et réduit la résilience stratégique et la compétitivité de l'Europe;***
	Or. en

Amendement 13
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que ***des décennies de passations de marchés publics dans le domaine de la défense centrées au niveau national, la fragmentation industrielle,*** les obstacles réglementaires, les sous-investissements***, les objectifs de politique étrangère divergents, l'absence de planification intégrée des capacités et de demande agrégée, ainsi que la concurrence en matière de propriété intellectuelle,*** ont empêché le développement ***d'un marché unique*** de la défense ***pleinement intégré***, entraînant ainsi des coûts supplémentaires importants pour le contribuable tout en compromettant la capacité de l'Union à protéger la sécurité de ses citoyens;	B. considérant que les obstacles réglementaires, les sous-investissements ***et l'absence de préférence européenne*** ont empêché le développement ***et la consolidation de l'industrie européenne*** de la défense, entraînant ainsi des coûts supplémentaires importants pour le contribuable tout en compromettant la capacité de l'Union à protéger la sécurité de ses citoyens;
	Or. en

Amendement 14
Nikola Bartůšek, Roberto Vannacci, Jorge Buxadé Villalba

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que ***des décennies de passations de marchés publics dans le domaine de la défense centrées au niveau national, la fragmentation industrielle,*** les obstacles réglementaires, les sous-investissements, ***les objectifs de politique étrangère divergents, l'absence de planification intégrée des capacités et de demande agrégée, ainsi que la concurrence en matière de propriété intellectuelle, ont empêché le développement d'un marché unique de la*** défense ***pleinement intégré***, entraînant ainsi des coûts supplémentaires importants pour le contribuable tout en ***compromettant la capacité de l'Union à protéger la sécurité de ses*** citoyens;	B. considérant que les obstacles réglementaires, les sous-investissements ***et l'absence d'une véritable préférence européenne ont entravé le développement des industries nationales de*** défense, entraînant ainsi des coûts supplémentaires importants pour le contribuable tout en ***laissant les nations européennes avec une capacité très limitée de se défendre efficacement et d'assurer la sécurité de leurs*** citoyens;

Or. en

Amendement 15
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que des décennies de passations de marchés publics dans le domaine de la défense centrées au niveau national, la fragmentation industrielle, les obstacles réglementaires, les sous-investissements, les objectifs de politique étrangère divergents, l'absence de planification intégrée des capacités et de demande agrégée, ainsi que la concurrence en matière de propriété intellectuelle, ont empêché le développement d'un marché unique de la défense pleinement intégré, entraînant ainsi des coûts supplémentaires	B. considérant que des décennies de passations de marchés publics dans le domaine de la défense centrées au niveau national, la fragmentation industrielle, les obstacles réglementaires, les sous-investissements, les objectifs de politique étrangère divergents, l'absence de planification intégrée des capacités et de demande agrégée, ***l'absence d'appels d'offres à l'échelle de l'Union pour les produits de défense, le recours généralisé à l'article 346 du traité FUE,*** ainsi que la concurrence en matière de propriété

importants pour le contribuable tout en compromettant la capacité de l'Union à protéger la sécurité de ses citoyens;	intellectuelle, ont empêché le développement d'un marché unique de la défense pleinement intégré, entraînant ainsi des coûts supplémentaires importants pour le contribuable tout en compromettant la capacité de l'Union à protéger la sécurité de ses citoyens;

Or. en

Amendement 16
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que des décennies de passations de marchés publics dans le domaine de la défense centrées au niveau national, la fragmentation industrielle, les obstacles réglementaires, les sous-investissements, les objectifs de politique étrangère divergents, l'absence de planification intégrée des capacités et de demande agrégée, ainsi que la concurrence en matière de propriété intellectuelle, ont empêché le développement d'un marché unique de la défense pleinement intégré, entraînant ainsi des coûts supplémentaires importants pour le contribuable tout en compromettant la capacité de l'Union à protéger la sécurité de ses citoyens;	B. considérant que des décennies de passations de marchés publics dans le domaine de la défense centrées au niveau national, la fragmentation industrielle, les obstacles réglementaires, les sous-investissements, les objectifs de politique étrangère divergents, l'absence de planification intégrée des capacités et de demande agrégée, ainsi que la concurrence en matière de propriété intellectuelle, ont empêché le développement d'un marché unique de la défense pleinement intégré ***et ont affaibli l'interopérabilité des systèmes de défense des États membres***, entraînant ainsi des coûts supplémentaires importants pour le contribuable tout en compromettant la capacité de l'Union à protéger la sécurité de ses citoyens;

Or. en

Amendement 17
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que des décennies de passations de marchés publics dans le domaine de la défense ***centrées au niveau national***, la fragmentation industrielle, les obstacles réglementaires, les sous-investissements, ***les objectifs de politique étrangère divergents, l'absence de*** planification ***intégrée*** des capacités et de demande agrégée, ainsi que la concurrence en matière de propriété intellectuelle, ont empêché ***le développement*** d'un marché unique de la défense ***pleinement intégré***, entraînant ainsi ***des coûts supplémentaires importants pour le contribuable*** tout en compromettant la capacité de l'Union à protéger la sécurité de ses citoyens;	B. considérant que des décennies de passations de marchés publics dans le domaine de la défense ***dominées par des modèles d'approvisionnement extra-européen***, la fragmentation industrielle, les obstacles réglementaires, les sous-investissements, ***la coordination insuffisante de la*** planification des capacités et de ***la*** demande agrégée, ainsi que la concurrence en matière de propriété intellectuelle, ont empêché ***l'émergence*** d'un marché unique de la défense ***efficace dans l'Union***, entraînant ainsi ***un manque important de compétitivité industrielle*** tout en compromettant la capacité de l'Union à protéger la sécurité de ses citoyens;

Or. en

Amendement 18
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que des décennies de passations de marchés publics dans le domaine de la défense centrées au niveau national, la fragmentation industrielle, les obstacles réglementaires, les sous-investissements, les objectifs de politique étrangère ***divergents, l'absence de planification intégrée des capacités et de demande agrégée, ainsi que la concurrence*** en matière ***de propriété intellectuelle, ont empêché le développement d'un*** marché ***unique*** de la défense ***pleinement intégré, entraînant ainsi des coûts supplémentaires importants pour le contribuable tout en compromettant la capacité*** de l'Union ***à protéger la sécurité de ses citoyens***;	B. considérant que des décennies de passations de marchés publics dans le domaine de la défense centrées au niveau national, la fragmentation industrielle, les obstacles réglementaires, les sous-investissements, les objectifs de politique étrangère ***ont limité la coopération européenne*** en matière ***d'acquisitions de défense, mais qu'une approche fondée sur un*** marché ***intergouvernemental*** de la défense ***permettrait de mieux concilier efficacité industrielle et respect de la souveraineté des États membres, cette diversité nationale demeurant essentielle à la résilience et à la souveraineté stratégique*** de l'Union;

Or. fr

Amendement 19
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que l'alignement des processus de développement des capacités de défense des États membres sur le processus de planification et d'examen de la défense de l'OTAN reste essentiel pour assurer la cohérence et l'interopérabilité entre les forces de l'Union et de l'OTAN; que l'absence de normes techniques et de certification harmonisées au sein de l'Union continue d'entraver la compatibilité croisée des équipements de défense et des systèmes de munitions;

Or. en

Amendement 20
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que la transition vers un marché unique de la défense doit s'appuyer sur les principes d'une transition juste et garantir la protection des droits des travailleurs, des conditions de travail équitables et un dialogue social adéquat tout au long de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la défense; que toute restructuration de l'industrie de la défense doit donner la priorité à la reconversion et au

renforcement des compétences des travailleurs touchés par la consolidation industrielle;

Or. en

Amendement 21
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que l'Airbus A330 Multi Role Tanker Transport représente un exemple positif de coopération européenne réussie en matière de défense, puisqu'il a été développé dans le cadre d'un projet de collaboration qui démontre que la mise en commun des investissements et le développement commun peuvent offrir une capacité de classe mondiale tout en évitant la duplication des efforts nationaux;

Or. en

Amendement 22
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que l'absence d'un régime commun de propriété intellectuelle et de licences pour la recherche et le développement en matière de défense financés par des fonds publics empêche la fabrication évolutive et multi-producteurs de modèles européens certifiés, ce qui limite l'efficacité des instruments de

passation de marchés conjoints et entrave la croissance de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE);

Or. en

Amendement 23
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant ***que*** la planification, ***le*** développement, la production et la passation de marchés ***conjoints*** en matière de défense ***dans l'Union permettraient*** d'accroître l'efficience et l'efficacité des investissements publics et d'accomplir des progrès notables dans les domaines industriel et opérationnel***, ce qui renforcerait l'acceptation sociale et politique des*** augmentations nécessaires des investissements dans le domaine de la défense en période de restrictions budgétaires;	C. considérant ***qu'une meilleure coordination de*** la planification, ***du*** développement, ***de*** la production et ***de*** la passation de marchés en matière de défense ***entre les États membres, pleinement conforme à l'article 4, paragraphe 2, du traité UE reconnaissant que la sécurité nationale demeure la seule responsabilité des États membres, permettrait*** d'accroître l'efficience et l'efficacité des investissements publics et d'accomplir des progrès notables dans les domaines industriel et opérationnel***; que cette coopération doit privilégier la complémentarité et la cohérence avec les plans de l'OTAN et éviter les doubles emplois afin de renforcer la confiance du public et le soutien aux*** augmentations nécessaires des investissements dans le domaine de la défense en période de restrictions budgétaires;

Or. en

Amendement 24
Eszter Lakos

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la planification, le développement, la production et la passation de marchés conjoints en matière de défense dans l'Union permettraient d'accroître l'efficience et l'efficacité des investissements publics et d'accomplir des progrès notables dans les domaines industriel et opérationnel, ce qui renforcerait l'acceptation sociale et politique des augmentations nécessaires des investissements dans le domaine de la défense en période de restrictions budgétaires;	C. considérant que la planification, le développement, la production et la passation de marchés conjoints en matière de défense dans l'Union permettraient d'accroître l'efficience et l'efficacité des investissements publics et d'accomplir des progrès notables dans les domaines industriel et opérationnel, ce qui renforcerait l'acceptation sociale et politique des augmentations nécessaires des investissements dans le domaine de la défense en période de restrictions budgétaires; ***que, pour accroître le soutien public à ces investissements, les rendements et les avantages économiques doivent être répartis dans l'Union de manière équilibrée et proportionnelle, en tenant compte des spécificités des bases industrielles nationales de défense;***

Or. en

Amendement 25
Nicolás Pascual de la Parte, Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la planification, le développement, la production et la passation de marchés conjoints en matière de défense dans l'Union permettraient d'accroître l'efficience et l'efficacité des investissements publics et d'accomplir des progrès notables dans les domaines industriel et opérationnel, ce qui renforcerait l'acceptation sociale et politique des augmentations nécessaires des investissements dans le domaine de la défense en période de restrictions budgétaires;	C. considérant que la planification, le développement, la production et la passation de marchés conjoints en matière de défense dans l'Union permettraient d'accroître l'efficience et l'efficacité des investissements publics et d'accomplir des progrès notables dans les domaines industriel et opérationnel, ce qui renforcerait l'acceptation sociale et politique des augmentations nécessaires des investissements dans le domaine de la défense en période de restrictions budgétaires; ***qu'une telle coopération devrait également garantir une participation équitable et complète des***

PME et des entreprises à moyenne capitalisation à la chaîne de valeur de la défense et renforcer la cohésion régionale dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 26
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la planification, le développement, la production et la passation de marchés conjoints en matière de défense dans l'Union permettraient d'accroître l'efficience et l'efficacité des investissements publics et d'accomplir des progrès notables dans les domaines industriel et opérationnel, ce qui renforcerait l'acceptation sociale et politique des augmentations nécessaires des investissements dans le domaine de la défense en période de restrictions budgétaires;	C. considérant que la planification, le développement, la production et la passation de marchés conjoints en matière de défense dans l'Union permettraient d'accroître l'efficience et l'efficacité des investissements publics et d'accomplir des progrès notables dans les domaines industriel et opérationnel, ce qui renforcerait l'acceptation sociale et politique des augmentations nécessaires des investissements dans le domaine de la défense en période de restrictions budgétaires ***et améliorerait considérablement la capacité de l'Union ainsi que de ses États membres à atteindre un niveau de préparation adéquat d'ici à 2030***;

Or. en

Amendement 27
Angelika Niebler

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la planification, le développement, la production et la	C. considérant que la planification, le développement, la production et la

passation de marchés conjoints en matière de défense dans l'Union permettraient d'accroître l'efficience et l'efficacité des investissements publics et d'accomplir des progrès notables dans les domaines industriel et opérationnel, ce qui renforcerait l'acceptation sociale et politique des augmentations nécessaires des investissements dans le domaine de la défense en période de restrictions budgétaires***;***	passation de marchés conjoints en matière de défense dans l'Union permettraient d'accroître l'efficience et l'efficacité des investissements publics et d'accomplir des progrès notables dans les domaines industriel et opérationnel, ce qui renforcerait l'acceptation sociale et politique des augmentations nécessaires des investissements dans le domaine de la défense en période de restrictions budgétaires; ***et de créer une véritable Union européenne de la défense;***

Or. en

Amendement 28
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la planification, le développement, la production et la passation de marchés conjoints en matière de défense ***dans*** l'Union permettraient d'accroître l'efficience et l'efficacité des investissements publics et d'accomplir des progrès notables dans les domaines industriel et opérationnel, ce qui renforcerait l'acceptation sociale et politique des augmentations nécessaires des investissements dans le domaine de la défense en période de restrictions budgétaires;	C. considérant que la planification ***des capacités***, le développement, la production et la passation de marchés conjoints en matière de défense ***entre les États membres de*** l'Union permettraient d'accroître l'efficience et l'efficacité des investissements publics et d'accomplir des progrès notables dans les domaines industriel et opérationnel, ce qui renforcerait l'acceptation sociale et politique des augmentations nécessaires des investissements dans le domaine de la défense en période de restrictions budgétaires;

Or. en

Amendement 29
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que les PME sont confrontées à des obstacles injustes à l'entrée sur les marchés de la défense, tels que l'attraction d'investissements, le respect d'exigences complexes en matière de certification et la position dominante de grands contractants existants; qu'un marché unique de la défense véritablement concurrentiel doit garantir un accès équitable aux PME et empêcher une concentration excessive du marché;

Or. en

Amendement 30
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que les marchés européens collaboratifs ne représentaient que 18 % des dépenses consacrées à l'achat d'équipements de défense en 2022, bien en deçà du seuil de 35 % convenu dans les cadres de l'Agence européenne de défense[2 bis];
	2 bis https://commission.europa.eu/document/download/97e481fd-2dc3-412d-be4c-f152a8232961_fr?filename=The%20future%20of%20European%20competitiveness%20_%20A%20competitiveness%20strategy%20for%20Europe.pdf

Or. en

Amendement 31

Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que l'article 346 du traité FUE n'autorise les dérogations aux règles du marché intérieur que dans les cas strictement nécessaires à la protection des intérêts essentiels de sécurité;

Or. en

Amendement 32
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que les rapports Draghi et Letta mettent en lumière une combinaison de faiblesses structurelles affectant la compétitivité de la base industrielle et technologique de défense de l'Union européenne (BITDE) et pointent du doigt les principaux défis: la fragmentation, les dépenses publiques insuffisantes dans la défense et l'accès limité au financement;	D. considérant que les rapports Draghi et Letta mettent en lumière une combinaison de faiblesses structurelles affectant la compétitivité de la base industrielle et technologique de défense de l'Union européenne (BITDE) et pointent du doigt les principaux défis: la fragmentation, les dépenses publiques insuffisantes dans la défense et l'accès limité au financement; ***que la principale faiblesse structurelle réside dans le fait que, depuis 2022, les États membres ont orienté environ 78 % des acquisitions réalisées dans le domaine de la défense vers des fournisseurs extérieurs à l'Union, dont environ 63 % vers des fournisseurs des États-Unis[8 bis];***
	[8 bis] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52024JC0010&

Or. en

Amendement 33
Nikola Bartůšek, Roberto Vannacci, Jorge Buxadé Villalba

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que les rapports Draghi et Letta mettent en lumière une combinaison de faiblesses structurelles affectant la compétitivité de la base industrielle et technologique de défense de l'Union européenne (BITDE) et pointent du doigt les principaux défis: la fragmentation, les dépenses publiques insuffisantes dans la défense et l'accès limité au financement;	D. considérant que les rapports Draghi et Letta mettent en lumière une combinaison de faiblesses structurelles affectant la compétitivité de la base industrielle et technologique de défense de l'Union européenne (BITDE) et pointent du doigt les principaux défis: la fragmentation, les dépenses publiques insuffisantes dans la défense et l'accès limité au financement; ***que l'une des principales causes de cette faiblesse est qu'une part importante des dépenses européennes en matière de défense est orientée vers des fournisseurs non européens, au détriment de la capacité industrielle des États membres;***

Or. en

Amendement 34
Nicolás Pascual de la Parte, Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que les rapports Draghi et Letta mettent en lumière une combinaison de faiblesses structurelles affectant la compétitivité de la base industrielle et technologique de défense de l'Union européenne (BITDE) et pointent du doigt les principaux défis: la fragmentation, les dépenses publiques insuffisantes dans la défense et l'accès limité au financement;	D. considérant que les rapports Draghi et Letta mettent en lumière une combinaison de faiblesses structurelles affectant la compétitivité de la base industrielle et technologique de défense de l'Union européenne (BITDE) et pointent du doigt les principaux défis: la fragmentation, les dépenses publiques insuffisantes dans la défense et l'accès limité au financement; ***que le***

rapport Niinistö souligne également la nécessité de renforcer la préparation globale de l'Europe, y compris l'intégration de la résilience civile et militaire et la mobilisation des investissements privés;

Or. en

Amendement 35
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que les rapports Draghi et Letta mettent en lumière une combinaison de faiblesses structurelles affectant la compétitivité de la base industrielle et technologique de défense de l'Union européenne (BITDE) et pointent du doigt les principaux défis: la fragmentation, les dépenses publiques insuffisantes dans la défense et l'accès limité au financement;	D. considérant que les rapports Draghi et Letta mettent en lumière une combinaison de faiblesses structurelles affectant la compétitivité de la base industrielle et technologique de défense de l'Union européenne (BITDE) et pointent du doigt les principaux défis: la fragmentation, les dépenses publiques insuffisantes dans la défense et l'accès limité au financement***; reconnaissant ainsi la nécessité de créer un véritable marché européen pour les équipements de défense***;

Or. en

Amendement 36
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant qu'en vertu des traités, en particulier l'article 4 du traité de l'Union européenne (TUE) et de l'article 346 du traité sur le fonctionnement de

l'Union européenne (TFUE), le secteur de la défense et la sécurité nationale relèvent de la responsabilité principale des États membres; que, par conséquent, toute volonté d'intégration et d'harmonisation des marchés européens de la défense n'est possible que sur la base d'une coopération volontaire entre les États membres;

Or. fr

Amendement 37
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que l'OTAN reste l'épine dorsale de la sécurité européenne, un élément central de sa politique de défense et la principale organisation compétente pour assurer la protection de la zone euro-atlantique; que les efforts déployés par l'Union pour renforcer sa base industrielle de défense et éliminer les obstacles au marché unique de la défense devraient donc être pleinement complémentaires de la planification de l'OTAN, éviter les doubles emplois et renforcer l'interopérabilité transatlantique et le partage des charges;

Or. en

Amendement 38
Wouter Beke

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

D bis. considérant qu'une base industrielle de défense européenne résiliente, compétitive et innovante est essentielle pour mettre en œuvre la boussole stratégique et garantir la capacité de dissuasion et de défense de l'Union à la lumière du plan «Préparation à l'horizon 2030»; que cet objectif nécessite une politique industrielle et technologique cohérente qui soutienne les capacités interopérables, sécurise les chaînes d'approvisionnement critiques, soutienne les PME et encourage l'innovation à double usage;

Or. en

Amendement 39
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que les cadres actuels de l'Union en matière de concurrence et d'aides d'État ne comportent pas de dispositions adaptées aux projets de défense coopératifs, ce qui risque d'entraver la collaboration industrielle et le déploiement à grande échelle; qu'il n'existe pas d'exemption par catégorie spécifique ou de mécanisme de facilitation similaire pour les programmes de défense relevant du Fonds européen de la défense, ce qui crée une insécurité juridique pour les entreprises qui s'engagent dans un développement conjoint;

Or. en

Amendement 40
Tobias Cremer, José Cepeda, Raphaël Glucksmann, Elio Di Rupo, Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que l'Union a présenté un certain nombre d'initiatives visant à renforcer l'état de préparation de l'Union en matière de défense, à améliorer les conditions d'investissement et à encourager les actions communes, mais qu'elle n'a pas, à ce jour, proposé les mesures de transformation nécessaires pour parvenir à un état de préparation complet en matière de défense d'ici à 2030, notamment la mise en place d'un véritable marché unique pour les produits de défense;

Or. en

Amendement 41
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que les utilisateurs finaux des produits de défense sont principalement les forces armées nationales des États membres et que ces derniers ne peuvent donc envisager d'augmenter leurs investissements et de renforcer leur coopération dans des projets industriels communs de défense que si ces projets concernent le développement de capacités militaires d'intérêt commun pour leurs forces armées;

Or. en

Amendement 42

Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que les dépenses et le choix des armements par les États sont principalement déterminés par des considérations diplomatiques et politiques et que, dans le cas de l'Europe, cela a conduit à une dépendance industrielle et technologique volontaire visant à maintenir et à renforcer les garanties de sécurité fournies par les États-Unis;

Or. en

Amendement 43
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que l'augmentation des dépenses de défense ne doit pas se faire au détriment des investissements sociaux essentiels, de l'éducation, des soins de santé et de l'action climatique; que la politique industrielle de défense devrait être intégrée dans une stratégie industrielle plus large de l'Union qui promeut l'emploi de qualité, la cohésion sociale et le développement durable;

Or. en

Amendement 44
Judita Laššáková

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que le développement d'une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) plus intégrée et plus compétitive ne doit pas se faire au détriment des prérogatives souveraines des États membres en matière de sécurité nationale, qui restent de la seule responsabilité des États membres en vertu de l'article 4, paragraphe 2, du traité UE;

Or. en

Amendement 45
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que le livre blanc pour une défense européenne souligne que la simplification et l'harmonisation réglementaires doivent se concentrer sur les règles et les procédures relatives aux marchés publics de défense, aux transferts intra-UE de produits liés à la défense, à la reconnaissance mutuelle des permis de certification nationaux et à l'octroi de permis;

Or. en

Amendement 46
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

D ter. considérant que des événements récents ont mis en évidence les risques de concentration de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur de la défense en Europe, les produits et intrants essentiels à la défense dépendant souvent d'un seul fournisseur ou d'un nombre très limité de fournisseurs; qu'une telle concentration crée des points de défaillance uniques et des vulnérabilités en temps de crise, soulignant le besoin urgent de diversification et de redondance des sources d'approvisionnement;

Or. en

Amendement 47
Judita Laššáková

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que le renforcement de l'industrie européenne de la défense devrait viser à accroître l'efficacité, l'interopérabilité et la résilience au sein de l'Union, sans conduire à la création de structures militaires supranationales ou à une quelconque forme d'armée de l'Union;

Or. en

Amendement 48
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que le renforcement de la connectivité Nord-Sud sur le flanc

oriental, notamment via l'Initiative des Trois Mers (I3M), peut accélérer la mise en place d'infrastructures à double usage et d'une logistique essentielle à la préparation à la défense;

Or. en

Amendement 49
Judita Laššáková

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) n'a pas encore atteint le niveau d'intégration et de capacité envisagé à l'article 42 du traité UE; qu'en vertu des traités, la défense commune de l'Union est subordonnée à une décision unanime du Conseil européen et que la responsabilité première de la défense nationale incombe aux États membres;

Or. en

Amendement 50
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que les entreprises de défense des petits pays ont été particulièrement affectées par les contrôles trop stricts des exportations/transferts d'un autre État membre dans le passé, ce qui montre comment un point d'étranglement peut miner les chaînes d'approvisionnement à

l'échelle de l'Union;

Or. en

Amendement 51
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Considérant D quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quinquies. considérant que les règles de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine de la défense (directive 2009/81/CE) n'ont pas encore fait l'objet d'une mise à jour complète malgré les changements importants survenus dans l'environnement de sécurité; que les parties prenantes trouvent souvent les procédures de la directive trop complexes et trop lentes, exigeant un effort administratif disproportionné;

Or. en

Amendement 52
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Considérant D sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D sexies. considérant que les fabricants de matériel de défense sont confrontés à des charges réglementaires croissantes découlant de la législation horizontale de l'Union, notamment des processus d'autorisation complexes, des exigences en matière de certification qui diffèrent d'un État membre à l'autre, des obligations étendues en matière de rapports et du respect de réglementations

environnementales et chimiques qui ne sont pas adaptées aux besoins urgents de la production de matériel de défense; que l'absence d'exemptions spécifiques à la défense ou de procédures rationalisées dans ces domaines peut retarder la montée en puissance de la capacité industrielle et augmenter les coûts, sans nécessairement améliorer les résultats; que ces charges, associées à une confiance mutuelle insuffisante entre les États membres, entravent le fonctionnement efficace du marché unique de la défense;

Or. en

Amendement 53
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Considérant D septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D septies. considérant qu'un manque de confiance mutuelle entre les autorités nationales persiste dans le domaine de la défense, ce qui conduit les États membres à imposer des restrictions redondantes ou de précaution sur les transferts d'équipements de défense au sein de l'Union et, partant, entrave le développement de chaînes d'approvisionnement européennes véritablement intégrées;

Or. en

Amendement 54
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Considérant D octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D octies. considérant que les différences entre les exigences nationales en matière d'habilitation de sécurité pour le personnel et les entreprises de l'industrie de la défense entravent la collaboration transfrontalière; qu'une entreprise ou un ingénieur habilité à traiter des informations classifiées dans un État membre est souvent confronté à un contrôle long et redondant pour être reconnu dans un autre État membre, ce qui retarde les projets multinationaux;

Or. en

Amendement 55
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Considérant D nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D nonies. considérant que de nombreuses technologies de pointe sont intrinsèquement à double usage, en ce qu'elles servent à la fois à des applications civiles et militaires; que l'intégration des considérations de défense dans les politiques d'innovation et industrielles plus larges de l'Union est nécessaire pour tirer parti des synergies et prévenir les conflits réglementaires;

Or. en

Amendement 56
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Considérant D decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D decies. considérant que l'industrie européenne de la défense est confrontée à une grave pénurie de travailleurs qualifiés et à un vieillissement de la main-d'œuvre, qui menacent de bloquer l'expansion de la production;

Or. en

Amendement 57
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Considérant D undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D undecies. considérant qu'une industrie européenne de la défense solide peut apporter non seulement la sécurité, mais aussi des avantages substantiels en termes de développement économique et régional; que les investissements dans le domaine de la défense sont susceptibles de créer des emplois de qualité dans un grand nombre de régions, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de cohésion;

Or. en

Amendement 58
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Considérant D duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D duodecies. considérant qu'il est important de veiller à ce que la croissance de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) soit

géographiquement étendue, en tirant parti des atouts de tous les États membres et en offrant des opportunités aux PME et aux entreprises à moyenne capitalisation dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 59
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Considérant D terdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D terdecies. considérant que l'objectif de création d'un marché unique de la défense est en définitive un moyen de renforcer la sécurité et l'autonomie stratégique de l'Europe, et non une fin en soi; que l'intégration industrielle de la défense devrait servir la capacité de l'Union à protéger ses citoyens et ses valeurs, à assurer la résilience et la dissuasion et à préserver sa liberté d'action; qu'un équilibre doit être trouvé entre l'efficacité du marché et les impératifs de souveraineté et de solidarité, en réaffirmant que les outils du marché sont utilisés dans le secteur de la défense pour parvenir à une plus grande sécurité collective et non comme de simples objectifs de politique industrielle;

Or. en

Amendement 60
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Considérant D quaterdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

D quaterdecies. considérant que l'adoption et la mise en œuvre rapides de technologies innovantes par les forces armées européennes sont entravées par la longueur des cycles de développement et une forte aversion au risque;

Or. en

Amendement 61
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Sous-titre 1

Proposition de résolution	*Amendement*
Vision d'un marché ***unique*** de la défense dans l'Union	Vision d'un marché ***intergouvernemental*** de la défense dans l'Union

Or. fr

Amendement 62
Nikola Bartůšek, Roberto Vannacci, Jorge Buxadé Villalba

Proposition de résolution
Paragraphe -1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	-1. rappelle que la défense nationale constitue une compétence exclusive des États membres en vertu de l'article 42 du traité UE et de l'article 346 du traité FUE, et que toute coopération européenne dans ce domaine doit rester intergouvernementale, volontaire et non contraignante, dans le plein respect des structures et principes constitutionnels nationaux, ainsi que des compétences exclusives des États membres;

Or. en

Amendement 63
Wouter Beke

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. estime que les défis considérables rencontrés par l'Union et ses États membres nécessitent de remettre à plat leur façon de coopérer en matière de défense; souligne que l'Union doit radicalement changer sa conception de la production de l'industrie de la défense en développant un véritable marché unique de la défense, comme le réclament les rapports Letta, Draghi et Niinistö;	1. estime que les défis considérables rencontrés par l'Union et ses États membres nécessitent de remettre à plat leur façon de coopérer en matière de défense; souligne que l'Union doit radicalement changer sa conception de la production de l'industrie de la défense en développant un véritable marché unique de la défense, comme le réclament les rapports Letta, Draghi et Niinistö; ***invite instamment les États membres à renforcer entre-temps une véritable coopération transfrontalière afin de surmonter les réflexes nationalistes à l'égard de la base industrielle; souligne l'importance pour l'Union de faciliter et de coordonner cette coopération tout en instaurant la confiance entre tous les acteurs concernés;***

Or. en

Amendement 64
Engin Eroglu, Marjan Šarec, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. estime que les défis considérables rencontrés par l'Union et ses États membres nécessitent de remettre à plat leur façon de coopérer en matière de défense; souligne que l'Union doit radicalement changer sa conception de la production de l'industrie de la défense en développant un véritable marché unique de la défense, comme le réclament les rapports Letta,	1. estime que les défis considérables rencontrés par l'Union et ses États membres nécessitent de remettre à plat leur façon de coopérer en matière de défense; ***déplore la mentalité nationale qui domine encore les débats et l'élaboration des politiques, les États membres privilégiant souvent les intérêts nationaux au détriment de la coopération européenne,***

Draghi et Niinistö;	***en particulier dans le domaine de l'intégration de l'industrie de la défense;*** souligne que l'Union doit radicalement changer sa conception de la production de l'industrie de la défense en développant un véritable marché unique de la défense ***d'ici juin 2026***, comme le réclament les rapports Letta, Draghi et Niinistö;

Or. en

Amendement 65
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. estime que les défis considérables rencontrés par l'Union et ses États membres nécessitent ***de remettre à plat leur façon de coopérer*** en matière de défense; souligne que l'Union ***doit*** radicalement changer ***sa*** conception de la production de l'industrie de la défense en développant un véritable marché unique de la défense, comme le réclament les rapports Letta, Draghi et Niinistö;	1. estime que les défis considérables rencontrés par l'Union et ses États membres nécessitent ***d'eux, avec le soutien actif de l'Union, une évolution majeure vers une coordination réelle et plus efficace*** en matière de défense; souligne que l'Union ***et ses États membres doivent*** radicalement changer ***leur*** conception de la production de l'industrie de la défense en développant un véritable marché unique ***européen*** de la défense, comme le réclament les rapports Letta, Draghi et Niinistö;

Or. en

Amendement 66
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. estime que les défis considérables rencontrés par l'Union et ses États	1. estime que les défis ***et menaces*** considérables rencontrés par l'Union et ses

membres nécessitent de remettre à plat leur façon de coopérer en matière de défense; souligne que l'Union doit radicalement changer sa conception de la production de l'industrie de la défense en développant un ***véritable*** marché unique de la défense, comme le réclament les rapports Letta, Draghi et Niinistö;	États membres nécessitent de remettre à plat leur façon de coopérer en matière de défense; souligne que l'Union doit radicalement changer sa conception de la production de l'industrie de la défense en développant un marché unique de la défense ***pleinement opérationnel***, comme le réclament les rapports Letta, Draghi et Niinistö***, ainsi que le livre blanc pour une défense européenne***;

Or. en

Amendement 67
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. estime que les défis considérables rencontrés par l'Union et ses États membres ***nécessitent de remettre à plat leur façon de coopérer*** en matière de défense; souligne que ***l'Union doit radicalement changer sa conception de la production de l'industrie de la défense en développant un véritable*** marché unique ***de la défense, comme le réclament les rapports Letta, Draghi et Niinistö***;	1. estime que les défis considérables rencontrés par l'Union et ses États membres ***exigent de repenser la manière dont ils coopèrent*** en matière de défense; souligne que ***cette coopération doit reposer des cadres flexibles et volontaires entre États-membres, favorisant les synergies industrielles sans imposer la création d'une*** marché unique ***contraignant, dans le plein respect des compétences nationales et dispositions des articles 4 du TUE et 346 du TFUE***;

Or. fr

Amendement 68
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. estime que ***les défis considérables***	1. estime que ***la coopération*** en

rencontrés par l'Union et ses États membres nécessitent de remettre à plat leur façon de coopérer en matière de défense***; souligne que l'Union doit radicalement changer sa conception de la production de l'industrie de la défense en développant un véritable*** marché unique ***de la défense, comme le réclament les rapports Letta, Draghi et Niinistö***;	matière de défense ***entre États membres repose sur l'intergouvernementalité, la complémentarité industrielle et la protection des intérêts stratégiques de chaque pays, et non sur la création d'un*** marché unique ***centralisé, ce qui contreviendrait aux prérogatives des États membres et aux traités européens eux-mêmes***;

Or. fr

Amendement 69
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. estime que les défis ***considérables rencontrés par l'Union et ses*** États membres ***nécessitent de remettre à plat leur façon de coopérer en matière de défense; souligne que l'Union doit radicalement changer sa conception de la production de l'industrie de la*** défense ***en développant un véritable marché unique de la défense, comme le réclament les rapports Letta, Draghi et Niinistö***;	1. estime que les ***États membres et l'Union sont confrontés à des*** défis ***cruciaux qui nécessitent une approche plus cohérente et davantage axée sur les résultats en ce qui concerne la manière dont les capacités de défense sont développées, produites et acquises, en vue d'améliorer la coopération entre les*** États membres***, tout en respectant pleinement l'article 4, paragraphe 2, du traité UE, le principe de subsidiarité, les compétences nationales et le rôle moteur de l'OTAN dans les politiques européennes de*** défense;

Or. en

Amendement 70
Nikola Bartůšek, Roberto Vannacci, Jorge Buxadé Villalba

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*

1. estime que les défis ***considérables rencontrés par l'Union et ses États membres*** nécessitent de remettre à plat ***leur façon de coopérer*** en matière de défense; souligne que ***l'Union doit radicalement changer sa conception de la production de l'industrie de la défense en développant un véritable marché unique de la défense, comme le réclament les rapports Letta, Draghi et Niinistö***;	1. estime que les défis ***auxquels l'Europe est confrontée*** nécessitent de remettre à plat ***la manière dont les États membres coopèrent*** en matière de défense; souligne que ***cette coopération doit être guidée par le développement d'une véritable préférence européenne, fondée sur la coordination intergouvernementale et le respect de la souveraineté nationale***;

Or. en

Amendement 71
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. estime que les défis considérables rencontrés par l'Union et ses États membres nécessitent de remettre à plat leur façon de coopérer en matière de défense; souligne que l'Union doit radicalement changer sa conception de la production de l'industrie de la défense en développant ***un véritable marché unique de la défense, comme le réclament les rapports Letta, Draghi et Niinistö***;	1. estime que les défis considérables rencontrés par l'Union et ses États membres nécessitent de remettre à plat leur façon de coopérer en matière de défense; souligne que l'Union doit radicalement changer sa conception de la production de l'industrie de la défense en développant ***une véritable préférence européenne***;

Or. en

Amendement 72
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle qu'une coopération renforcée pourrait permettre de réaliser d'énormes économies en matière	2. rappelle qu'une coopération renforcée pourrait permettre de réaliser d'énormes économies en matière

d’efficacité allant jusqu’à 30 % des dépenses annuelles de défense dans toute l’Union, d’un montant d’au moins 57 milliards d’euros par an, ce qui améliorerait considérablement l’efficience des dépenses de défense actuelles; souligne les avantages plus larges pour la compétitivité, la résilience et la souveraineté stratégique de l’Union, qui garantissent d’importantes possibilités d’emploi, le développement économique, et l’avance technologique dans l’ensemble de l’Union[9];

[9] Ethan Ilzetki, Guns and Growth: The Economic Consequences of Defense buildups, février 2025.

d’efficacité allant jusqu’à 30 % des dépenses annuelles de défense dans toute l’Union, d’un montant d’au moins 57 milliards d’euros par an, ce qui améliorerait considérablement l’efficience des dépenses de défense actuelles; souligne les avantages plus larges pour la compétitivité, la résilience et la souveraineté stratégique de l’Union, qui garantissent d’importantes possibilités d’emploi, le développement économique, et l’avance technologique dans l’ensemble de l’Union[9]; ***relève que ces économies en matière d’efficacité devraient être en partie réinvesties dans les infrastructures sociales, l’éducation et la transition climatique, afin que l’augmentation des dépenses de défense ne diminue pas le rôle de services publics importants; demande la création d’un mécanisme d’évaluation de l’impact social afin de contrôler les effets de la consolidation industrielle de la défense sur l’emploi et les économies régionales;***

[9] Ethan Ilzetki, Guns and Growth: The Economic Consequences of Defense buildups, février 2025.

Or. en

Amendement 73
Bart Groothuis, Petras Auštrevičius, Marjan Šarec, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle qu’une coopération renforcée pourrait permettre de réaliser d’énormes économies en matière d’efficacité allant jusqu’à 30 % des dépenses annuelles de défense dans toute l’Union, d’un montant d’au moins 57 milliards d’euros par an, ce qui	2. rappelle qu’une coopération renforcée pourrait permettre de réaliser d’énormes économies en matière d’efficacité allant jusqu’à 30 % des dépenses annuelles de défense dans toute l’Union, d’un montant d’au moins 57 milliards d’euros par an, ce qui

améliorerait considérablement l'efficience des dépenses de défense actuelles; souligne les avantages plus larges pour la compétitivité, la résilience et la souveraineté stratégique de l'Union, qui garantissent d'importantes possibilités d'emploi, le développement économique, et l'avance technologique dans l'ensemble de l'Union[9];	améliorerait considérablement l'efficience des dépenses de défense actuelles; ***invite la Commission à quantifier davantage les avantages financiers et opérationnels potentiels d'un marché unique de la défense, y compris les gains en matière d'efficacité et l'augmentation de la capacité militaire collective, au moyen d'une analyse d'impact indépendante;*** souligne les avantages plus larges pour la compétitivité, la résilience et la souveraineté stratégique de l'Union, qui garantissent d'importantes possibilités d'emploi, le développement économique, et l'avance technologique dans l'ensemble de l'Union[9];
[9] Ethan Ilzetki, Guns and Growth: The Economic Consequences of Defense buildups, février 2025.	[9] Ethan Ilzetki, Guns and Growth: The Economic Consequences of Defense buildups, février 2025.

Or. en

Amendement 74
Engin Eroglu, Marjan Šarec

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle qu'une coopération renforcée pourrait permettre de réaliser d'énormes économies en matière d'efficacité allant jusqu'à 30 % des dépenses annuelles de défense dans toute l'Union, d'un montant d'au moins 57 milliards d'euros par an, ce qui améliorerait considérablement l'efficience des dépenses de défense actuelles; souligne les avantages plus larges pour la compétitivité, la résilience et la souveraineté stratégique de l'Union, qui garantissent d'importantes possibilités d'emploi, le développement économique, et l'avance technologique dans l'ensemble	2. rappelle qu'une coopération renforcée pourrait permettre de réaliser d'énormes économies en matière d'efficacité allant jusqu'à 30 % des dépenses annuelles de défense dans toute l'Union, d'un montant d'au moins 57 milliards d'euros par an, ce qui améliorerait considérablement l'efficience des dépenses de défense actuelles; souligne les avantages plus larges pour la compétitivité, la résilience et la souveraineté stratégique de l'Union, qui garantissent d'importantes possibilités d'emploi, le développement économique, et l'avance technologique dans l'ensemble

de l'Union[9];	de l'Union[9]; ***relève qu'un véritable marché unique européen de la défense est essentiel pour favoriser la compétitivité des entreprises européennes, non seulement au sein de l'Union, mais aussi sur le marché mondial où elles doivent rivaliser, entre autres, avec les principaux contractants américains;***
[9] Ethan Ilzetki, Guns and Growth: The Economic Consequences of Defense buildups, février 2025.	[9] Ethan Ilzetki, Guns and Growth: The Economic Consequences of Defense buildups, février 2025.

Or. en

Amendement 75
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle qu'une coopération renforcée pourrait permettre ***de réaliser d'énormes*** économies en matière d'efficacité allant jusqu'à 30 % des dépenses annuelles de défense dans toute l'Union, d'un montant d'au moins 57 milliards d'euros par an, ce qui améliorerait considérablement l'efficience des dépenses de défense actuelles; souligne les avantages plus larges pour la compétitivité***,*** la résilience ***et la souveraineté stratégique*** de l'Union, qui garantissent d'importantes possibilités d'emploi, le développement économique, et l'avance technologique dans l'ensemble de l'Union[9];	2. rappelle qu'une coopération renforcée pourrait permettre ***des gains d'efficacité considérables, et un véritable alignement des exigences communes, conduisant à des*** économies en matière d'efficacité allant jusqu'à 30 % des dépenses annuelles de défense dans toute l'Union, d'un montant d'au moins 57 milliards d'euros par an, ce qui améliorerait considérablement l'efficience des dépenses de défense actuelles; souligne les avantages plus larges pour la compétitivité ***et*** la résilience de l'Union, qui garantissent d'importantes possibilités d'emploi, le développement économique, et l'avance technologique dans l'ensemble de l'Union[9];
[9] Ethan Ilzetki, Guns and Growth: The Economic Consequences of Defense buildups, février 2025.	[9] Ethan Ilzetki, Guns and Growth: The Economic Consequences of Defense buildups, février 2025.

Or. en

Amendement 76
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle qu'une coopération renforcée pourrait permettre de réaliser d'énormes économies en matière d'efficacité ***allant jusqu'à 30 %*** des dépenses annuelles de défense dans toute l'Union, ***d'un montant d'au moins 57 milliards d'euros par an,*** ce qui améliorerait considérablement l'efficience des dépenses de défense actuelles; souligne les avantages plus larges pour la compétitivité, la résilience et la souveraineté stratégique de l'Union, qui garantissent d'importantes possibilités d'emploi, le développement économique, et l'avance technologique dans l'ensemble de l'Union[9];	2. rappelle qu'une coopération renforcée pourrait permettre de réaliser d'énormes économies en matière d'efficacité des dépenses annuelles de défense dans toute l'Union, ce qui améliorerait considérablement l'efficience des dépenses de défense actuelles; souligne les avantages plus larges pour la compétitivité, la résilience et la souveraineté stratégique de l'Union, qui garantissent d'importantes possibilités d'emploi, le développement économique, et l'avance technologique dans l'ensemble de l'Union[9];
[9] Ethan Ilzetki, Guns and Growth: The Economic Consequences of Defense buildups, février 2025.	[9] Ethan Ilzetki, Guns and Growth: The Economic Consequences of Defense buildups, février 2025.

Or. en

Amendement 77
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle qu'une coopération renforcée pourrait permettre de réaliser d'énormes économies en matière d'efficacité allant jusqu'à 30 % des	2. rappelle qu'une coopération renforcée pourrait permettre ***d'améliorer l'interopérabilité et*** de réaliser d'énormes économies en matière d'efficacité allant

dépenses annuelles de défense dans toute l'Union, d'un montant d'au moins 57 milliards d'euros par an, ce qui améliorerait considérablement l'efficience des dépenses de défense actuelles; souligne les avantages plus larges pour la compétitivité, la résilience et la souveraineté stratégique de l'Union, qui garantissent d'importantes possibilités d'emploi, le développement économique, et l'avance technologique dans l'ensemble de l'Union[9];	jusqu'à 30 % des dépenses annuelles de défense dans toute l'Union, d'un montant d'au moins 57 milliards d'euros par an, ce qui améliorerait considérablement l'efficience des dépenses de défense actuelles; souligne les avantages plus larges pour la compétitivité, la résilience et la souveraineté stratégique de l'Union, qui garantissent d'importantes possibilités d'emploi, le développement économique, et l'avance technologique dans l'ensemble de l'Union[9];
[9] Ethan Ilzetki, Guns and Growth: The Economic Consequences of Defense buildups, février 2025.	[9] Ethan Ilzetki, Guns and Growth: The Economic Consequences of Defense buildups, février 2025.

Or. en

Amendement 78
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle qu'une coopération renforcée pourrait permettre de ***réaliser d'énormes économies*** en matière ***d'efficacité allant jusqu'à 30 % des dépenses annuelles de défense dans toute l'Union, d'un montant d'au moins 57 milliards d'euros par an, ce qui améliorerait considérablement l'efficience des dépenses*** de défense ***actuelles***; souligne ***les avantages plus larges pour*** la compétitivité, la résilience et la souveraineté stratégique de l'Union, ***qui garantissent d'importantes possibilités d'emploi,*** le développement ***économique, et l'avance technologique*** dans l'ensemble ***de l'Union[9]***;	2. rappelle qu'une coopération renforcée pourrait permettre de ***renforcer l'efficacité et la complémentarité des investissements de défense, notamment par une meilleure planification commune et la mutualisation volontaire de certains programmes, sans remettre en cause les prérogatives nationales*** en matière ***de sécurité et*** de défense; souligne ***que de telles synergies peuvent également contribuer à*** la compétitivité, ***à*** la résilience et ***à*** la souveraineté stratégique de l'Union, ***tout en soutenant l'emploi, l'innovation et*** le développement ***industriel*** dans l'ensemble ***du continent***;
[9] Ethan Ilzetki, Guns and Growth: The	

Economic Consequences of Defense buildups, février 2025.

Or. fr

Amendement 79
Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. reconnaît que l'Union européenne s'est également fixé pour objectif de se procurer au moins la moitié de ses équipements de défense auprès de producteurs européens d'ici à 2030; est d'avis que cela nécessite non seulement une coopération stratégique plus étroite et une coordination commune, mais aussi la promotion cohérente de l'interopérabilité entre les forces armées au moyen de normes européennes;

Or. en

Amendement 80
Nikola Bartůšek, Roberto Vannacci, Jorge Buxadé Villalba

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que seul un véritable marché unique pour les produits de défense peut fournir les moyens nécessaires à l'établissement et au maintien d'une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) compétitive et résiliente à l'échelle requise; met en avant qu'un véritable marché unique pour les produits de défense est essentiel pour combler les	***supprimé***

lacunes en matière de capacités et rétablir la dissuasion, et qu'il constitue donc une pierre angulaire nécessaire pour une Union forte, souveraine et compétitive;

Or. en

Amendement 81
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que seul un ***véritable*** marché ***unique*** pour les produits de défense peut fournir les moyens nécessaires à l'établissement et au maintien d'une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) compétitive ***et résiliente*** à l'échelle requise; ***met en avant qu'un véritable*** marché ***unique pour les produits de défense est essentiel*** pour combler les lacunes en matière de capacités et ***rétablir*** la dissuasion***, et qu'il constitue donc une pierre angulaire nécessaire pour*** une ***Union*** forte***, souveraine et compétitive***;	3. souligne que seul un marché ***européen plus interopérable, efficace et compétitif*** pour les produits de défense***, basé sur une coopération ouverte et équitable entre les États membres souverains,*** peut fournir les moyens nécessaires à l'établissement et au maintien d'une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) ***résiliente et*** compétitive à l'échelle requise; ***note qu'un tel*** marché ***peut jouer un rôle important*** pour combler les lacunes en matière de capacités et ***renforcer*** la dissuasion***, et qu'il constitue un facteur contribuant à*** une ***Europe*** forte ***et sûre, à condition qu'il respecte pleinement la liberté des États membres de choisir leurs fournisseurs et qu'il préserve le droit d'invoquer l'article 346 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne pour des questions d'intérêt vital en matière de sécurité***;

Or. en

Amendement 82
Judita Laššáková

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que seul un véritable marché unique pour les produits de défense peut fournir les moyens nécessaires à l'établissement et au maintien d'une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) compétitive et résiliente à l'échelle requise; met en avant qu'un véritable marché unique pour les produits de défense est essentiel pour combler les lacunes en matière de capacités et rétablir la dissuasion, et qu'il constitue donc une pierre angulaire nécessaire pour une Union forte, souveraine et compétitive;	3. souligne que seul un véritable marché unique pour les produits de défense peut fournir les moyens nécessaires à l'établissement et au maintien d'une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) compétitive et résiliente à l'échelle requise; met en avant qu'un véritable marché unique pour les produits de défense est essentiel pour combler les lacunes en matière de capacités et rétablir la dissuasion, et qu'il constitue donc une pierre angulaire nécessaire pour une Union forte, souveraine et compétitive; ***note que tout effort visant à construire un marché unique pour les produits de défense doit se concentrer sur la suppression des obstacles pratiques, industriels et réglementaires, et non sur la mise en place de forces armées communes, qui restent la prérogative des États membres;***

Or. en

Amendement 83
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que seul un ***véritable*** marché ***unique pour les produits de*** défense peut fournir ***les moyens nécessaires à l'établissement et au maintien d'une*** base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) compétitive et résiliente ***à l'échelle requise; met en avant qu'un véritable marché unique pour les produits de défense est essentiel pour combler les lacunes en matière de capacités et rétablir la dissuasion, et qu'il constitue donc une***	3. souligne que seul un marché ***intergouvernemental de la*** défense***, basé sur une coopération volontaire et coordonnée*** peut fournir ***une*** base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) compétitive et résiliente ***et peut être développé par des projets conjoints et des programmes incitatifs***;

pierre angulaire nécessaire pour une Union forte, souveraine et compétitive;

Or. fr

Amendement 84
Engin Eroglu, Marjan Šarec, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que seul un véritable marché unique pour les produits de défense peut fournir les moyens nécessaires à l'établissement et au maintien d'une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) compétitive et résiliente à l'échelle requise; met en avant qu'un véritable marché unique pour les produits de défense est essentiel pour combler les lacunes en matière de capacités ***et*** rétablir la dissuasion, et qu'il constitue donc une pierre angulaire nécessaire pour une Union forte, souveraine et compétitive;	3. souligne que seul un véritable marché unique pour les produits de défense peut fournir les moyens nécessaires à l'établissement et au maintien d'une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) compétitive et résiliente à l'échelle requise; met en avant qu'un véritable marché unique pour les produits de défense est essentiel pour combler les lacunes en matière de capacités**,** rétablir la dissuasion**,** ***promouvoir l'innovation technologique et stimuler la compétitivité économique de l'Union***, et qu'il constitue donc une pierre angulaire nécessaire pour une Union forte, souveraine et compétitive;

Or. en

Amendement 85
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne ***que seul un véritable*** marché unique pour les produits de défense peut fournir les moyens nécessaires à l'établissement et au maintien d'une base industrielle et technologique de défense	3. souligne ***qu'un*** marché unique pour les produits de défense ***pleinement opérationnel*** peut fournir les moyens nécessaires à l'établissement et au maintien d'une base industrielle et technologique de

européenne (BITDE) compétitive et résiliente à l'échelle requise; met en avant qu'un véritable marché unique pour les produits de défense est essentiel pour combler les lacunes en matière de capacités et rétablir la dissuasion, et qu'il constitue donc une pierre angulaire nécessaire pour une Union forte, souveraine et compétitive;	défense européenne (BITDE) compétitive et résiliente***, capable de fournir les équipements nécessaires en temps utile et*** à l'échelle requise; met en avant qu'un véritable marché unique pour les produits de défense est essentiel pour ***accélérer la production industrielle,*** combler les lacunes en matière de capacités et rétablir la dissuasion, et qu'il constitue donc une pierre angulaire nécessaire pour une Union forte, souveraine et compétitive;

Or. en

Amendement 86
Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que ***seul un véritable marché unique*** pour les produits de défense peut fournir les moyens nécessaires à l'établissement et au maintien d'une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) compétitive et résiliente à l'échelle requise; met en avant ***qu'un véritable marché unique*** pour les produits de défense est essentiel pour combler les lacunes en matière de capacités et rétablir la dissuasion, et qu'il constitue donc une pierre angulaire nécessaire pour une Union forte, souveraine et compétitive;	3. souligne que ***seule une préférence européenne exigeante*** pour les produits de défense peut fournir les moyens nécessaires à l'établissement et au maintien d'une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) compétitive et résiliente à l'échelle requise; met en avant ***qu'une préférence européenne*** pour les produits de défense est essentiel pour combler les lacunes en matière de capacités et rétablir la dissuasion, et qu'il constitue donc une pierre angulaire nécessaire pour une Union forte, souveraine et compétitive;

Or. en

Amendement 87
Wouter Beke

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que seul un véritable marché unique ***pour les produits de*** défense peut fournir les moyens nécessaires à l'établissement et au maintien d'une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) compétitive et résiliente à l'échelle requise; met en avant qu'un véritable marché unique ***pour les produits de*** défense est essentiel pour combler les lacunes en matière de capacités et rétablir la dissuasion, et qu'il constitue donc une pierre angulaire nécessaire pour une Union forte, souveraine et compétitive;	3. souligne que seul un véritable marché unique ***de la*** défense peut fournir les moyens nécessaires à l'établissement et au maintien d'une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) compétitive et résiliente à l'échelle requise; met en avant qu'un véritable marché unique ***de la*** défense est essentiel pour combler les lacunes en matière de capacités et rétablir la dissuasion, et qu'il constitue donc une pierre angulaire nécessaire pour une Union forte, souveraine et compétitive;

Or. en

Amendement 88
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne que les domaines prioritaires immédiats de l'Union incluent: la défense aérienne et antimissile, l'artillerie, les missiles et munitions, les systèmes aériens et terrestres sans pilote, les capacités de lutte contre les drones, la guerre électronique avancée et la cybernétique, ainsi que les technologies stratégiques habilitantes telles que l'intelligence artificielle, le quantum et les semi-conducteurs; invite la Commission et la BEI à consacrer des financements ciblés, des mesures de recherche et de développement et de passation de marchés à ces domaines de capacité afin de garantir la résilience industrielle et l'autonomie stratégique;

Or. en

Amendement 89
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. se félicite de la proposition de règlement de la Commission établissant un programme pour l'industrie européenne de la défense («EDIP») et, en particulier, la structure pour programmes d'armement européens («SEAP») en tant que cadre de gouvernance pour une coopération normalisée et des projets communs entre les États membres; encourage la Commission à rendre le recours aux SEAP plus attrayant pour les États membres grâce à des règles de délégation et d'organisation souples;

Or. en

Amendement 90
Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. met en évidence le fait que la menace actuelle à l'égard de la sécurité nous oblige à systématiquement mettre en place des procédures d'approbation et de certification communes pour les nouvelles installations de production et les licences d'exportation d'équipements militaires;

Or. en

Amendement 91
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. prie instamment les États membres et la Commission d'agir rapidement pour créer un véritable marché unique de la défense, et de prendre des mesures en ce qui concerne l'offre et la demande; rappelle qu'il est urgent d'agréger la demande au moyen d'acquisitions et d'une gestion conjointes tout au long du cycle de vie, de simplifier la réglementation et de procéder à une intégration transfrontière de l'industrie au niveau de l'Union afin de lever ces obstacles et de réduire la dépendance à l'égard des pays tiers, comme l'indiquent les rapports Letta et Draghi;	4. prie instamment les États membres et la Commission d'agir rapidement pour créer un véritable marché unique de la défense, et de prendre des mesures en ce qui concerne l'offre et la demande***, et d'«investir plus, mieux, ensemble et dans des équipements européens», comme le prévoit l'objectif de la stratégie pour l'industrie européenne de la défense; invite la Commission et les États membres à traduire cet objectif en signaux de demande agrégés prévisibles pour les produits européens, afin de créer la certitude d'investissement nécessaire au renforcement de la BITDE***; rappelle qu'il est urgent d'agréger la demande au moyen d'acquisitions et d'une gestion conjointes tout au long du cycle de vie, de simplifier la réglementation et de procéder à une intégration transfrontière de l'industrie au niveau de l'Union afin de lever ces obstacles et de réduire la dépendance à l'égard des pays tiers, comme l'indiquent les rapports Letta et Draghi;

Or. en

Amendement 92
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. prie instamment les États membres et la Commission d'agir rapidement pour créer un véritable marché ***unique*** de la défense, et de prendre des mesures en ce qui concerne l'offre et la demande; rappelle ***qu'il est urgent d'agréger*** la demande ***au moyen d'acquisitions et***	4. prie instamment les États membres et la Commission d'agir rapidement pour créer un véritable marché ***intergouvernemental*** de la défense, et de prendre des mesures en ce qui concerne l'offre et la demande; ***souligne que cet objectif doit reposer sur des mécanismes***

d'une gestion conjointes tout au long du cycle de vie, ***de simplifier la réglementation et de procéder à une intégration transfrontière de l'industrie au niveau de l'Union afin de lever ces*** obstacles ***et de*** réduire la dépendance ***à l'égard*** des pays tiers, comme ***l'indiquent*** les rapports Letta et Draghi***;***	***flexibles et volontaires entre États membres, plutôt que sur la mise en place d'un marché unique centralisé, afin de respecter les compétences nationales et les dispositions des articles 4 du TUE et 346 du TFUE***; rappelle ***que l'agrégation volontaire de*** la demande, ***la simplification réglementaire et une meilleure coordination industrielle transfrontalière peuvent déjà contribuer efficacement à surmonter les*** obstacles ***existants et à*** réduire la dépendance ***vis-à-vis*** des pays tiers, comme ***le soulignent*** les rapports Letta et Draghi
	Or. fr

Amendement 93
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. prie instamment les États membres et la Commission d'agir rapidement pour créer un ***véritable*** marché unique de la défense, et de prendre des mesures en ce qui concerne l'offre et la demande; rappelle qu'il est urgent d'agréger la demande au moyen d'acquisitions et d'une gestion conjointes tout au long du cycle de vie, de simplifier la réglementation et de procéder à une intégration transfrontière de l'industrie au niveau de l'Union afin de lever ces obstacles et de réduire la dépendance à l'égard des pays tiers, comme l'indiquent les rapports Letta et Draghi;	4. prie instamment les États membres et la Commission d'agir rapidement pour créer un marché unique de la défense ***pleinement opérationnel***, et de prendre des mesures en ce qui concerne l'offre et la demande; rappelle qu'il est urgent d'agréger la demande au moyen d'acquisitions et d'une gestion conjointes tout au long du cycle de vie, de simplifier la réglementation et de procéder à une intégration transfrontière de l'industrie au niveau de l'Union afin de lever ces obstacles et de réduire ***progressivement*** la dépendance à l'égard des pays tiers, comme l'indiquent les rapports Letta et Draghi; ***souligne toutefois que l'agrégation de la demande ne doit pas conduire à une consolidation du marché, mais doit garantir une répartition équitable des bénéfices et des opportunités industrielles dans l'ensemble de l'Union;***

Or. en

Amendement 94
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. prie instamment les États membres et la Commission d'agir rapidement pour créer ***un véritable*** marché ***unique*** de la défense***, et de prendre des mesures en ce qui concerne l'offre et la demande***; rappelle qu'il est urgent ***d'agréger la demande au moyen d'acquisitions et d'une gestion conjointes tout au long du cycle de vie,*** de simplifier la réglementation ***et de procéder à une intégration transfrontière de l'industrie au niveau de l'Union afin de lever ces*** obstacles et de réduire la dépendance à l'égard des pays tiers, comme l'indiquent les rapports Letta et Draghi;	4. prie instamment les États membres et la Commission d'agir rapidement pour créer ***une véritable préférence européenne sur le*** marché de la défense; rappelle qu'il est urgent de simplifier la réglementation ***de l'Union afin de supprimer les*** obstacles ***réglementaires et administratifs*** et de réduire la dépendance à l'égard des pays tiers, comme l'indiquent les rapports Letta et Draghi;

Or. en

Amendement 95
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. prie instamment les États membres et la Commission d'agir rapidement pour ***créer un véritable marché unique de la défense, et de prendre des mesures*** en ce qui concerne l'offre et la demande; rappelle ***qu'il est urgent d'agréger*** la demande au moyen d'acquisitions et d'une gestion conjointes tout au long du cycle de vie***, de simplifier la réglementation et de***	4. prie instamment les États membres et la Commission d'agir rapidement pour ***supprimer les obstacles réglementaires et procéduraux qui entravent la coopération transfrontalière et pour promouvoir une meilleure coordination de la passation de marchés et de la planification en matière de défense entre les États membres qui le souhaitent, afin d'améliorer l'efficacité et***

procéder à une intégration transfrontière de l'industrie au niveau de l'Union afin de lever ces obstacles et de réduire la dépendance à l'égard des pays tiers***, comme l'indiquent les rapports Letta et Draghi***;

l'échelle en ce qui concerne l'offre et la demande; rappelle ***que l'agrégation de*** la demande au moyen d'acquisitions et d'une gestion conjointes tout au long du cycle de vie***, la simplification réglementaire et le développement de chaînes d'approvisionnement européennes seraient importants*** afin de lever ces obstacles et de réduire la dépendance à l'égard des pays tiers;

Or. en

Amendement 96
Nikola Bartůšek, Roberto Vannacci, Jorge Buxadé Villalba

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. prie instamment les États membres ***et la Commission d'agir rapidement*** pour créer ***un véritable marché unique de la*** défense***, et de prendre des mesures en ce qui concerne l'offre et la demande; rappelle qu'il est urgent d'agréger la demande au moyen d'acquisitions et d'une gestion conjointes tout au long du cycle de vie, de simplifier la réglementation et de procéder à une intégration transfrontière de l'industrie au niveau de l'Union afin de lever ces obstacles et*** de réduire la dépendance à l'égard des pays tiers, comme l'indiquent les rapports Letta et Draghi;	4. prie instamment les États membres ***à s'efforcer de renforcer la coopération dans le domaine de la défense*** pour créer ***un système de préférence européenne en matière de*** défense, ***fondé sur la coordination volontaire des programmes et la suppression des obstacles réglementaires, dans le but*** de réduire la dépendance à l'égard des pays tiers ***dans les secteurs critiques et technologiques,*** comme l'indiquent les rapports Letta et Draghi;

Or. en

Amendement 97
Judita Laššáková

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. prie instamment les États membres et la Commission d'agir ***rapidement pour créer un véritable*** marché ***unique*** de la défense, ***et de prendre des mesures en ce qui concerne l'offre et la demande; rappelle qu'il est urgent d'agréger la demande au moyen d'acquisitions et d'une gestion conjointes tout au long du cycle de vie, de simplifier la réglementation et de procéder à une intégration transfrontière de l'industrie au niveau de l'Union afin de lever ces obstacles et de réduire la dépendance à l'égard des pays tiers, comme l'indiquent les rapports Letta et Draghi***;	4. prie instamment les États membres et la Commission d'agir ***de manière pragmatique pour améliorer le fonctionnement du*** marché ***intérieur*** de la défense, ***tout en rappelant que les décisions relatives à la planification de la défense, au développement des capacités et à la coopération militaire restent des compétences nationales; demande un renforcement des mécanismes de coordination intergouvernementale plutôt que de nouvelles autorités supranationales dans ce domaine***;

Or. en

Amendement 98
Engin Eroglu, Marjan Šarec, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. prie instamment les États membres et la Commission d'agir rapidement pour créer un véritable marché unique de la défense, et de prendre des mesures en ce qui concerne l'offre et la demande; rappelle qu'il est urgent d'agréger la demande au moyen d'acquisitions et d'une gestion conjointes tout au long du cycle de vie, de simplifier la réglementation et de procéder à une intégration transfrontière de l'industrie au niveau de l'Union afin de lever ces obstacles et de réduire la dépendance à l'égard des pays tiers, comme l'indiquent les rapports Letta et Draghi;	4. prie instamment les États membres et la Commission d'agir rapidement pour créer un véritable marché unique de la défense ***d'ici juin 2026***, et de prendre des mesures en ce qui concerne l'offre et la demande; rappelle qu'il est urgent d'agréger la demande au moyen d'acquisitions et d'une gestion conjointes tout au long du cycle de vie, de simplifier la réglementation et de procéder à une intégration transfrontière de l'industrie au niveau de l'Union afin de lever ces obstacles et de réduire la dépendance à l'égard des pays tiers, comme l'indiquent les rapports Letta et Draghi;

Or. en

Amendement 99
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne que le principe directeur de la mise en place d'un marché unique de la défense pleinement opérationnel doit être de garantir l'égalité des chances pour tous les acteurs européens; souligne que la BITDE se compose d'acteurs très divers, en termes de taille, de niveau de développement ou de compétitivité sur le marché mondial; rappelle que, pour faire face à la complexité du contexte géopolitique actuel, il est nécessaire d'utiliser toutes les ressources et capacités disponibles, en mettant l'accent sur une montée en puissance industrielle rapide à court terme, le réapprovisionnement des stocks et la garantie de la disponibilité des équipements de défense en forte demande, tout en adoptant une vision à long terme visant à assurer la compétitivité et la résilience de la BITDE; invite par conséquent la Commission et les États membres à garantir un niveau approprié de flexibilité dans les prochaines propositions législatives et non législatives visant à développer le marché intérieur des produits de sécurité et de défense, au bénéfice de tous les acteurs européens;

Or. en

Amendement 100
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. se félicite des conclusions du

	Conseil européen d'octobre 2025 demandant un rapport annuel sur l'état de préparation de l'industrie de défense de l'Union, et demande que ce rapport soit complété par un «tableau de bord du marché unique de la défense», publié par la Commission en coopération avec l'AED; souligne que ce tableau de bord devrait suivre des indicateurs tels que la part des marchés publics de défense menés conjointement ou dans le cadre d'une concurrence ouverte à l'échelle de l'Union, les niveaux de coopération industrielle transfrontalière, les taux de participation des PME et la réduction de la duplication des systèmes; souligne qu'il devrait également tenir compte des avantages socio-économiques des programmes de défense de l'Union dans les États membres et les régions, y compris la création d'emplois et le développement industriel, afin d'orienter l'affinement des politiques et de renforcer la confiance du public;

Or. en

Amendement 101
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Sous-titre 2

Proposition de résolution	*Amendement*
Obstacles à un marché ***unique*** de la défense	Obstacles à un marché ***intergouvernemental*** de la défense

Or. fr

Amendement 102
Adam Bielan, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Sous-titre 2

Proposition de résolution	*Amendement*
Obstacles à un marché ***unique*** de la défense	Obstacles à un marché ***européen*** de la défense ***efficace***

Or. en

Amendement 103
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la structure actuelle du paysage industriel de la défense ***conduit à des doubles emplois inutiles ainsi qu'à*** des inefficacités***, et nuit au renforcement de la préparation en matière de défense; met en avant que cette fragmentation, conjuguée à un sous-investissement, empêche la réalisation d'économies*** d'échelle ***qui pourraient découler de la mise en commun de l'acquisition*** et de ***la*** production ***d'équipements de défense*** entre les entreprises européennes***; souligne qu'il est primordial de surmonter la fragmentation du paysage industriel de la défense de l'Union***;	5. souligne que la structure actuelle du paysage industriel ***européen*** de la défense ***reflète la souveraineté nationale en matière de politique de défense et de sécurité, conformément à l'article 4, paragraphe 2, du traité UE; note toutefois que la fragmentation et le chevauchement des réglementations peuvent générer*** des inefficacités ***et limiter les économies*** d'échelle ***potentielles en matière d'acquisition*** et de production***, augmentant ainsi les coûts de réarmement dans l'Union; invite instamment la Commission et les États membres à explorer tous les moyens possibles, dans le cadre des traités actuels, de promouvoir la coopération volontaire, de regrouper la demande et d'améliorer la coordination*** entre les entreprises européennes ***afin de renforcer la capacité industrielle et l'interopérabilité, tout en respectant pleinement les prérogatives des États membres en matière de planification et de préparation de la défense***; ***demande d'assurer la cohérence avec la planification de l'OTAN et d'éviter les doubles emplois inutiles avec son cadre, tout en évitant les solutions uniques qui renforcent les monopoles et désavantagent les PME et les entreprises à moyenne capitalisation;***

Or. en

Amendement 104
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la structure actuelle du paysage industriel de la défense conduit à des doubles emplois inutiles ainsi qu'à des inefficacités, ***et nuit*** au renforcement de la préparation en matière de défense; met en avant que cette fragmentation, conjuguée à un sous-investissement, empêche la réalisation d'économies d'échelle qui pourraient découler de la mise en commun de l'acquisition et de la production d'équipements de défense entre les entreprises européennes; souligne qu'il est primordial de surmonter la fragmentation du paysage industriel de la défense de l'Union;	5. souligne que la structure actuelle du paysage industriel de la défense conduit ***parfois*** à des doubles emplois inutiles ainsi qu'à des inefficacités, ***qui peuvent nuire*** au renforcement de la préparation en matière de défense; met en avant que cette fragmentation, conjuguée à un sous-investissement, empêche la réalisation d'économies d'échelle qui pourraient découler de la mise en commun de l'acquisition et de la production d'équipements de défense entre les entreprises européennes; souligne qu'il est primordial de surmonter la fragmentation du paysage industriel de la défense de l'Union; ***reconnaît que les doubles emplois ne sont pas tous mauvais en soi, car tout marché a besoin de concurrence et d'incitations à l'innovation, à l'efficacité et à la productivité, et que certains doubles emplois sont également bénéfiques pour la crédibilité militaire opérationnelle de l'Union, car ils garantissent les capacités et la souveraineté des États membres;***

Or. en

Amendement 105
Bart Groothuis, Petras Auštrevičius, Marjan Šarec, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la structure actuelle du paysage industriel de la défense conduit à des doubles emplois inutiles ainsi qu'à des inefficacités, et nuit au renforcement de la préparation en matière de défense; met en avant que cette fragmentation, conjuguée à un sous-investissement, empêche la réalisation d'économies d'échelle qui pourraient découler de la mise en commun de l'acquisition et de la production d'équipements de défense entre les entreprises européennes; souligne qu'il est primordial de surmonter la fragmentation du paysage industriel de la défense de l'Union;	5. souligne que la structure actuelle du paysage industriel de la défense conduit à des doubles emplois inutiles ainsi qu'à des inefficacités, et nuit au renforcement de la préparation en matière de défense; met en avant que cette fragmentation, conjuguée à un sous-investissement, empêche la réalisation d'économies d'échelle qui pourraient découler de la mise en commun de l'acquisition et de la production d'équipements de défense entre les entreprises européennes; souligne qu'il est primordial de surmonter la fragmentation du paysage industriel de la défense de l'Union ***et de mieux comprendre les obstacles au marché unique de la défense***; ***demande la création d'un observatoire du marché unique de la défense afin de permettre aux parties prenantes de signaler les obstacles, de rassembler des preuves et de contrôler le respect des règles par les États membres, dans le but de traduire ces résultats en actions concrètes;***

Or. en

Amendement 106
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la structure actuelle du paysage industriel de la défense conduit à des doubles emplois inutiles ainsi qu'à des inefficacités, et nuit au renforcement de la préparation en matière de défense; met en avant que cette fragmentation, conjuguée à un sous-investissement, empêche la réalisation d'économies d'échelle qui pourraient découler de la mise en commun de l'acquisition et de la production	5. souligne que la structure actuelle du paysage industriel de la défense conduit à des doubles emplois inutiles ainsi qu'à des inefficacités, et nuit au renforcement de la préparation en matière de défense; met en avant que cette fragmentation, conjuguée à un sous-investissement, empêche la réalisation d'économies d'échelle qui pourraient découler de la mise en commun de l'acquisition et de la production

d'équipements de défense entre les entreprises européennes; souligne qu'il est primordial de surmonter la fragmentation du paysage industriel de la défense de l'Union;	d'équipements de défense entre les entreprises européennes ***et les entreprises de pays alliés***; souligne qu'il est primordial de surmonter la fragmentation du paysage industriel de la défense de l'Union; ***souligne qu'il est important que les investissements et les acquisitions conjointes soient réalisés de manière à exploiter les économies d'échelle potentielles et que les investissements n'augmentent pas le prix des équipements de défense en Europe.***

Or. sv

Amendement 107
Engin Eroglu, Marjan Šarec, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la structure actuelle du paysage industriel de la défense conduit à des doubles emplois inutiles ainsi qu'à des inefficacités, et nuit au renforcement de la préparation en matière de défense; met en avant que cette fragmentation, conjuguée à un sous-investissement, empêche la réalisation d'économies d'échelle qui pourraient découler de la mise en commun de l'acquisition et de la production d'équipements de défense entre les entreprises européennes; souligne qu'il est primordial de surmonter la fragmentation du paysage industriel de la défense de l'Union;	5. souligne que la structure actuelle du paysage industriel de la défense conduit à des doubles emplois inutiles ainsi qu'à des inefficacités, et nuit au renforcement de la préparation en matière de défense; met en avant que cette fragmentation, conjuguée à un sous-investissement***, à l'absence d'achats groupés pluriannuels, aux lois restrictives sur la concurrence qui empêchent les fusions et les acquisitions, et à l'existence d'un large éventail de systèmes d'armes divergents qui contreviennent aux principes de normalisation***, empêche la réalisation d'économies d'échelle qui pourraient découler de la mise en commun de l'acquisition et de la production d'équipements de défense entre les entreprises européennes; souligne qu'il est primordial de surmonter la fragmentation du paysage industriel de la défense de l'Union;

Or. en

Amendement 108
Nikola Bartůšek, Roberto Vannacci, Jorge Buxadé Villalba

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la structure actuelle du paysage industriel de la défense conduit à des doubles emplois inutiles ainsi qu'à des inefficacités, et nuit au renforcement de la préparation en matière de défense; met en avant que cette fragmentation, conjuguée à un sous-investissement, empêche la réalisation d'économies d'échelle qui pourraient découler de la mise en commun de l'acquisition et de la production d'équipements de défense entre les entreprises européennes; souligne qu'il est primordial de surmonter la fragmentation du paysage industriel de la défense ***de l'Union***;	5. souligne que la structure actuelle du paysage industriel de la défense conduit ***à des différences dans les capacités nationales,*** à des doubles emplois inutiles ainsi qu'à des inefficacités, et nuit au renforcement de la préparation en matière de défense; met en avant que cette fragmentation, conjuguée à un sous-investissement, empêche la réalisation d'économies d'échelle qui pourraient découler de la mise en commun de l'acquisition et de la production d'équipements de défense entre les entreprises européennes; souligne qu'il est primordial de surmonter la fragmentation du paysage industriel de la défense ***en Europe***; ***reconnaît que certains doubles emplois sont non seulement inévitables, mais qu'ils pourraient également être bénéfiques pour la souveraineté et les capacités intrinsèques des États membres;***

Or. en

Amendement 109
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la structure actuelle du paysage industriel de la défense conduit à des doubles emplois inutiles ainsi qu'à des inefficacités, et nuit au renforcement de la préparation en matière de défense; met en	5. souligne que la structure actuelle du paysage industriel de la défense conduit à des doubles emplois inutiles ainsi qu'à des inefficacités, et nuit au renforcement de la préparation en matière de défense; met en

avant que cette fragmentation, conjuguée à un sous-investissement, empêche la réalisation d'économies d'échelle qui pourraient découler de la mise en commun de l'acquisition et de la production d'équipements de défense entre les entreprises européennes; souligne qu'il est primordial de surmonter la fragmentation du paysage industriel de la défense de l'Union;

avant que cette fragmentation, conjuguée à un sous-investissement, empêche la réalisation d'économies d'échelle qui pourraient découler de la mise en commun de l'acquisition et de la production d'équipements de défense entre les entreprises européennes; souligne qu'il est primordial de surmonter la fragmentation du paysage industriel de la défense de l'Union ***et d'exploiter le potentiel de production et de développement de toutes les entités européennes impliquées dans la production de défense, et non pas seulement de certaines d'entre elles***;

Or. en

Amendement 110
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la structure actuelle du paysage industriel de la défense conduit à des doubles emplois inutiles ainsi qu'à des inefficacités, et ***nuit*** au renforcement ***de*** la préparation en matière de défense; met en avant que cette fragmentation, conjuguée à un sous-investissement, empêche la réalisation d'économies d'échelle qui pourraient découler ***de la mise en commun de l'acquisition et*** de la production d'équipements de défense entre les entreprises européennes; souligne qu'il est primordial de surmonter la fragmentation ***du paysage industriel de la défense de l'Union***;	5. souligne que la structure actuelle du paysage industriel de la défense conduit ***à des dépendances externes,*** à des doubles emplois inutiles ainsi qu'à des inefficacités, et au renforcement ***de la BITDE et de*** la préparation ***européenne*** en matière de défense; met en avant que cette fragmentation, conjuguée à un sous-investissement, empêche la réalisation d'économies d'échelle qui pourraient découler de la production ***planifiée et coordonnée*** d'équipements de défense entre les entreprises européennes; souligne qu'il est primordial de surmonter la fragmentation ***et de développer une BITDE résiliente et compétitive***;

Or. en

Amendement 111

Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la structure actuelle du paysage industriel de la défense conduit à des doubles emplois inutiles ainsi qu'à des inefficacités, et nuit au renforcement de la préparation en matière de défense; met en avant que cette fragmentation, conjuguée à un sous-investissement, empêche la réalisation d'économies d'échelle qui pourraient découler de la mise en commun de l'acquisition et de la production d'équipements de défense entre les entreprises européennes; souligne qu'il est primordial de surmonter la fragmentation du paysage industriel de la défense de l'Union;	5. souligne que la structure actuelle du paysage industriel de la défense ***et du droit de la concurrence de l'Union*** conduit à des doubles emplois inutiles ainsi qu'à des inefficacités, et nuit au renforcement de la préparation en matière de défense; met en avant que cette fragmentation, conjuguée à un sous-investissement, empêche la réalisation d'économies d'échelle qui pourraient découler de la mise en commun de l'acquisition et de la production d'équipements de défense entre les entreprises européennes; souligne qu'il est primordial de surmonter la fragmentation du paysage industriel de la défense de l'Union;

Or. en

Amendement 112
Eszter Lakos

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la structure actuelle du paysage industriel de la défense conduit à des doubles emplois inutiles ainsi qu'à des inefficacités, et nuit au renforcement de la préparation en matière de défense; met en avant que cette fragmentation, conjuguée à un sous-investissement, empêche la réalisation d'économies d'échelle qui pourraient découler de la mise en commun de l'acquisition et de la production d'équipements de défense entre les entreprises européennes; souligne qu'il est primordial de surmonter la fragmentation	5. souligne que la structure actuelle du paysage industriel de la défense conduit à des doubles emplois inutiles ainsi qu'à des inefficacités, et nuit au renforcement de la préparation en matière de défense; met en avant que cette fragmentation, conjuguée à un sous-investissement, empêche la réalisation d'économies d'échelle qui pourraient découler de la mise en commun de l'acquisition et de la production d'équipements de défense entre les entreprises européennes ***et les États membres***; souligne qu'il est primordial de

du paysage industriel de la défense de l'Union;	surmonter la fragmentation du paysage industriel de la défense de l'Union;

Or. en

Amendement 113
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne que les goulets d'étranglement dans les capacités d'entreposage et les permis de construire correspondants compromettent le renforcement des capacités de production; invite la Commission et les États membres à prévoir des procédures d'autorisation accélérées, simplifiées et coordonnées, y compris des dérogations urgentes pour les investissements stratégiques en matière de préparation à la défense;

Or. en

Amendement 114
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne l'importance d'une réglementation restrictive et harmonisée en matière d'investissements directs étrangers, en particulier en ce qui concerne les investissements dans la défense;

Or. sv

Amendement 115
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. note qu'un modèle industriel de défense fortement centralisé risque de réduire la répartition géographique des capacités de production dans l'Union; souligne que le maintien d'une présence industrielle dans les États membres périphériques contribue à la résilience et à la préparation aux situations de crise;

Or. en

Amendement 116
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***regrette l'absence de*** planification ***coordonnée*** des capacités ***et des dépenses en matière de produits*** de défense ***dans l'ensemble de l'Union***, qui a entraîné des divergences dans les règles et les critères d'éligibilité, créé une insécurité juridique et conduit souvent les États membres à ***prioriser la coopération bilatérale avec les pays tiers; déplore que*** les priorités nationales ***priment souvent sur la coopération*** au sein de l'Union;	6. ***note que la*** planification des capacités ***est principalement réalisée dans le cadre du processus d'établissement des plans*** de défense ***de l'OTAN (NDPP), qui garantit l'interopérabilité et le partage des charges entre les Alliés; déplore l'alignement limité entre les instruments de l'Union et les processus de l'OTAN***, qui a entraîné des divergences dans les règles et les critères d'éligibilité, créé une insécurité juridique et conduit souvent les États membres à ***supporter le poids d'une telle politique; estime qu'une meilleure coordination industrielle et des acquisitions entre*** les priorités nationales au sein de l'Union ***peut renforcer l'Alliance et améliorer la cohérence avec la planification de l'OTAN, tout en reconnaissant la validité des choix légitimes des États membres en matière de***

sécurité;

Or. en

Amendement 117
Engin Eroglu, Marjan Šarec

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. regrette l'absence de planification coordonnée des capacités et des dépenses en matière de produits de défense dans l'ensemble de l'Union, qui a entraîné des divergences dans les règles et les critères d'éligibilité, créé une insécurité juridique et conduit souvent les États membres à prioriser la coopération bilatérale avec les pays tiers; déplore que les priorités nationales priment souvent sur la coopération au sein de l'Union;	6. regrette l'absence de planification coordonnée des capacités et des dépenses en matière de produits de défense dans l'ensemble de l'Union, qui a entraîné des divergences dans les règles et les critères d'éligibilité ***ainsi qu'une utilisation inefficace des fonds alloués à la défense et au réarmement***, créé une insécurité juridique et conduit souvent les États membres à prioriser la coopération bilatérale avec les pays tiers; déplore que les priorités nationales priment souvent sur la coopération au sein de l'Union; ***note que cela est dû en partie à la structure oligopolistique de l'industrie de la défense, qui est organisée autour des États membres en tant que clients principaux; demande instamment la promotion des principes du marché libre et de la libre concurrence afin de perturber ces structures et de faciliter la coopération européenne et l'intégration du marché de la défense;***

Or. en

Amendement 118
Bart Groothuis, Petras Auštrevičius, Marjan Šarec, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. regrette l'absence de planification coordonnée des capacités et des dépenses en matière de produits de défense dans l'ensemble de l'Union, qui a entraîné des divergences dans les règles et les critères d'éligibilité, créé une insécurité juridique et conduit souvent les États membres à prioriser la coopération bilatérale avec les pays tiers; déplore que les priorités nationales priment souvent sur la coopération au sein de l'Union;	6. regrette l'absence de planification coordonnée des capacités et des dépenses en matière de produits de défense dans l'ensemble de l'Union, qui a entraîné des divergences dans les règles et les critères d'éligibilité, créé une insécurité juridique et conduit souvent les États membres à prioriser la coopération bilatérale avec les pays tiers; déplore que les priorités nationales priment souvent sur la coopération au sein de l'Union***, ce qui empêche une véritable consolidation de l'industrie européenne de la défense***; ***invite la Commission à promouvoir l'intégration industrielle entre les principaux entrepreneurs européens du secteur de la défense afin de stimuler la coopération au sein de l'Union;***

Or. en

Amendement 119
Nicolás Pascual de la Parte, Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. regrette l'absence de planification coordonnée des capacités et des dépenses en matière de produits de défense dans l'ensemble de l'Union, qui a entraîné des divergences dans les règles et les critères d'éligibilité, créé une insécurité juridique et conduit souvent les États membres à prioriser la coopération bilatérale avec les pays tiers; déplore que les priorités nationales priment souvent sur la coopération au sein de l'Union;	6. regrette l'absence de planification coordonnée des capacités et des dépenses en matière de produits de défense dans l'ensemble de l'Union, qui a entraîné des divergences dans les règles et les critères d'éligibilité, créé une insécurité juridique et conduit souvent les États membres à prioriser la coopération bilatérale avec les pays tiers; déplore que les priorités nationales priment souvent sur la coopération au sein de l'Union; ***demande une coordination plus étroite par l'intermédiaire de l'Agence européenne de défense (AED) afin d'aligner les cycles de planification nationaux, de promouvoir la transparence des marchés publics et de***

veiller à ce que les ressources de l'Union soient utilisées de manière cohérente pour renforcer les capacités de défense collective;

Or. en

Amendement 120
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. regrette l'absence de planification coordonnée des capacités et des dépenses en matière de produits de défense dans l'ensemble de l'Union, qui a entraîné des divergences dans les règles et les critères d'éligibilité, créé une insécurité juridique et conduit souvent les États membres à prioriser la coopération bilatérale avec les pays tiers; déplore que les priorités nationales priment souvent sur la coopération au sein de l'Union;	6. regrette l'absence de planification coordonnée des capacités et des dépenses en matière de produits de défense dans l'ensemble de l'Union, qui a entraîné des divergences dans les règles et les critères d'éligibilité, créé une insécurité juridique et conduit souvent les États membres à prioriser la coopération bilatérale avec les pays tiers; déplore que les priorités nationales priment souvent sur la coopération au sein de l'Union; ***note que les retards dans l'octroi des permis concernent non seulement les installations de production, mais aussi les infrastructures de stockage et de logistique, ce qui limite la capacité de production réelle;***

Or. en

Amendement 121
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. regrette l'absence de planification coordonnée des capacités et des dépenses	6. regrette l'absence de planification coordonnée des capacités et des dépenses

en matière de produits de défense dans l'ensemble de l'Union, qui a entraîné des divergences dans les règles et les critères d'éligibilité, créé une insécurité juridique et conduit souvent les États membres à prioriser la coopération bilatérale avec les pays tiers; ***déplore que les priorités nationales priment souvent sur la coopération*** au sein de l'Union;	en matière de produits de défense dans l'ensemble de l'Union, qui a entraîné des divergences dans les règles et les critères d'éligibilité, créé une insécurité juridique et conduit souvent les États membres à prioriser la coopération bilatérale avec les pays tiers; ***appelle à une coopération renforcée*** au sein de l'Union ***dans ce domaine, mais souligne que la souveraineté nationale doit continuer à être respectée et privilégiée, à cet égard également***;

Or. sv

Amendement 122
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. regrette l'absence de planification coordonnée des capacités et des dépenses en matière de produits de défense dans l'ensemble de l'Union, qui a entraîné des divergences dans les règles et les critères d'éligibilité, créé une insécurité juridique et conduit souvent les États membres à prioriser la coopération bilatérale avec les pays tiers; ***déplore que les priorités nationales priment souvent sur la coopération au sein de l'Union;***	6. regrette l'absence de planification coordonnée des capacités et des dépenses en matière de produits de défense dans l'ensemble de l'Union, qui a entraîné des divergences dans les règles et les critères d'éligibilité, créé une insécurité juridique et conduit souvent les États membres à prioriser la coopération bilatérale avec les pays tiers;

Or. en

Amendement 123
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*

6. regrette l'absence de planification coordonnée des capacités et des dépenses en matière de produits de défense dans l'ensemble de l'Union, qui a entraîné des divergences dans les règles et les critères d'éligibilité, créé une insécurité juridique et conduit souvent les États membres à prioriser la coopération bilatérale avec les pays tiers; déplore que les priorités nationales priment souvent sur la coopération au sein de l'Union;	6. regrette l'absence de planification coordonnée des capacités et des dépenses en matière de produits de défense dans l'ensemble de l'Union, qui a entraîné des divergences dans les règles et les critères d'éligibilité, créé une insécurité juridique et conduit souvent les États membres à prioriser la coopération bilatérale avec les pays tiers; déplore que les priorités nationales priment souvent sur la coopération au sein de l'Union ***faute de coordination incitative suffisante***;

Or. fr

Amendement 124
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. regrette l'absence de planification coordonnée des capacités et des dépenses en matière de produits de défense dans l'ensemble de l'Union, ***qui a entraîné des divergences dans les règles et les critères d'éligibilité, créé une insécurité juridique et*** conduit souvent ***les États membres à prioriser la coopération bilatérale avec les*** pays tiers***; déplore que les priorités nationales priment souvent sur la coopération*** au sein de l'Union;	6. regrette l'absence de planification coordonnée des capacités et des dépenses en matière de produits de défense dans l'ensemble de l'Union, ***ce qui*** conduit souvent les États membres à ***dépendre de*** pays tiers ***pour leurs achats en matière de défense, au lieu de s'appuyer sur les capacités produites par les entreprises de l'Union et disponibles*** au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 125
Tobias Cremer, José Cepeda, Raphaël Glucksmann, Elio Di Rupo, Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

6 bis. déplore la persistance du déficit de confiance mutuelle entre les États membres, qui se traduit notamment par une réticence à regrouper et à concentrer la production d'armements dans des centres régionaux de compétence industrielle, par le degré limité de coopération transfrontalière et de planification conjointe des capacités, ainsi que par le niveau insuffisant des marchés publics intra-UE de biens et de services liés à la défense; souligne que cette situation constitue un obstacle important au développement d'un véritable marché unique de la défense et au bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 126
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne qu'il est impératif de renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement européenne en matière de défense et de réduire les points de défaillance uniques; invite la Commission et les États membres à mettre en place des mesures d'incitation à l'établissement de multiples fournisseurs qualifiés pour les produits et technologies de défense essentiels, notamment en soutenant les nouveaux arrivants sur le marché et les PME, afin que l'Europe ne soit pas tributaire d'une seule source; invite en outre la Commission à surveiller les risques liés à la chaîne d'approvisionnement et à identifier les zones de concentration dangereuse, en faisant régulièrement rapport sur les progrès réalisés en matière de

diversification de l'offre;

Or. en

Amendement 127
Engin Eroglu, Marjan Šarec, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. estime que les cadres législatifs actuels de l'Union ne prévoient pas d'acquisition de biens avec des cycles d'innovation rapides, comme dans le domaine du développement de drones; s'inquiète du fait que le marché unique de la défense reste compromis par l'application insuffisamment harmonisée de ses règles par les États membres et par le recours disproportionné à l'exemption prévue à l'article 346 du traité FUE, ce qui entrave les efforts en faveur d'acquisitions conjointes de l'Union dans le domaine de la défense; souligne la nécessité d'un soutien spécifique pour les petites et moyennes entreprises et les petites entreprises à moyenne capitalisation afin de faciliter leur participation à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la défense, en vue d'accroître l'innovation tout en créant des excédents industriels qui accroissent la résilience et la sécurité d'approvisionnement de l'Union;	7. estime que les cadres législatifs actuels de l'Union ne prévoient pas d'acquisition de biens avec des cycles d'innovation rapides, comme dans le domaine du développement de drones; s'inquiète du fait que le marché unique de la défense reste compromis par l'application insuffisamment harmonisée de ses règles par les États membres***, par le déficit de confiance parmi ses principales parties prenantes*** et par le recours disproportionné à l'exemption prévue à l'article 346 du traité FUE, ce qui entrave les efforts en faveur d'acquisitions conjointes de l'Union dans le domaine de la défense; souligne la nécessité d'un soutien spécifique pour les petites et moyennes entreprises et les petites entreprises à moyenne capitalisation afin de faciliter leur participation à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la défense, ***par exemple en facilitant l'accès au capital, en supprimant les obstacles bureaucratiques et en simplifiant les critères d'éligibilité,*** en vue d'accroître l'innovation tout en créant des excédents industriels qui accroissent la résilience et la sécurité d'approvisionnement de l'Union; ***encourage la Commission à créer un équivalent européen du DARPA américain afin de faciliter l'innovation technologique et de défense et d'intensifier les échanges entre les universités, les décideurs politiques, les groupes de réflexion et l'industrie de la***

défense;

Or. en

Amendement 128
Nikola Bartůšek, Roberto Vannacci, Jorge Buxadé Villalba

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. ***estime que les cadres législatifs actuels de l'Union ne prévoient pas d'acquisition de biens avec des cycles d'innovation rapides, comme dans le domaine du développement de drones; s'inquiète du fait que le marché unique de la défense reste compromis par l'application insuffisamment harmonisée de ses règles par les*** États membres ***et par le recours disproportionné à l'exemption prévue à l'article 346 du traité FUE, ce qui entrave les efforts en faveur d'acquisitions conjointes de l'Union*** dans le domaine de la défense; souligne la nécessité d'un soutien spécifique pour les petites et moyennes entreprises et les petites entreprises à moyenne capitalisation afin de faciliter leur participation à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la défense***, en vue d'accroître l'innovation tout en créant des excédents industriels qui accroissent la résilience et la sécurité d'approvisionnement de l'Union***;	7. ***souligne que l'article 346 du traité FUE constitue une garantie essentielle pour préserver les intérêts de sécurité nationale des*** États membres et ***protéger la confidentialité de leurs acquisitions*** dans le domaine de la défense; souligne la nécessité d'un soutien spécifique pour les petites et moyennes entreprises et les petites entreprises à moyenne capitalisation afin de faciliter leur participation à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la défense ***et de renforcer la robustesse industrielle de l'Europe sans porter atteinte à la souveraineté nationale***;

Or. en

Amendement 129
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. estime que les cadres législatifs actuels de l'Union ne prévoient pas d'acquisition de biens avec des cycles d'innovation rapides, comme dans le domaine du développement de drones***;*** ***s'inquiète du fait que le marché unique de la défense reste compromis par l'application insuffisamment harmonisée de ses règles par les États membres et par le recours disproportionné à l'exemption prévue à l'article 346 du traité FUE, ce qui entrave les efforts en faveur d'acquisitions conjointes de l'Union dans le domaine de la défense***; souligne la nécessité d'un soutien spécifique pour les petites et moyennes entreprises et les petites entreprises à moyenne capitalisation afin de faciliter leur participation à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la défense, en vue d'accroître l'innovation tout en créant des excédents industriels qui accroissent la résilience et la sécurité d'approvisionnement de l'Union;	7. estime que les cadres législatifs actuels de l'Union ne prévoient pas d'acquisition de biens avec des cycles d'innovation rapides, comme dans le domaine du développement de drones; souligne la nécessité d'un soutien spécifique pour les petites et moyennes entreprises et les petites entreprises à moyenne capitalisation afin de faciliter leur participation à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la défense, en vue d'accroître l'innovation tout en créant des excédents industriels qui accroissent la résilience et la sécurité d'approvisionnement de l'Union;

Or. en

Amendement 130
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. estime que les cadres législatifs actuels de l'Union ne prévoient pas d'acquisition de biens avec des cycles d'innovation rapides, comme dans le domaine du développement de drones***;*** ***s'inquiète du fait que le marché unique de la défense reste compromis par l'application insuffisamment harmonisée de ses règles par les États membres et par le recours disproportionné à l'exemption prévue à l'article 346 du traité FUE, ce***	7. estime que les cadres législatifs actuels de l'Union ne prévoient pas d'acquisition de biens avec des cycles d'innovation rapides, comme dans le domaine du développement de drones; souligne la nécessité d'un soutien spécifique pour les petites et moyennes entreprises et les petites entreprises à moyenne capitalisation afin de faciliter leur participation à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la

qui entrave les efforts en faveur d'acquisitions conjointes de l'Union dans le domaine de la défense; souligne la nécessité d'un soutien spécifique pour les petites et moyennes entreprises et les petites entreprises à moyenne capitalisation afin de faciliter leur participation à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la défense, en vue d'accroître l'innovation tout en créant des excédents industriels qui accroissent la résilience et la sécurité d'approvisionnement de l'Union;

défense, en vue d'accroître l'innovation tout en créant des excédents industriels qui accroissent la résilience et la sécurité d'approvisionnement de l'Union;

Or. en

Amendement 131
György Hölvényi

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. estime que les cadres législatifs actuels de l'Union ne prévoient pas d'acquisition de biens avec des cycles d'innovation rapides, comme dans le domaine du développement de drones***;*** ***s'inquiète du fait que le marché unique de la défense reste compromis par l'application insuffisamment harmonisée de ses règles par les États membres et par le recours disproportionné à l'exemption prévue à l'article 346 du traité FUE, ce qui entrave les efforts en faveur d'acquisitions conjointes de l'Union dans le domaine de la défense***; souligne la nécessité d'un soutien spécifique pour les petites et moyennes entreprises et les petites entreprises à moyenne capitalisation afin de faciliter leur participation à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la défense, en vue d'accroître l'innovation tout en créant des excédents industriels qui accroissent la résilience et la sécurité d'approvisionnement de l'Union;	7. estime que les cadres législatifs actuels de l'Union ne prévoient pas d'acquisition de biens avec des cycles d'innovation rapides, comme dans le domaine du développement de drones; souligne la nécessité d'un soutien spécifique pour les petites et moyennes entreprises et les petites entreprises à moyenne capitalisation afin de faciliter leur participation à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la défense, en vue d'accroître l'innovation tout en créant des excédents industriels qui accroissent la résilience et la sécurité d'approvisionnement de l'Union;

Or. en

Amendement 132
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. estime que les cadres législatifs actuels de l'Union ne prévoient pas d'acquisition de biens avec des cycles d'innovation rapides, comme dans le domaine du développement de drones; s'inquiète du fait que le marché unique de la défense reste compromis par l'application insuffisamment harmonisée de ses règles par les États membres et par le recours disproportionné à l'exemption prévue à l'article 346 du traité FUE, ce qui entrave les efforts en faveur d'acquisitions conjointes de l'Union dans le domaine de la défense; souligne la nécessité d'un soutien spécifique pour les petites et moyennes entreprises et les petites entreprises à moyenne capitalisation afin de faciliter leur participation à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la défense, en vue d'accroître l'innovation tout en créant des excédents industriels qui accroissent la résilience et la sécurité d'approvisionnement de l'Union;	7. estime que les cadres législatifs actuels de l'Union ne prévoient pas d'acquisition de biens avec des cycles d'innovation rapides, comme dans le domaine du développement de drones; s'inquiète du fait que le marché unique de la défense reste compromis par l'application insuffisamment harmonisée de ses règles par les États membres et par le recours disproportionné à l'exemption prévue à l'article 346 du traité FUE, ce qui entrave les efforts en faveur d'acquisitions conjointes de l'Union dans le domaine de la défense; ***note que si les PME représentent plus de 40 % des entités dans les propositions sélectionnées du FED, elles reçoivent moins d'un cinquième du financement total et*** souligne la nécessité d'un soutien spécifique pour les petites et moyennes entreprises et les petites entreprises à moyenne capitalisation afin de faciliter leur participation à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la défense ***et de garantir une allocation plus équitable du financement de l'Union aux PME parallèlement à leur participation accrue***, en vue d'accroître l'innovation tout en créant des excédents industriels qui accroissent la résilience et la sécurité d'approvisionnement de l'Union;

Or. en

Amendement 133

Wouter Beke

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. estime que les cadres législatifs actuels de l'Union ne prévoient pas d'acquisition de biens avec des cycles d'innovation rapides, comme dans le domaine du développement de drones; s'inquiète du fait que le marché unique de la défense reste compromis par l'application insuffisamment harmonisée de ses règles par les États membres et par le recours disproportionné à l'exemption prévue à l'article 346 du traité FUE, ce qui entrave les efforts en faveur d'acquisitions conjointes de l'Union dans le domaine de la défense; souligne la nécessité d'un soutien spécifique pour les petites et moyennes entreprises et les petites entreprises à moyenne capitalisation afin de faciliter leur participation à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la défense, en vue d'accroître l'innovation tout en créant des excédents industriels qui accroissent la résilience et la sécurité d'approvisionnement de l'Union;	7. estime que les cadres législatifs actuels de l'Union ne prévoient pas d'acquisition de biens avec des cycles d'innovation rapides, comme dans le domaine du développement de drones; s'inquiète du fait que le marché unique de la défense reste compromis par l'application insuffisamment harmonisée de ses règles par les États membres et par le recours ***(abusif)*** disproportionné à l'exemption ***relative aux «intérêts essentiels de sa sécurité»*** prévue à l'article 346 du traité FUE, ce qui entrave les efforts en faveur d'acquisitions conjointes de l'Union dans le domaine de la défense***; souligne la nécessité de s'orienter vers une approche de sauvegarde des intérêts essentiels de sécurité de l'Union compte tenu de la situation géopolitique actuelle et des menaces qui pèsent sur notre unité***; souligne la nécessité d'un soutien spécifique pour les petites et moyennes entreprises et les petites entreprises à moyenne capitalisation afin de faciliter leur participation à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la défense, en vue d'accroître l'innovation tout en créant des excédents industriels qui accroissent la résilience et la sécurité d'approvisionnement de l'Union;

Or. en

Amendement 134
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. estime que les cadres législatifs actuels de l'Union ne prévoient pas d'acquisition de biens avec des cycles d'innovation rapides, comme dans le domaine du développement de drones; s'inquiète du fait que le marché unique de la défense reste compromis par l'application insuffisamment harmonisée de ses règles par les États membres et par le recours disproportionné à l'exemption prévue à l'article 346 du traité FUE, ce qui entrave les efforts en faveur d'acquisitions conjointes de l'Union dans le domaine de la défense; souligne la nécessité d'un soutien spécifique pour les petites et moyennes entreprises et les petites entreprises à moyenne capitalisation afin de faciliter leur participation à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la défense, en vue d'accroître l'innovation tout en créant des excédents industriels qui accroissent la résilience et la sécurité d'approvisionnement de l'Union;	7. estime que les cadres législatifs actuels de l'Union ne prévoient pas d'acquisition de biens avec des cycles d'innovation rapides, comme dans le domaine du développement de drones; s'inquiète du fait que le marché unique de la défense reste compromis par l'application insuffisamment harmonisée de ses règles par les États membres et par le recours disproportionné à l'exemption prévue à l'article 346 du traité FUE, ce qui entrave les efforts en faveur d'acquisitions conjointes de l'Union dans le domaine de la défense; souligne la nécessité d'un soutien spécifique pour les petites et moyennes entreprises et les petites entreprises à moyenne capitalisation afin de faciliter leur participation à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la défense, en vue d'accroître l'innovation tout en créant des excédents industriels qui accroissent la résilience et la sécurité d'approvisionnement de l'Union; ***relève que la recherche de la rentabilité ne doit pas porter atteinte à la sécurité nationale d'approvisionnement; rappelle que des réseaux de production diversifiés et répartis au niveau régional peuvent renforcer la résilience en temps de crise;***

Or. en

Amendement 135
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. estime que les cadres législatifs actuels de l'Union ne prévoient pas d'acquisition de biens avec des cycles d'innovation rapides, comme dans le domaine du développement de drones;	7. estime que les cadres législatifs actuels de l'Union ne prévoient pas d'acquisition de biens avec des cycles d'innovation rapides, comme dans le domaine du développement de drones;

s'inquiète du fait que le marché unique de la défense ***reste compromis par l'application insuffisamment harmonisée de ses règles par les*** États membres ***et par le recours disproportionné à l'exemption prévue à*** l'article 346 du traité FUE***, ce qui entrave les efforts en faveur d'acquisitions conjointes de l'Union dans le domaine de la défense***; souligne la nécessité d'un soutien spécifique pour les petites et moyennes entreprises et les petites entreprises à moyenne capitalisation afin de faciliter leur participation à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la défense, en vue d'accroître l'innovation tout en créant des excédents industriels qui accroissent la résilience et la sécurité d'approvisionnement de l'Union;

souligne que la capacité de produire et de déployer des drones rapidement et efficacement est devenue un facteur décisif pour la guerre moderne et la dissuasion, et que les retards dans les processus d'autorisation et d'acquisition sont préjudiciables à l'état de préparation de l'Europe en matière de défense; ***demande des procédures proportionnées et limitées dans le temps pour les capacités à cycle rapide et le maintien du droit des*** États membres ***à invoquer*** l'article 346 du traité FUE; souligne la nécessité d'un soutien spécifique pour les petites et moyennes entreprises et les petites entreprises à moyenne capitalisation afin de faciliter leur participation à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la défense, en vue d'accroître l'innovation tout en créant des excédents industriels qui accroissent la résilience et la sécurité d'approvisionnement de l'Union;

Or. en

Amendement 136
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. estime que les cadres législatifs actuels de l'Union ne prévoient pas d'acquisition de biens avec des cycles d'innovation rapides, comme dans le domaine du développement de drones; s'inquiète du fait que le marché unique de la défense reste compromis par l'application insuffisamment harmonisée de ses règles par les États membres ***et par le recours disproportionné à l'exemption prévue à l'article 346 du traité FUE***, ce qui entrave les efforts en faveur d'acquisitions conjointes de l'Union dans le domaine de la défense; souligne la	7. estime que les cadres législatifs actuels de l'Union ne prévoient pas d'acquisition de biens avec des cycles d'innovation rapides, comme dans le domaine du développement de drones; s'inquiète du fait que le marché unique de la défense reste compromis par l'application insuffisamment harmonisée de ses règles par les États membres, ce qui entrave les efforts en faveur d'acquisitions conjointes de l'Union dans le domaine de la défense; souligne la nécessité d'un soutien spécifique pour les petites et moyennes entreprises et les petites

nécessité d'un soutien spécifique pour les petites et moyennes entreprises et les petites entreprises à moyenne capitalisation afin de faciliter leur participation à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la défense, en vue d'accroître l'innovation tout en créant des excédents industriels qui accroissent la résilience et la sécurité d'approvisionnement de l'Union;

entreprises à moyenne capitalisation afin de faciliter leur participation à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la défense, en vue d'accroître l'innovation tout en créant des excédents industriels qui accroissent la résilience et la sécurité d'approvisionnement de l'Union;

Or. en

Amendement 137
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. estime que les cadres législatifs actuels de l'Union ne ***prévoient pas d'acquisition*** de biens ***avec des*** cycles d'innovation rapides, comme dans le domaine du développement ***de*** drones; ***s'inquiète du fait que le marché unique de la défense reste compromis par l'application insuffisamment harmonisée de ses règles par les États membres et par le recours disproportionné à l'exemption prévue à*** l'article 346 du traité FUE***, ce qui entrave les efforts en faveur d'acquisitions conjointes de l'Union dans le domaine*** de la ***défense***; souligne la nécessité ***d'un*** soutien spécifique pour les petites et moyennes entreprises et ***les*** petites entreprises ***à*** moyenne capitalisation afin de faciliter leur participation à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la défense, en vue d'accroître l'innovation tout en créant des excédents industriels qui accroissent la résilience et la sécurité d'approvisionnement de l'Union;	7. estime que les cadres législatifs actuels de l'Union ne ***fournissent pas les conditions nécessaires à l'acquisition*** de biens ***dont les*** cycles d'innovation rapides, comme dans le domaine du développement ***des*** drones; ***souligne toutefois que*** l'article 346 du traité FUE ***constitue une garantie essentielle*** de la ***protection des intérêts de sécurité nationale, et que son application doit rester guidée par le discernement et la proportionnalité; s'inquiète par les tentatives de mise en œuvre d'une marché unique, en cherchant une harmonisation trop uniforme***; souligne la nécessité ***d'apporter un*** soutien spécifique pour les petites et moyennes entreprises et ***aux*** petites entreprises ***de*** moyenne capitalisation afin de faciliter leur participation à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la défense, en vue d'accroître l'innovation tout en créant des excédents industriels qui accroissent la résilience et la sécurité d'approvisionnement de l'Union;

Or. fr

Amendement 138
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que la création d'un marché unique de la défense doit inclure des garanties solides pour les travailleurs, le droit à la négociation collective, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre du règlement EDIP; invite la Commission à s'assurer que tous les programmes industriels de défense de l'Union comprennent des clauses de sécurité sociale qui exigent le respect des droits fondamentaux du travail, tels que le droit de s'affilier à un syndicat ou le droit à des conditions de travail décentes, conformément aux conventions de l'Organisation internationale du travail;

Or. en

Amendement 139
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. invite la Commission à adapter le droit européen de la concurrence afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de l'industrie de la défense et à envisager l'introduction d'une exemption par catégorie ciblée pour les projets de recherche et de développement en matière de défense dans le cadre du Fonds européen de la défense; souligne que la sécurité d'approvisionnement et la réduction des dépendances stratégiques

doivent être considérées comme des critères positifs lors de l'évaluation des fusions ou des mesures d'aide dans le secteur de la défense;

Or. en

Amendement 140
Urmas Paet

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que la création d'un marché unique de la défense doit garantir une participation équitable des industries et des acteurs de la recherche de tous les États membres, y compris les petites économies et les jeunes pousses; note que des mesures spécifiques devraient faciliter la coopération transfrontalière des PME, en particulier dans les domaines du cyberespace, de l'IA, des drones et des technologies à double usage, en s'appuyant sur les centres d'excellence existants dans les États membres;

Or. en

Amendement 141
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que le cadre réglementaire REACH peut involontairement entraver la disponibilité de matériaux essentiels pour les chaînes d'approvisionnement de la défense et demande un mécanisme harmonisé

d'exemption de défense à l'échelle de l'Union, applicable à la fois aux utilisateurs finaux et aux fournisseurs industriels;

Or. en

Amendement 142
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. invite les États membres et la Commission à mettre en place une initiative européenne d'«accélérateur d'innovation en matière de défense», analogue à des modèles conceptuels tels que le DARPA américain ou le DIANA de l'OTAN, qui financerait des projets de recherche à haut risque et à haut rendement dans le domaine de la défense et offrirait des voies accélérées pour tester et intégrer des technologies de pointe dans les programmes de capacité de défense européens;

Or. en

Amendement 143
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. souligne que les cadres d'investissement fondés sur les critères ESG doivent éviter des restrictions trop strictes en matière de financement des entreprises de défense et en particulier des PME qui ont des difficultés à obtenir un

financement précoce; invite la Commission à reconnaître explicitement que les investissements dans la défense contribuent aux objectifs de sécurité, de résilience et de durabilité;

Or. en

Amendement 144
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. invite instamment les États membres et la Commission à proposer des stratégies de compétences spécifiques au secteur, telles que des programmes de formation et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, afin de combler les lacunes actuelles et futures en matière de compétences dans l'industrie de la défense;

Or. en

Amendement 145
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quater. demande la poursuite du développement et du déploiement régional du pôle d'innovation dans le domaine de la défense au sein de l'AED, en vue d'étendre son rôle de plateforme centrale reliant les PME, les jeunes pousses, les centres de recherche et les principaux contractants; souligne l'importance de créer des incubateurs régionaux de

technologies de la défense sous l'égide du pôle d'innovation dans le domaine de la défense afin de soutenir les consortiums transfrontaliers de PME, de fournir des conseils sur la manière de naviguer dans les marchés publics de la défense et de faciliter l'essai et la validation de technologies innovantes en collaboration avec les utilisateurs finaux militaires;

Or. en

Amendement 146
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quinquies. regrette que la Commission n'ait pas réussi jusqu'à présent à garantir une interprétation restrictive de l'article 346 du traité FUE, permettant ainsi aux États membres de faire un usage disproportionné de l'exemption, ce qui a compromis le développement du marché unique de la défense; demande à la Commission de formuler des solutions concrètes au cas par cas, afin de lutter contre le recours excessif à l'article 346 du traité FUE, qui soient conformes à la jurisprudence de la Cour de justice et à la réalité actuelle d'une architecture de sécurité interdépendante dans l'Union;

Or. en

Amendement 147
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. estime que l'absence d'un système européen harmonisé de contrôle des exportations continue d'entraver le fonctionnement d'un marché ***unique*** de ***la*** défense en raison de son incidence sur les transferts intra-UE; rappelle que la production dans le domaine de la défense repose aujourd'hui fortement sur des chaînes d'approvisionnement transfrontières intégrées, dont les composants proviennent de différents États membres, ce qui ***crée des incertitudes pour l'industrie et les chaînes d'approvisionnement en cas d'interruption des exportations***;	8. estime que l'absence d'un système européen harmonisé de contrôle des exportations continue d'entraver le fonctionnement d'un marché ***européen efficace des produits*** de défense en raison de son incidence sur les transferts intra-UE; rappelle que la production dans le domaine de la défense repose aujourd'hui fortement sur des chaînes d'approvisionnement transfrontières intégrées, dont les composants proviennent de différents États membres ***et de pays tiers***, ce qui ***accroît l'exposition à d'éventuelles mesures coercitives de la part de pays tiers***, ***par exemple dans le domaine des matières premières; note que certaines technologies critiques ne sont développées que par quelques fournisseurs mondiaux et sont trop coûteuses pour ne pas être regroupées et coordonnées au-delà du niveau de l'Union, y compris dans le cadre de l'OTAN***;

Or. en

Amendement 148
Engin Eroglu, Marjan Šarec, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. estime que l'absence d'un système européen harmonisé de contrôle des exportations continue d'entraver le fonctionnement d'un marché unique de la défense en raison de son incidence sur les transferts intra-UE; rappelle que la production dans le domaine de la défense repose aujourd'hui fortement sur des chaînes d'approvisionnement transfrontières intégrées, dont les composants proviennent de différents États	8. estime que l'absence d'un système européen harmonisé de contrôle des exportations continue d'entraver le fonctionnement d'un marché unique de la défense en raison de son incidence sur les transferts intra-UE; rappelle que la production dans le domaine de la défense repose aujourd'hui fortement sur des chaînes d'approvisionnement transfrontières intégrées, dont les composants proviennent de différents États

membres, ce qui crée des incertitudes pour l'industrie et les chaînes d'approvisionnement en cas d'interruption des exportations;	membres, ce qui crée des incertitudes pour l'industrie et les chaînes d'approvisionnement en cas d'interruption des exportations; ***suggère, comme points de départ possibles pour une harmonisation des systèmes de contrôle des exportations, l'extension des licences générales de transfert ou l'utilisation du traité d'Aix-la-Chapelle, et le renforcement de la directive sur les TIC afin de faciliter les transferts intra-UE de produits de défense;***

Or. en

Amendement 149
Wouter Beke

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. estime que l'absence d'un système européen harmonisé de contrôle des exportations continue d'entraver le fonctionnement d'un marché unique de la défense en raison de son incidence sur les transferts intra-UE; rappelle que la production dans le domaine de la défense repose aujourd'hui fortement sur des chaînes d'approvisionnement transfrontières intégrées, dont les composants proviennent de différents États membres, ce qui crée des incertitudes pour l'industrie et les chaînes d'approvisionnement en cas d'interruption des exportations;	8. estime que l'absence d'un système européen harmonisé de contrôle des exportations continue d'entraver le fonctionnement d'un marché unique de la défense en raison de son incidence sur les transferts intra-UE; rappelle que la production dans le domaine de la défense repose aujourd'hui fortement sur des chaînes d'approvisionnement transfrontières intégrées, dont les composants proviennent de différents États membres ***et pays associés***, ce qui crée des incertitudes pour l'industrie et les chaînes d'approvisionnement en cas d'interruption des exportations; ***demande instamment une solution pratique qui tienne également compte de la réalité d'une chaîne d'approvisionnement partielle en dehors de l'Union, compte tenu également de l'importance croissante des matières premières essentielles dans la BITDE;***

Or. en

Amendement 150
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. estime que ***l'absence d'un*** système européen harmonisé de contrôle des exportations ***continue d'entraver le fonctionnement d'un marché unique de la défense en raison de son incidence sur les transferts intra-UE; rappelle que la production dans le domaine de la défense repose aujourd'hui fortement sur des chaînes d'approvisionnement transfrontières intégrées, dont les composants proviennent de différents États membres, ce qui crée des incertitudes pour l'industrie et les chaînes d'approvisionnement en cas d'interruption des exportations***;	8. estime que ***l'exportation d'armements relève de la compétence exclusive des États membres et qu'un*** système européen harmonisé de contrôle des exportations ***entraverait la mise en œuvre de leur politique étrangère et de sécurité, en tenant dûment compte de l'article 24, paragraphe 2, du traité UE et de l'article 346, paragraphe 1, point b), du traité FUE***;

Or. en

Amendement 151
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. estime que ***l'absence d'un système européen harmonisé de contrôle des exportations continue d'entraver le fonctionnement d'un*** marché unique de la défense ***en raison de son incidence sur les transferts intra-UE; rappelle que la production dans le domaine de la défense repose aujourd'hui fortement sur des chaînes d'approvisionnement transfrontières intégrées, dont les composants proviennent de différents***	8. estime que ***le respect intégral par les États membres de la position commune de l'Union sur les exportations d'armes constitue la garantie d'un*** marché unique de la défense ***pleinement opérationnel; invite les*** États membres ***à se coordonner pleinement afin de réduire au maximum*** les incertitudes pour l'industrie et les chaînes d'approvisionnement;

États membres***, ce qui crée des*** incertitudes pour l'industrie et les chaînes d'approvisionnement en cas d'interruption des exportations;

Or. en

Amendement 152
Nikola Bartůšek, Roberto Vannacci, Jorge Buxadé Villalba

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. estime que ***l'absence d'un système européen*** harmonisé ***de contrôle des exportations continue d'entraver le fonctionnement d'un marché unique de la défense en raison de son incidence sur les transferts intra-UE; rappelle que la production dans le domaine de la défense repose aujourd'hui fortement sur des chaînes d'approvisionnement transfrontières intégrées, dont les composants proviennent de différents*** États membres***, ce qui crée des incertitudes pour l'industrie et les chaînes d'approvisionnement en cas d'interruption des exportations***;	8. estime que ***l'exportation d'armes reste de la stricte compétence des États membres de l'Union et qu'un cadre d'exportation*** harmonisé ***empêcherait la mise en œuvre d'une politique étrangère souveraine par les États membres; réaffirme que les licences d'exportation restent une compétence exclusive des*** États membres ***et qu'aucun cadre harmonisé ou instrument juridique de l'Union ne peut imposer de restrictions ou d'autorisations obligatoires qui compromettraient leurs politiques étrangères ou leurs intérêts stratégiques nationaux***;

Or. en

Amendement 153
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***estime que l'absence d'un système européen harmonisé de*** contrôle des exportations ***continue d'entraver le fonctionnement d'un marché unique de la***	8. ***convient que les dispositions relatives au*** contrôle des exportations ***de l'Union continuent de relever de la compétence des États membres; invite les***

défense en raison de son incidence sur les transferts intra-UE; rappelle que la production dans le domaine de la défense repose aujourd'hui fortement sur des chaînes d'approvisionnement transfrontières intégrées, dont les composants proviennent de différents États membres, ce qui crée des incertitudes pour l'industrie et les chaînes d'approvisionnement en cas ***d'interruption des exportations***;	***États membres à assurer une harmonisation adéquate des*** transferts intra-UE ***et à s'abstenir d'imposer des restrictions au transfert de produits liés à la défense***; rappelle que la production dans le domaine de la défense repose aujourd'hui fortement sur des chaînes d'approvisionnement transfrontières intégrées, dont les composants proviennent de différents États membres, ce qui crée des incertitudes pour l'industrie et les chaînes d'approvisionnement en cas ***de retards dans les transferts***;

Or. en

Amendement 154
Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. estime que l'absence d'un système européen harmonisé de contrôle des exportations continue d'entraver le fonctionnement d'un marché unique de la défense en raison de son incidence sur les transferts intra-UE; rappelle que la production dans le domaine de la défense repose aujourd'hui fortement sur des chaînes d'approvisionnement transfrontières intégrées, dont les composants proviennent de différents États membres, ce qui crée des incertitudes pour l'industrie et les chaînes d'approvisionnement en cas d'interruption des exportations;	8. estime que l'absence d'un système européen harmonisé de contrôle des exportations ***et de procédures équivalentes de reconnaissance des permis*** continue d'entraver le fonctionnement d'un marché unique de la défense en raison de son incidence sur les transferts intra-UE; rappelle que la production dans le domaine de la défense repose aujourd'hui fortement sur des chaînes d'approvisionnement transfrontières intégrées, dont les composants proviennent de différents États membres, ce qui crée des incertitudes pour l'industrie et les chaînes d'approvisionnement en cas d'interruption des exportations;

Or. en

Amendement 155
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. demande une action décisive pour garantir un accès fiable aux matières premières essentielles nécessaires à la fabrication de produits de défense; demande instamment la mise en œuvre intégrale et rapide du règlement européen sur les matières premières critiques, en mettant l'accent sur les besoins en matière de défense; souligne que sans un accès garanti et planifié à des intrants tels que les terres rares, les semi-conducteurs et les métaux de haute qualité, les objectifs ambitieux de l'Europe en matière de montée en puissance de la défense et d'autonomie stratégique ne peuvent être atteints;

Or. en

Amendement 156
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. met en garde contre le fait que l'approvisionnement en sous-composants et en matières premières, telles que les terres rares, à partir de marchés tiers peut empêcher la réalisation d'un véritable marché intérieur de la défense, car des ruptures d'approvisionnement pourraient arrêter la production de produits de défense essentiels; demande dès lors la mise en place d'une exigence minimale d'origine européenne pour l'acquisition de sous-composants critiques et la constitution de stocks stratégiques;

Or. en

Amendement 157
Tobias Cremer, José Cepeda, Raphaël Glucksmann, Elio Di Rupo, Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne que l'absence d'accord de coopération entre l'OTAN et l'Union compromet l'échange d'informations sur les normes de l'OTAN, que l'Union pourrait appliquer au moyen de réglementations techniques contraignantes; souligne que le manque d'application des normes a entraîné des inefficacités, des doubles emplois et un manque d'interopérabilité au cours des dernières décennies et continue de poser problème;

Or. en

Amendement 158
Urmas Paet

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne que l'harmonisation des cadres de contrôle des exportations devrait être poursuivie sans affaiblir les exigences nationales et européennes en matière de sécurité; demande la mise en place de normes communes d'évaluation des risques et de mécanismes sécurisés de partage de l'information afin de protéger les technologies sensibles, en particulier à proximité de frontières hostiles;

Or. en

Amendement 159
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. attire l'attention sur les risques que présentent les chaînes d'approvisionnement en matières premières provenant d'États autoritaires; invite les États membres à s'affranchir autant que possible de ces matières premières, en particulier celles utilisées pour les équipements de défense;

Or. sv

Amendement 160
Bart Groothuis, Petras Auštrevičius, Marjan Šarec, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne que l'Union ne reconnaît pas les habilitations de sécurité et les systèmes de certification à l'échelle européenne, ce qui entrave la coopération transfrontalière en matière de défense; invite la Commission à faciliter la reconnaissance mutuelle afin que les habilitations délivrées dans un État membre soient également acceptées dans les autres États membres;

Or. en

Amendement 161
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. invite la Commission à se pencher sur les situations dans lesquelles des sous-traitants refusent de livrer des matériaux s'ils doivent être utilisés dans des applications militaires; souligne la nécessité d'un cadre juridique garantissant la fiabilité contractuelle tout au long des chaînes d'approvisionnement de la défense;

Or. en

Amendement 162
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. invite les États membres et la Commission à approfondir la coopération et à renforcer la confiance mutuelle dans le domaine des exportations et des transferts d'équipements de défense; invite les États membres à progresser vers l'acceptation mutuelle des licences générales de transfert et à harmoniser les critères de licence, de sorte qu'un composant légalement transféré dans une partie de l'Union puisse être utilisé dans un produit final dans une autre partie de l'Union sans nouvelle autorisation;

Or. en

Amendement 163
Engin Eroglu, Marjan Šarec

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite le Conseil et la Commission à doter les programmes de défense de l'Union d'un financement adéquat au titre du prochain cadre financier pluriannuel afin d'encourager efficacement les États membres à conclure des accords conjoints de développement des capacités et de passation de marchés, et leurs industries de la défense à mener une coopération transfrontière plus étroite; souligne le potentiel des nouveaux cadres, tels que les projets de défense européen d'intérêt commun et les structures pour programmes d'armement européens, pour atteindre ces objectifs grâce à un financement adéquat;	9. invite le Conseil et la Commission à doter les programmes de défense de l'Union d'un financement adéquat au titre du prochain cadre financier pluriannuel afin d'encourager efficacement les États membres à conclure des accords conjoints de développement des capacités et de passation de marchés, et leurs industries de la défense à mener une coopération transfrontière plus étroite; souligne le potentiel des nouveaux cadres, tels que les projets de défense européen d'intérêt commun et les structures pour programmes d'armement européens, pour atteindre ces objectifs grâce à un financement adéquat; ***rejette l'utilisation de mécanismes de prêts collectifs tels que SAFE comme outil pour fournir ce financement supplémentaire; rappelle que la flexibilité des lignes budgétaires ne doit pas compromettre la capacité de planification à long terme des États membres et de l'industrie; encourage la Commission à établir un catalogue de la défense et à le faire évoluer vers un équivalent des ventes militaires à l'étranger (Foreign Military Sales) des États-Unis;***

Or. en

Amendement 164
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite le Conseil et la Commission à doter les programmes de défense de l'Union d'un financement adéquat au titre du prochain cadre financier pluriannuel afin d'encourager efficacement les États	9. invite le Conseil et la Commission à doter les programmes de défense de l'Union d'un financement adéquat au titre du prochain cadre financier pluriannuel ***et à définir des critères d'éligibilité***

membres à conclure des accords conjoints de développement des capacités et de passation de marchés, et leurs industries de la défense à mener une coopération transfrontière plus étroite; souligne le potentiel des nouveaux cadres, tels que les projets de défense européen d'intérêt commun et les structures pour programmes d'armement européens, pour atteindre ces objectifs grâce à un financement adéquat;	***appropriés pour répondre aux divers besoins de la BITDE dans toute l'Union européenne*** afin d'encourager efficacement les États membres à conclure des accords conjoints de développement des capacités et de passation de marchés, et leurs industries de la défense à mener une coopération transfrontière plus étroite***; souligne que les projets européens collaboratifs, tels que le bouclier oriental, le mur antidrones européen et la surveillance du flanc oriental, nécessitent l'allocation en temps utile d'un financement approprié afin de devenir opérationnels dans les plus brefs délais***; souligne le potentiel des nouveaux cadres, tels que les projets de défense européen d'intérêt commun et les structures pour programmes d'armement européens, pour atteindre ces objectifs grâce à un financement adéquat;
	Or. en

Amendement 165
Bart Groothuis, Petras Auštrevičius, Marjan Šarec, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite le Conseil et la Commission à doter les programmes de défense de l'Union d'un financement adéquat au titre du prochain cadre financier pluriannuel afin d'encourager efficacement les États membres à conclure des accords conjoints de développement des capacités et de passation de marchés, et leurs industries de la défense à mener une coopération transfrontière plus étroite; souligne le potentiel des nouveaux cadres, tels que les projets de défense européen d'intérêt commun et les structures pour programmes d'armement européens, pour atteindre ces	9. invite le Conseil et la Commission à doter les programmes de défense de l'Union d'un financement adéquat au titre du prochain cadre financier pluriannuel afin d'encourager efficacement les États membres à conclure des accords conjoints de développement des capacités et de passation de marchés, et leurs industries de la défense à mener une coopération transfrontière plus étroite; souligne le potentiel des nouveaux cadres, tels que les projets de défense européen d'intérêt commun et les structures pour programmes d'armement européens ***(SEAP)***, pour atteindre ces objectifs grâce à un

objectifs grâce à un financement adéquat;	financement adéquat; ***note que les SEAP offrent une exemption de TVA pour les équipements de défense achetés en commun; demande instamment à la Commission d'étendre les incitations liées à la TVA aux programmes de défense européens nouveaux et existants;***

Or. en

Amendement 166
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite le Conseil et la Commission à doter les programmes de défense de l'Union d'un financement adéquat au titre du prochain cadre financier pluriannuel afin d'encourager efficacement les États membres à conclure des accords conjoints de développement des capacités et de passation de marchés, et leurs industries de la défense à mener une coopération transfrontière plus étroite; souligne le potentiel des nouveaux cadres, tels que les projets de défense européens d'intérêt commun et les structures pour programmes d'armement européens, pour atteindre ces objectifs grâce à un financement adéquat;	9. invite le Conseil et la Commission à doter les programmes de défense de l'Union d'un financement adéquat au titre du prochain cadre financier pluriannuel afin d'encourager efficacement les États membres à conclure des accords conjoints de développement des capacités et de passation de marchés, et leurs industries de la défense à mener une coopération transfrontière plus étroite; ***souligne que le cadre financier pluriannuel ne doit pas être augmenté pour cette raison, mais qu'il convient plutôt de procéder à une réaffectation au sein du budget afin de donner la priorité au financement de la défense;*** souligne le potentiel des nouveaux cadres, tels que les projets de défense européens d'intérêt commun et les structures pour programmes d'armement européens, pour atteindre ces objectifs grâce à un financement adéquat;

Or. sv

Amendement 167
Nicolás Pascual de la Parte, Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite le Conseil et la Commission à doter les programmes de défense de l'Union d'un financement adéquat au titre du prochain cadre financier pluriannuel afin d'encourager efficacement les États membres à ***conclure des accords conjoints de*** développement des capacités et ***de*** passation de marchés***, et leurs industries de la défense à mener une*** coopération transfrontière ***plus étroite***; souligne le potentiel des nouveaux cadres, tels que les projets de défense européen d'intérêt commun et les structures pour programmes d'armement européens, ***pour atteindre ces objectifs grâce à un*** financement ***adéquat***;	9. invite le Conseil et la Commission à doter les programmes de défense de l'Union d'un financement adéquat au titre du prochain cadre financier pluriannuel afin d'encourager efficacement les États membres à ***s'engager dans le*** développement ***conjoint*** des capacités, ***la*** passation ***conjointe*** de marchés et ***la*** coopération ***industrielle*** transfrontière; souligne le potentiel des nouveaux cadres, tels que les projets de défense européen d'intérêt commun et les structures pour programmes d'armement européens, ***et insiste sur le fait que le*** financement ***devrait donner la priorité aux projets présentant une valeur ajoutée européenne évidente, une viabilité industrielle à long terme et un effet opérationnel, en veillant à ce que les ressources renforcent l'interopérabilité, réduisent les doubles emplois et renforcent la capacité d'action collective de l'Europe***;

Or. en

Amendement 168
Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite le Conseil et la Commission à doter les programmes de défense de l'Union d'un financement adéquat au titre du prochain cadre financier pluriannuel afin d'encourager efficacement les États membres à conclure des accords conjoints de développement des capacités et de passation de marchés, et leurs industries de la défense à mener une coopération	9. invite le Conseil et la Commission à doter les programmes de défense de l'Union d'un financement adéquat au titre du prochain cadre financier pluriannuel afin d'encourager efficacement les États membres à conclure des accords conjoints de développement des capacités et de passation de marchés, et leurs industries de la défense à mener une coopération

transfrontière plus étroite; souligne le potentiel des nouveaux cadres, tels que les projets de défense européen d'intérêt commun et les structures pour programmes d'armement européens, pour atteindre ces objectifs grâce à un financement adéquat;

transfrontière plus étroite; souligne le potentiel des nouveaux cadres, tels que les projets de défense européen d'intérêt commun et les structures pour programmes d'armement européens, pour atteindre ces objectifs grâce à un financement adéquat; ***demande un développement cohérent des projets de défense européen d'intérêt commun (EDPCI) et leur financement à long terme;***

Or. en

Amendement 169
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite le Conseil et la Commission à doter les programmes de défense de l'Union d'un financement adéquat au titre du prochain cadre financier pluriannuel afin d'encourager efficacement les États membres à conclure des accords conjoints de développement des capacités et de passation de marchés, et leurs industries de la défense à mener une coopération transfrontière plus étroite; souligne le potentiel des nouveaux cadres, tels que les projets de défense européen d'intérêt commun et les structures pour programmes d'armement européens, pour atteindre ces objectifs grâce à un financement adéquat;	9. invite le Conseil et la Commission à doter les programmes de défense de l'Union d'un financement adéquat au titre du prochain cadre financier pluriannuel afin d'encourager efficacement les États membres à conclure des accords conjoints de développement des capacités et de passation de marchés, et leurs industries de la défense à mener une coopération transfrontière plus étroite; souligne le potentiel des nouveaux cadres, tels que les projets de défense européen d'intérêt commun et les structures pour programmes d'armement européens, pour atteindre ces objectifs grâce à un financement adéquat***, tout en veillant à donner la priorité à l'exécution intégrale et à la reprogrammation des enveloppes existantes avant tout nouvel emprunt***;

Or. en

Amendement 170
Eszter Lakos

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite le Conseil et la Commission à doter les programmes de défense de l'Union d'un financement adéquat au titre du prochain cadre financier pluriannuel afin d'encourager efficacement les États membres à conclure des accords conjoints de développement des capacités et de passation de marchés, et leurs industries de la défense à mener une coopération transfrontière plus ***étroite***; souligne le potentiel des nouveaux cadres, tels que les projets de défense européen d'intérêt commun et les structures pour programmes d'armement européens, pour atteindre ces objectifs grâce à un financement adéquat;	9. invite le Conseil et la Commission à doter les programmes de défense de l'Union d'un financement adéquat au titre du prochain cadre financier pluriannuel afin d'encourager efficacement les États membres à conclure des accords conjoints de développement des capacités et de passation de marchés, et leurs industries de la défense à mener une coopération transfrontière plus ***approfondie***; souligne le potentiel des nouveaux cadres, tels que les projets de défense européen d'intérêt commun et les structures pour programmes d'armement européens, pour atteindre ces objectifs grâce à un financement adéquat;

Or. en

Amendement 171
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite le Conseil et la Commission à doter les programmes de défense de l'Union d'un financement adéquat au titre du prochain cadre financier pluriannuel afin d'encourager efficacement les États membres à conclure des accords conjoints de développement des capacités ***et de passation de marchés***, et leurs industries de la défense à mener une coopération transfrontière plus étroite; souligne le potentiel des nouveaux cadres, tels que les projets de défense européen d'intérêt commun et les structures pour programmes d'armement européens, pour atteindre ces objectifs grâce à un financement adéquat;	9. invite ***instamment*** le Conseil et la Commission à doter les programmes de défense de l'Union d'un financement adéquat au titre du prochain cadre financier pluriannuel afin d'encourager efficacement les États membres à conclure des accords conjoints de développement des capacités, et leurs industries de la défense à mener une coopération transfrontière plus étroite; souligne le potentiel des nouveaux cadres, tels que les projets de défense européen d'intérêt commun et les structures pour programmes d'armement européens, pour atteindre ces objectifs grâce à un financement adéquat;

Or. en

Amendement 172
Nikola Bartůšek, Roberto Vannacci, Jorge Buxadé Villalba

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne que les fonds européens alloués à des projets de défense ne doivent pas donner lieu à une mutualisation des dépenses militaires ou à des transferts indirects entre États membres, chaque État devant conserver sa pleine souveraineté sur l'allocation et l'exécution de son budget en matière de défense; relève en outre que les États membres peuvent donc établir des clauses spécifiques pour protéger leur industrie de défense nationale, y compris des mesures visant à prévenir la concurrence déloyale, à donner la priorité aux investissements dans les entreprises nationales et à faciliter la coordination administrative des projets de défense, et peuvent également accorder une priorité stratégique aux projets dont la mise en œuvre et le développement ont lieu principalement sur leur territoire et qui contribuent de manière significative au renforcement de leur base industrielle et technologique de défense nationale, dans le cadre des objectifs communs des États membres et d'une autonomie stratégique européenne entendue exclusivement comme une capacité opérationnelle et de réaction dans le cadre de l'OTAN;

Or. en

Amendement 173
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite les États membres qui sont également des alliés de l'OTAN à respecter pleinement leurs engagements en matière de dépenses de défense et à consacrer au moins 2 % de leur PIB à la défense, en réservant une part importante à l'investissement et au développement des capacités; encourage vivement les États membres, en particulier ceux du flanc oriental, à poursuivre l'objectif d'augmenter les dépenses de défense pour atteindre 5 % du PIB, compte tenu de la situation géopolitique incertaine et de la nécessité de maintenir une dissuasion et un état de préparation crédibles; souligne que des efforts nationaux soutenus et coordonnés sont essentiels pour assurer la sécurité de l'Europe dans le cadre de l'OTAN; note que l'incapacité de nombreux États membres à respecter leurs engagements en matière de dépenses de défense dans le cadre de l'OTAN continue de limiter l'agrégation de la demande et les incitations à l'investissement;

Or. en

Amendement 174
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne que les critères de financement de l'Union pour les programmes de défense devraient mieux refléter les réalités en matière de sécurité des États membres exposés à des risques

accrus de guerre conventionnelle, en particulier ceux qui sont limitrophes de pays agresseurs; invite la Commission à veiller à ce que les projets qui développent des capacités industrielles et technologiques dans ces régions de première ligne bénéficient d'une pondération et d'un soutien appropriés dans le cadre des instruments de l'Union, renforçant ainsi la dissuasion, la résilience et le développement équilibré de la base industrielle et technologique de défense européenne;

Or. en

Amendement 175
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite la Commission à évaluer les ajustements juridiques, procéduraux et réglementaires qui seraient nécessaires pour garantir que l'Union et ses États membres puissent rapidement adapter les règles en matière d'acquisition et de production de matériel de défense en cas de guerre ou de crise sécuritaire majeure; souligne l'importance de la préparation sous la forme d'un cadre de contingence pour les marchés publics d'urgence et la montée en puissance industrielle, qui pourrait être activé rapidement en cas de besoin;

Or. en

Amendement 176
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution

Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite la Banque européenne d'investissement (BEI), conformément à ses objectifs énoncés à l'article 309 du traité FUE, à adapter davantage sa politique d'investissement pour soutenir le développement et l'acquisition de capacités communes et les projets à double usage, et à présenter au Parlement européen une feuille de route pour la mise en place de garanties soutenues par l'Union ou d'une filiale spécialisée de la BEI pour le financement de la BITDE;

Or. en

Amendement 177
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne que les instruments de financement de la défense de l'Union basés sur des prêts, y compris SAFE, fournissent des incitations financières inégales aux États membres en fonction de leur situation budgétaire; demande la mise en place de mécanismes complémentaires de subvention ou de cofinancement pour garantir une participation équitable dans l'ensemble de l'Union, qui viseraient à renforcer la frontière orientale de l'Union;

Or. en

Amendement 178
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. propose l'établissement d'une convention volontaire sur les accords de reconnaissance mutuelle en matière d'habilitations de sécurité entre les États membres de l'Union; dans le cadre d'un tel accord, une entreprise ou une personne détenant une habilitation de sécurité nationale dans un État membre verrait cette habilitation reconnue par les autres États membres qui adhèrent à l'accord, sous réserve d'un échange d'informations et d'une surveillance appropriés; invite l'Agence européenne de défense à faciliter l'élaboration de ce cadre et appelle les États membres à le conclure rapidement;

Or. en

Amendement 179
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. invite les États membres à aligner leurs efforts en matière d'acquisition et de développement des capacités sur les priorités des plans de défense de l'OTAN, en garantissant la pleine interopérabilité des systèmes et en évitant les structures parallèles; souligne qu'une industrie européenne de la défense plus forte et plus intégrée devrait renforcer la contribution de l'Europe au sein de l'OTAN et au partage des charges transatlantiques, tout en maintenant une coopération ouverte avec des partenaires de confiance tels que l'Ukraine, les pays de l'EEE/AELE et les États liés par un

partenariat en matière de sécurité et de défense;

Or. en

Amendement 180
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quater. souligne que le renforcement de la capacité industrielle de défense de l'Europe devrait contribuer à la cohésion économique en créant des emplois de qualité dans les domaines de la fabrication et de la recherche et du développement dans les différentes régions de l'Union; encourage les États membres à coordonner leur planification en matière d'industrie de la défense afin que les régions économiquement moins développées puissent également bénéficier du secteur de la défense; souligne qu'une BITDE géographiquement diversifiée renforcera la résilience en évitant une concentration excessive de la production, tout en renforçant le soutien de l'opinion publique à la coopération européenne en matière de défense grâce aux avantages économiques réels qu'elle procure;

Or. en

Amendement 181
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. estime que les institutions et	10. estime que les institutions et

agences de l'Union devraient renforcer leur rôle de ***coordination*** entre États membres; salue la contribution de l'Agence européenne de défense, notamment au moyen du plan de développement des capacités et de l'examen annuel coordonné en matière de défense, et souligne que son expertise devrait être pleinement exploitée; se félicite de la contribution apportée par les agences multilatérales de passation de marchés, telles que l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement, qui promeuvent l'harmonisation des équipements entre les États membres de l'Union et les États partenaires;	agences de l'Union devraient renforcer leur rôle de ***facilitation*** entre États membres; salue la contribution de l'Agence européenne de défense, notamment au moyen du plan de développement des capacités et de l'examen annuel coordonné en matière de défense, et souligne que son expertise devrait être pleinement exploitée; se félicite de la contribution apportée par les agences multilatérales de passation de marchés, telles que l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement, qui promeuvent l'harmonisation des équipements entre les États membres de l'Union et les États partenaires***, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de double emploi avec la planification de l'OTAN***;
	Or. en

Amendement 182
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. souligne que le rapport Niinistö appelle à la rationalisation du marché des équipements de défense de l'Union, reconnaissant qu'une plus grande intégration renforcera la compétitivité, la sécurité et l'état de préparation général de l'Europe; relève en outre que le rapport Niinistö insiste sur la nécessité d'abaisser les obstacles à la coopération transfrontalière, tant du côté de la demande que de l'offre, afin de réduire l'inflation structurelle des coûts dans le domaine des marchés publics de la défense et d'améliorer ainsi le pouvoir d'achat et l'efficacité des budgets nationaux de la défense[1 bis];

1 bis

https://commission.europa.eu/document/download/5bb2881f-9e29-42f2-8b77-8739b19d047c_en?filename=2024_Niinisto-report_Book_VF.pdf

Or. en

Amendement 183
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. estime que l'EDIRPA fournit un mécanisme solide pour alimenter les acquisitions conjointes de produits de défense par l'Union et que l'instrument devrait servir de base à un mécanisme permanent d'acquisition d'équipements de défense par l'Union dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel; encourage, dans ce cadre, la mise en œuvre d'incitations financières, telles qu'un multiplicateur «Acheter européen» récompensant les États membres qui choisissent d'acheter davantage de produits de défense d'origine européenne;

Or. en

Amendement 184
Alexandr Vondra

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. souligne l'importance de l'équilibre géographique dans le développement et la répartition des capacités industrielles de défense;

demande que des mesures ciblées soient prises pour renforcer le flanc oriental de l'Union en tant que contributeur essentiel à la sécurité collective et à la préparation opérationnelle, y compris des investissements prioritaires dans des domaines et des infrastructures stratégiques qui favorisent le déploiement rapide et l'interopérabilité;

Or. en

Amendement 185
Nikola Bartůšek, Roberto Vannacci, Jorge Buxadé Villalba

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. demande que les États membres et les institutions européennes veillent à ce que le transfert de technologies ou de résultats vers des pays tiers non associés ne compromette pas les intérêts stratégiques et de sécurité des États membres, tout en respectant pleinement la souveraineté nationale et en encourageant la coopération volontaire dans le cadre européen;

Or. en

Amendement 186
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite les États membres à employer une approche «Acheter européen», qui accorde tout d'abord la priorité aux acquisitions conjointes et à	***supprimé***

l'augmentation de la production de produits de défense provenant de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), de l'Ukraine, des pays de l'Espace économique européen, de l'Association européenne de libre-échange (EEE/AELE) et, en second lieu, des pays tiers avec lesquels l'Union a signé un partenariat en matière de sécurité et de défense, car cela garantirait un volume prévisible de commandes à la BITDE, stimulerait les investissements privés dans la R&D pour les produits de défense et aiderait la BITDE à fournir des produits de défense innovants en volumes suffisants;

Or. en

Amendement 187
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite les États membres à employer une approche ***«Acheter européen»***, qui accorde ***tout d'abord*** la priorité aux acquisitions conjointes et à l'augmentation de la production de produits de défense provenant de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), de l'Ukraine, des pays de l'Espace économique européen, de l'Association européenne de libre-échange (EEE/AELE) et, en second lieu, des pays tiers avec lesquels l'Union a signé un partenariat en matière de sécurité et de défense, car cela garantirait un volume prévisible de commandes à la BITDE, stimulerait les investissements privés dans la R&D pour les produits de défense et aiderait la BITDE à fournir des produits de défense innovants en volumes suffisants;	11. invite les États membres à employer une approche ***stratégique***, qui accorde tout d'abord la priorité aux acquisitions conjointes et à l'augmentation de la production de produits de défense provenant de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), de l'Ukraine, des pays de l'Espace économique européen, de l'Association européenne de libre-échange (EEE/AELE) et, en second lieu, des pays tiers avec lesquels l'Union a signé un partenariat en matière de sécurité et de défense, car cela garantirait un volume prévisible de commandes à la BITDE, stimulerait les investissements privés dans la R&D pour les produits de défense et aiderait la BITDE à fournir des produits de défense innovants en volumes suffisants***, tout en garantissant la conformité avec les***

cadres de l'OTAN; ***note que l'ambition de construire une BITDE prospère et innovante a été motivée non seulement par des priorités en matière de sécurité, mais aussi par des préoccupations économiques telles que la baisse à long terme des dépenses de défense dans de nombreux États membres et l'augmentation des coûts unitaires des capacités avancées; avertit qu'en l'absence d'une planification plus coordonnée, d'une spécialisation et d'une coopération industrielle, même les forces armées européennes les mieux financées pourraient avoir du mal à maintenir tout l'éventail des capacités dans le cadre des budgets existants; appelle à l'interopérabilité stratégique, à la rentabilité et à l'innovation pour assurer la compétitivité à long terme de la BITDE, notamment en renforçant les capacités de production de défense sur le flanc oriental;***

Or. en

Amendement 188
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite les États membres à employer une approche «Acheter européen», qui accorde tout d'abord la priorité aux acquisitions conjointes et à l'augmentation de la production de produits de défense provenant de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), de l'Ukraine, des pays de l'Espace économique européen, de l'Association européenne de libre-échange (EEE/AELE) et, en second lieu, des pays tiers avec lesquels l'Union a signé un partenariat en matière de sécurité et de	11. invite les États membres à employer une approche «Acheter européen», qui accorde tout d'abord la priorité aux acquisitions conjointes et à l'augmentation de la production de produits de défense provenant de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), de l'Ukraine, des pays de l'Espace économique européen, de l'Association européenne de libre-échange (EEE/AELE) et, en second lieu, des pays tiers avec lesquels l'Union a signé un partenariat en matière de sécurité et de

défense, car cela garantirait un volume prévisible de commandes à la BITDE, stimulerait les investissements privés dans la R&D pour les produits de défense et aiderait la BITDE à fournir des produits de défense innovants en volumes suffisants;

défense, car cela garantirait un volume prévisible de commandes à la BITDE, stimulerait les investissements privés dans la R&D pour les produits de défense et aiderait la BITDE à fournir des produits de défense innovants en volumes suffisants; ***souligne que les politiques «Acheter européen» doivent s'accompagner de normes de travail strictes, d'exigences en matière de durabilité de l'environnement et d'un soutien à une concurrence loyale qui empêche une concentration excessive entre les mains de quelques grands contractants; demande la mise en place de mécanismes de préférence qui soutiennent spécifiquement les PME, les jeunes pousses innovantes et les entreprises qui s'engagent à respecter des normes sociales et environnementales élevées;***

Or. en

Amendement 189
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite les États membres à employer une approche «Acheter européen», qui accorde tout d'abord la priorité aux acquisitions conjointes et à l'augmentation de la production de produits de défense provenant de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), de l'Ukraine, des pays de l'Espace économique européen, de l'Association européenne de libre-échange (EEE/AELE) et, en second lieu, des pays tiers avec lesquels l'Union a signé un partenariat en matière de sécurité et de défense, car cela garantirait un volume prévisible de commandes à la BITDE, stimulerait les investissements privés dans	11. invite les États membres à employer une approche «Acheter européen» ***à travers une «préférence européenne» renforcée***, qui accorde tout d'abord la priorité aux acquisitions conjointes et à l'augmentation de la production de produits de défense provenant de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), de l'Ukraine, des pays de l'Espace économique européen, de l'Association européenne de libre-échange (EEE/AELE) et, en second lieu, des pays tiers avec lesquels l'Union a signé un partenariat en matière de sécurité et de défense, ***en veillant à ce que, pour les***

la R&D pour les produits de défense et aiderait la BITDE à fournir des produits de défense innovants en volumes suffisants;	***projets financés ou garantis par des instruments de l'Union, la préférence européenne fondée sur l'application de critères tels que 65 % de produits européens et le concept d'autorité de conception soit une condition préalable,*** car cela garantirait un volume prévisible de commandes à la BITDE, stimulerait les investissements privés dans la R&D pour les produits de défense et aiderait la BITDE à fournir des produits de défense innovants en volumes suffisants;

Or. en

Amendement 190
Wouter Beke

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite les États membres à employer une approche «Acheter européen», qui accorde tout d'abord la priorité aux acquisitions conjointes et à l'augmentation de la production de produits de défense provenant de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), de l'Ukraine, des pays de l'Espace économique européen, de l'Association européenne de libre-échange (EEE/AELE) et, en second lieu, des pays tiers avec lesquels l'Union a signé un partenariat en matière de sécurité et de défense, car cela garantirait un volume prévisible de commandes à la BITDE, stimulerait les investissements privés dans la R&D pour les produits de défense et aiderait la BITDE à fournir des produits de défense innovants en volumes suffisants;	11. invite les États membres à employer une approche «Acheter européen», qui accorde tout d'abord la priorité aux acquisitions conjointes et à l'augmentation de la production de produits de défense provenant de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), de l'Ukraine, des pays de l'Espace économique européen, de l'Association européenne de libre-échange (EEE/AELE) et, en second lieu, des pays tiers avec lesquels l'Union a signé un partenariat en matière de sécurité et de défense, car cela garantirait un volume prévisible de commandes à la BITDE, stimulerait les investissements privés dans la R&D pour les produits de défense***, y compris une participation plus active de la Banque européenne d'investissement et d'autres institutions ou programmes européens dans le cadre de leurs compétences respectives,*** et aiderait la BITDE à fournir des produits de défense innovants en volumes suffisants; ***souligne***

la nécessité d'un financement européen supplémentaire pour combler le déficit de commercialisation dans le domaine de l'innovation des produits de défense;

Or. en

Amendement 191
Judita Laššáková

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite les États membres à employer une approche «Acheter européen», qui accorde tout d'abord la priorité aux acquisitions conjointes et à l'augmentation de la production de produits de défense provenant de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), de l'Ukraine, des pays de l'Espace économique européen, de l'Association européenne de libre-échange (EEE/AELE) et, en second lieu, des pays tiers avec lesquels l'Union a signé un partenariat en matière de sécurité et de défense, car cela garantirait un volume prévisible de commandes à la BITDE, stimulerait les investissements privés dans la R&D pour les produits de défense et aiderait la BITDE à fournir des produits de défense innovants en volumes suffisants;	11. invite les États membres à employer une approche «Acheter européen», qui accorde tout d'abord la priorité aux acquisitions conjointes et à l'augmentation de la production de produits de défense provenant de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), de l'Ukraine, des pays de l'Espace économique européen, de l'Association européenne de libre-échange (EEE/AELE) et, en second lieu, des pays tiers avec lesquels l'Union a signé un partenariat en matière de sécurité et de défense, car cela garantirait un volume prévisible de commandes à la BITDE, stimulerait les investissements privés dans la R&D pour les produits de défense et aiderait la BITDE à fournir des produits de défense innovants en volumes suffisants; ***souligne que l'approche «Acheter européen» devrait respecter l'autonomie stratégique de chaque État membre et ne devrait pas imposer d'obligations contraignantes qui interféreraient avec les intérêts légitimes de sécurité nationale ou les politiques de passation de marchés;***

Or. en

Amendement 192

Engin Eroglu, Marjan Šarec, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite les États membres à employer une approche «Acheter européen», qui accorde tout d'abord la priorité aux acquisitions conjointes et à l'augmentation de la production de produits de défense provenant de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), de l'Ukraine, des pays de l'Espace économique européen, de l'Association européenne de libre-échange (EEE/AELE) et, en second lieu, des pays tiers avec lesquels l'Union a signé un partenariat en matière de sécurité et de défense, car cela garantirait un volume prévisible de commandes à la BITDE, stimulerait les investissements privés dans la R&D pour les produits de défense et aiderait la BITDE à fournir des produits de défense innovants en volumes suffisants;	11. invite les États membres à employer une approche «Acheter européen», qui accorde tout d'abord la priorité aux acquisitions conjointes et à l'augmentation de la production de produits de défense provenant de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), de l'Ukraine, des pays de l'Espace économique européen, de l'Association européenne de libre-échange (EEE/AELE) et, en second lieu, des pays tiers avec lesquels l'Union a signé un partenariat en matière de sécurité et de défense, car cela garantirait un volume prévisible de commandes à la BITDE, stimulerait les investissements privés dans la R&D pour les produits de défense et aiderait la BITDE à fournir des produits de défense innovants en volumes suffisants; ***note que cette approche doit être élargie pour couvrir l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, y compris les ressources naturelles, en particulier à la lumière des menaces de la Chine de restreindre les exportations de minerais de terres rares;***

Or. en

Amendement 193
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite les États membres à employer une approche «Acheter européen», qui accorde ***tout d'abord*** la	11. invite les États membres à employer une approche «Acheter européen», qui ***offre des possibilités de***

priorité aux acquisitions ***conjointes*** et à l'augmentation de la production de produits de défense provenant de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), de l'Ukraine, des pays de l'Espace économique européen, de l'Association européenne de libre-échange (EEE/AELE) et, en second lieu, des pays tiers avec lesquels l'Union a signé un partenariat en matière de sécurité et de défense, car cela garantirait un volume prévisible de commandes à la BITDE, stimulerait les investissements privés dans la R&D pour les produits de défense et aiderait la BITDE à fournir des produits de défense innovants en volumes suffisants;

développement et de renforcement des capacités de tous les acteurs européens, en accordant la priorité aux acquisitions et à l'augmentation de la production de produits de défense provenant de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), de l'Ukraine, des pays de l'Espace économique européen, de l'Association européenne de libre-échange (EEE/AELE) et, en second lieu, des pays tiers avec lesquels l'Union a signé un partenariat en matière de sécurité et de défense, car cela garantirait un volume prévisible de commandes à la BITDE, stimulerait les investissements privés dans la R&D pour les produits de défense et aiderait la BITDE à fournir des produits de défense innovants en volumes suffisants;

Or. en

Amendement 194
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***exhorte*** les États membres à employer une approche «Acheter européen», qui accorde tout d'abord la priorité aux acquisitions conjointes et à l'augmentation de la production de produits de défense provenant de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), de l'Ukraine, des pays de l'Espace économique européen, de l'Association européenne de libre-échange (EEE/AELE) et, en second lieu, des pays tiers avec lesquels l'Union ***a signé un partenariat en matière de sécurité et de défense***, car cela garantirait un volume prévisible de commandes à la BITDE, stimulerait les investissements privés dans la R&D pour les produits de défense et aiderait la BITDE à fournir des produits de	11. ***note les limites actuelles de la capacité de production de l'industrie européenne de la défense et invite*** les États membres à employer une approche «Acheter européen», qui accorde tout d'abord la priorité aux acquisitions conjointes et à l'augmentation de la production de produits de défense provenant de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), de l'Ukraine, des pays de l'Espace économique européen, de l'Association européenne de libre-échange (EEE/AELE) et, en second lieu, des pays tiers avec lesquels l'Union ***est alliée***, car cela garantirait un volume prévisible de commandes à la BITDE, stimulerait les investissements privés dans la R&D pour

défense innovants en volumes suffisants;	les produits de défense et aiderait la BITDE à fournir des produits de défense innovants en volumes suffisants;

Or. sv

Amendement 195
Urmas Paet

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite les États membres à employer ***une approche «Acheter européen», qui accorde tout d'abord la priorité aux*** acquisitions conjointes et ***à*** l'augmentation de la production ***de produits de défense provenant*** de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), ***de*** l'Ukraine, ***des*** pays ***de l'Espace économique européen, de l'Association européenne de libre-échange (EEE/AELE) et, en second lieu, des pays tiers avec lesquels l'Union a signé un partenariat en matière de sécurité et de défense, car cela garantirait un volume prévisible de commandes à la BITDE, stimulerait les investissements privés dans la R&D pour les produits de défense et aiderait la BITDE à fournir des produits de défense*** innovants ***en volumes suffisants***;	11. invite les États membres à employer ***la préférence européenne en matière de marchés publics de défense, en privilégiant les*** acquisitions conjointes et l'augmentation de la production ***au sein*** de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), ***tout en maintenant l'ouverture à des partenaires de confiance tels que*** l'Ukraine, ***les*** pays ***de l'EEE/AELE et les alliés proches sur le plan de la sécurité; souligne que cette approche doit rester pleinement compatible avec l'interopérabilité de l'OTAN et garantir une concurrence loyale, en évitant toute forme de protectionnisme qui limiterait l'accès des fournisseurs*** innovants ***des petits États membres;***

Or. en

Amendement 196
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

11 bis. souligne que l'Union n'investit actuellement qu'environ un milliard d'euros par an dans la recherche et le développement (R&D) en matière de défense, tandis que la majorité des investissements reste fragmentée au niveau national; fait remarquer que les domaines émergents et technologiquement complexes tels que les systèmes sans pilote, les capacités hypersoniques, les armes à énergie dirigée, l'intelligence artificielle liée à la défense ainsi que la sécurité des fonds marins et de l'espace nécessitent une action européenne coordonnée et des investissements conjoints afin d'éviter les doubles emplois, de réaliser des économies d'échelle et de maintenir la compétitivité technologique; relève qu'aucun État membre ne peut à lui seul financer, développer ou entretenir toutes les capacités et infrastructures critiques nécessaires pour assurer son autonomie stratégique et sa pertinence au niveau mondial; demande donc un financement européen accru, mieux ciblé et à plus long terme des initiatives communes de R&D, y compris via des programmes à double usage et des projets de défense européens d'intérêt commun, afin de favoriser la coopération industrielle, l'innovation technologique et l'interopérabilité dans l'ensemble de l'Union; note en outre qu'il importe de veiller à une répartition géographiquement équilibrée des projets EDPCI afin que toutes les régions, y compris celles situées le long des frontières extérieures de l'Union, puissent contribuer à l'écosystème européen d'innovation en matière de défense et en bénéficier, renforçant ainsi la cohésion, la résilience et la sécurité partagée dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 197

Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne que l'approche «Acheter européen» ne doit pas désavantager les PME et les entreprises à moyenne capitalisation innovantes; relève que la structure des marchés publics devrait permettre une participation modulaire et des lots de travaux partiels afin d'éviter la concentration du marché;

Or. en

Amendement 198
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. souligne que les initiatives d'acquisition conjointe devraient privilégier les domaines dans lesquels les États membres partagent des besoins opérationnels similaires et dans lesquels le développement coopératif apporte une valeur ajoutée, plutôt que de se concentrer uniquement sur des produits préfabriqués, prêts à l'emploi;

Or. en

Amendement 199
György Hölvényi

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. prie instamment l'Union et ses États membres, dans toute la mesure du possible, de considérer l'Ukraine comme faisant partie intégrante du marché unique de la défense, compte tenu du fait que l'avenir de l'Ukraine se situe au sein de l'Union et que cette intégration offrirait des avantages pour la BITDE et la base industrielle et technologique de défense ukrainienne;	***supprimé***

Or. en

Amendement 200
Nikola Bartůšek, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. prie instamment l'Union et ses États membres, dans toute la mesure du possible, de considérer l'Ukraine comme faisant partie intégrante du marché ***unique*** de la défense***, compte tenu du fait que l'avenir de l'Ukraine se situe au sein de l'Union et que cette intégration offrirait des avantages pour la BITDE et la base industrielle et technologique de défense ukrainienne***;	12. prie instamment l'Union et ses États membres de considérer l'Ukraine comme faisant partie intégrante du ***système de préférence européen dans le cadre du*** marché de la défense;

Or. en

Amendement 201
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. prie instamment l'Union et ses	12. prie instamment l'Union et ses

États membres, dans toute la mesure du possible, de considérer l'Ukraine comme faisant partie intégrante du marché unique de la défense, compte tenu du fait que l'avenir de l'Ukraine se situe au sein de l'Union et que cette intégration offrirait des avantages pour la BITDE et la base industrielle et technologique de défense ukrainienne;	États membres, dans toute la mesure du possible, de considérer l'Ukraine comme faisant partie intégrante du marché unique de la défense, ***notamment via l'instrument de soutien à l'Ukraine (USI) dans le cadre de l'EDIP, afin de permettre l'intégration progressive de l'Ukraine dans les chaînes d'approvisionnement de la BITDE,*** compte tenu du fait que l'avenir de l'Ukraine se situe au sein de l'Union et que cette intégration offrirait des avantages pour la BITDE et la base industrielle et technologique de défense ukrainienne;

Or. en

Amendement 202
Nicolás Pascual de la Parte, Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. prie instamment l'Union et ses États membres, dans toute la mesure du possible, de considérer l'Ukraine comme faisant partie intégrante du marché unique de la défense, compte tenu du fait que l'avenir de l'Ukraine se situe au sein de l'Union et que cette intégration offrirait des avantages pour la BITDE et la base industrielle et technologique de défense ukrainienne;	12. prie instamment l'Union et ses États membres, dans toute la mesure du possible, de considérer l'Ukraine comme faisant partie intégrante du marché unique de la défense, ***en facilitant les partenariats industriels, l'accès aux mécanismes de passation conjointe de marchés et la participation aux programmes de recherche et d'innovation de l'Union européenne,*** compte tenu du fait que l'avenir de l'Ukraine se situe au sein de l'Union et que cette intégration offrirait des avantages pour la BITDE et la base industrielle et technologique de défense ukrainienne;

Or. en

Amendement 203
Wouter Beke

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. prie instamment l'Union et ses États membres, dans toute la mesure du possible, de considérer l'Ukraine comme faisant partie intégrante du marché unique de la défense, compte tenu du fait que ***l'avenir de*** l'Ukraine se situe au sein de l'Union et que cette intégration offrirait des avantages pour la BITDE et la base industrielle et technologique de défense ukrainienne;	12. prie instamment l'Union et ses États membres, dans toute la mesure du possible, de considérer l'Ukraine comme faisant partie intégrante du marché unique de la défense, compte tenu du fait que l'Ukraine ***constitue actuellement notre première ligne de défense contre la Russie, qu'elle dispose d'un savoir-faire technologique éprouvé au combat, que son avenir*** se situe au sein de l'Union et que cette intégration offrirait des avantages pour la BITDE et la base industrielle et technologique de défense ukrainienne;

Or. en

Amendement 204
Pekka Toveri, Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. prie instamment l'Union et ses États membres, dans toute la mesure du possible, de considérer l'Ukraine comme faisant partie intégrante du marché unique de la défense, compte tenu du fait que l'avenir de l'Ukraine se situe au sein de l'Union et que cette intégration offrirait des avantages pour la BITDE et la base industrielle et technologique de défense ukrainienne;	12. prie instamment l'Union et ses États membres, dans toute la mesure du possible, de considérer l'Ukraine comme faisant partie intégrante du marché unique de la défense, compte tenu du fait que l'avenir de l'Ukraine se situe au sein de l'Union et que cette intégration offrirait des avantages pour la BITDE et la base industrielle et technologique de défense ukrainienne***, grâce aux technologies de défense avancées et aux capacités industrielles innovantes de l'Ukraine***;

Or. en

Amendement 205

Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. prie instamment l'Union et ses États membres, dans toute la mesure du possible, de considérer l'Ukraine comme faisant partie intégrante du marché unique de la défense, compte tenu du fait que l'avenir de l'Ukraine se situe au sein de l'Union et que cette intégration offrirait des avantages pour la BITDE et la base industrielle et technologique de défense ukrainienne;	12. prie instamment l'Union et ses États membres, dans toute la mesure du possible, de considérer l'Ukraine comme faisant partie intégrante du marché unique de la défense, compte tenu du fait que l'avenir de l'Ukraine se situe au sein de l'Union et que cette intégration offrirait des avantages pour la BITDE et la base industrielle et technologique de défense ukrainienne***, à condition que les produits et normes ukrainiens répondent aux exigences nécessaires en matière de sécurité et de qualité***;

Or. en

Amendement 206
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. prie instamment l'Union et ses États membres, dans toute la mesure du possible, de considérer l'Ukraine comme faisant partie intégrante du marché unique de la défense, compte tenu ***du fait que l'avenir*** de l'Ukraine ***se situe au sein de l'Union*** et que cette intégration offrirait des avantages pour la BITDE et la base industrielle et technologique de défense ukrainienne;	12. prie instamment l'Union et ses États membres, dans toute la mesure du possible, de considérer l'Ukraine comme faisant partie intégrante du marché unique de la défense, compte tenu ***de l'avantage technologique et industriel*** de l'Ukraine ***dans les systèmes sans pilote et autres nouvelles formes de guerre*** et ***du fait*** que cette intégration offrirait des avantages pour la BITDE et la base industrielle et technologique de défense ukrainienne;

Or. en

Amendement 207
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. prie instamment l'Union et ses États membres, dans toute la mesure du possible, de considérer l'Ukraine comme ***faisant partie intégrante*** du marché ***unique*** de la défense, compte tenu du fait que ***l'avenir de l'Ukraine se situe au sein de l'Union et que cette intégration*** offrirait des avantages pour la BITDE et la base industrielle et technologique de défense ukrainienne;	12. prie instamment l'Union et ses États membres, dans toute la mesure du possible, de considérer l'Ukraine comme ***un partenaire privilégié*** du marché ***intergouvernemental*** de la défense, compte tenu du fait que ***ce partenariat privilégié*** offrirait des avantages pour la BITDE et la base industrielle et technologique de défense ukrainienne;

Or. fr

Amendement 208
Nikola Bartůšek, Roberto Vannacci, Jorge Buxadé Villalba

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. estime que la mise en œuvre de la directive 2009/81/CE relative à la passation de marchés publics dans le domaine de la défense et de la sécurité doit être considérablement améliorée et invite la Commission à proposer une révision ambitieuse; demande à la Commission de formuler une recommandation d'interprétation de l'article 346 du traité FUE qui soit conforme à la réalité actuelle d'une architecture de sécurité interdépendante dans l'Union; invite les États membres à recourir à différentes formes de contrats favorisant l'innovation, la concurrence et les investissements en capitaux privés;	***supprimé***

Or. en

Amendement 209
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***estime que la mise en œuvre de la directive 2009/81/CE relative à la passation de marchés publics dans le domaine de la défense et de la sécurité doit être considérablement améliorée et invite la Commission à proposer une révision ambitieuse; demande à la Commission de formuler une recommandation d'interprétation de l'article 346 du traité FUE qui soit conforme à la réalité actuelle d'une architecture de sécurité interdépendante dans l'Union;*** invite les États membres à recourir à différentes formes de contrats favorisant l'innovation, la concurrence et les investissements en capitaux privés;	13. invite les États membres à recourir à différentes formes de contrats favorisant l'innovation, la concurrence et les investissements en capitaux privés;

Or. en

Amendement 210
Bart Groothuis, Petras Auštrevičius, Marjan Šarec, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. estime que la mise en œuvre de la directive 2009/81/CE relative à la passation de marchés publics dans le domaine de la défense et de la sécurité doit être considérablement améliorée et invite la Commission à proposer une révision ambitieuse; demande à la Commission de formuler une recommandation d'interprétation de l'article 346 du traité FUE qui soit conforme à la réalité	13. estime que la mise en œuvre de la directive 2009/81/CE relative à la passation de marchés publics dans le domaine de la défense et de la sécurité doit être considérablement améliorée et invite la Commission à proposer une révision ambitieuse***; souligne que si un État membre a mené à bien une procédure européenne de passation de marchés publics dans le domaine de la défense et***

actuelle d'une architecture de sécurité interdépendante dans l'Union; invite les États membres à recourir à différentes formes de contrats favorisant l'innovation, la concurrence et les investissements en capitaux privés;

de la sécurité, d'autres États membres devraient pouvoir la réutiliser pour acquérir les mêmes fournitures, travaux ou services sans avoir à répéter l'ensemble de la procédure, ce qui leur permettrait de passer des marchés publics plus rapidement et plus efficacement; demande à la Commission de formuler une recommandation d'interprétation de l'article 346 du traité FUE qui soit conforme à la réalité actuelle d'une architecture de sécurité interdépendante dans l'Union; invite les États membres à recourir à différentes formes de contrats favorisant l'innovation, la concurrence et les investissements en capitaux privés;

Or. en

Amendement 211
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. estime que la mise en œuvre de la directive 2009/81/CE relative ***à la passation de*** marchés publics dans ***le domaine*** de la défense et de la sécurité ***doit être considérablement améliorée et*** invite la Commission à ***proposer une révision ambitieuse; demande à la Commission de formuler une recommandation d'interprétation*** de l'article 346 du traité FUE ***qui soit conforme à la réalité actuelle d'une architecture*** de sécurité ***interdépendante dans l'Union; invite les États membres à recourir à différentes formes de contrats favorisant*** l'innovation, la ***concurrence*** et les investissements ***en capitaux*** privés;	13. estime que la mise en œuvre de la directive 2009/81/CE relative ***aux*** marchés publics dans ***les domaines*** de la défense et de la sécurité ***sensibles doit continuer à garantir la pleine liberté des États membres dans la conduite de leurs politiques d'acquisition et de coopération en matière de défense;*** invite la Commission à ***veiller à ce que toute initiative dans ce domaine respecte strictement le champ d'application*** de l'article 346 du traité FUE***, qui protège les intérêts essentiels*** de sécurité ***nationale; souligne qu'une approche équilibrée, fondée sur la confiance mutuelle et la reconnaissance des spécificités industrielles et stratégiques de chaque État membre, est la meilleure voie pour encourager*** l'innovation, la ***coopération*** et les investissements privés ***dans la base***

industrielle et technologique de défense européenne;

Or. fr

Amendement 212
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. estime que la mise en œuvre de la directive 2009/81/CE relative à la passation de marchés publics dans le domaine de la défense et de la sécurité doit être considérablement améliorée et invite la Commission à proposer une révision ambitieuse; demande à la Commission de formuler une recommandation d'interprétation de l'article 346 du traité FUE ***qui soit conforme à la réalité actuelle d'une architecture*** de sécurité ***interdépendante dans l'Union***; invite les États membres à recourir à différentes formes de contrats favorisant l'innovation, la concurrence et les investissements en capitaux privés;	13. estime que la mise en œuvre de la directive 2009/81/CE relative à la passation de marchés publics dans le domaine de la défense et de la sécurité doit être considérablement améliorée et invite la Commission à proposer une révision ambitieuse; demande à la Commission***, en étroite coopération avec les États membres et l'AED,*** de formuler une recommandation d'interprétation ***commune*** de l'article 346 du traité FUE ***et de présenter des propositions relatives à des règles de transfert intra-UE coordonnées et à la reconnaissance mutuelle des certifications qui réduisent l'incertitude juridique au sein de l'Union tout en sauvegardant les intérêts légitimes des États membres en matière*** de sécurité; invite les États membres à recourir à différentes formes de contrats favorisant l'innovation, la concurrence et les investissements en capitaux privés;

Or. en

Amendement 213
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. estime que la mise en œuvre de la directive 2009/81/CE relative à la passation de marchés publics dans le domaine de la défense et de la sécurité doit être considérablement améliorée et invite la Commission à proposer une révision ambitieuse; demande à la Commission de formuler une recommandation d'interprétation de l'article 346 du traité FUE qui soit conforme à la réalité actuelle d'une architecture de sécurité interdépendante dans l'Union; invite les États membres à recourir à différentes formes de contrats favorisant l'innovation, la concurrence et les investissements en capitaux privés;	13. estime que la mise en œuvre de la directive 2009/81/CE relative à la passation de marchés publics dans le domaine de la défense et de la sécurité doit être considérablement améliorée et invite la Commission à proposer une révision ambitieuse; demande à la Commission de formuler une recommandation d'interprétation de l'article 346 du traité FUE qui soit conforme à la réalité actuelle d'une architecture de sécurité interdépendante dans l'Union; invite les États membres à recourir à différentes formes de contrats favorisant l'innovation, la concurrence et les investissements en capitaux privés; ***demande un relèvement substantiel des seuils prévus par la directive 2009/81/CE afin de refléter l'ampleur et la nature des marchés publics en matière de défense et d'améliorer ainsi l'efficacité et la rapidité d'exécution;***

Or. en

Amendement 214
Alexandr Vondra

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. estime que la mise en œuvre de la directive 2009/81/CE relative à la passation de marchés publics dans le domaine de la défense et de la sécurité doit être considérablement améliorée et invite la Commission à proposer une révision ambitieuse; demande à la Commission de formuler une recommandation d'interprétation de l'article 346 du traité FUE qui soit conforme à la réalité actuelle d'une architecture de sécurité interdépendante dans l'Union; invite les	13. estime que la mise en œuvre de la directive 2009/81/CE relative à la passation de marchés publics dans le domaine de la défense et de la sécurité doit être considérablement améliorée et invite la Commission à proposer une révision ambitieuse; demande à la Commission de formuler une recommandation d'interprétation de l'article 346 du traité FUE qui soit conforme à la réalité actuelle d'une architecture de sécurité interdépendante dans l'Union; invite les

États membres à recourir à différentes formes de contrats favorisant l'innovation, la concurrence et les investissements en capitaux privés;	États membres à recourir à différentes formes de contrats favorisant l'innovation, la concurrence et les investissements en capitaux privés***, et à intégrer des critères de préparation qui donnent la priorité aux projets contribuant à la résilience industrielle stratégique et aux groupements de capacités essentiels;***

Or. en

Amendement 215
Wouter Beke

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. estime que la mise en œuvre de la directive 2009/81/CE relative à la passation de marchés publics dans le domaine de la défense et de la sécurité doit être considérablement améliorée et invite la Commission à proposer une révision ambitieuse; demande à la Commission de formuler une recommandation d'interprétation de l'article 346 du traité FUE qui soit conforme à la réalité actuelle d'une architecture de sécurité interdépendante dans l'Union; invite les États membres à recourir à différentes formes de contrats favorisant l'innovation, la concurrence et les investissements en capitaux privés;	13. estime que la mise en œuvre de la directive 2009/81/CE relative à la passation de marchés publics dans le domaine de la défense et de la sécurité doit être considérablement améliorée et invite la Commission à proposer une révision ambitieuse; demande à la Commission de formuler une recommandation d'interprétation de l'article 346 du traité FUE qui soit conforme à la réalité actuelle d'une architecture de sécurité interdépendante dans l'Union; invite les États membres à recourir à différentes formes de contrats favorisant l'innovation, la concurrence et les investissements en capitaux privés; ***demande instamment une révision en profondeur de la directive 2014/24/UE sur les marchés publics en ce qui concerne les aspects liés à la défense et à la sécurité;***

Or. en

Amendement 216
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. estime que la mise en œuvre de la directive 2009/81/CE relative à la passation de marchés publics dans le domaine de la défense et de la sécurité doit être considérablement améliorée et invite la Commission à proposer une révision ambitieuse; ***demande à la Commission de formuler une recommandation d'interprétation de*** l'article 346 du traité FUE ***qui soit conforme à la réalité actuelle d'une architecture*** de sécurité ***interdépendante dans l'Union***; invite les États membres à recourir à différentes formes de contrats favorisant l'innovation, la concurrence et les investissements en capitaux privés;	13. estime que la mise en œuvre de la directive 2009/81/CE relative à la passation de marchés publics dans le domaine de la défense et de la sécurité doit être considérablement améliorée et invite la Commission à proposer une révision ambitieuse; ***souligne que toute révision doit préserver*** l'article 346 du traité FUE ***en tant que garantie pleinement disponible pour les intérêts essentiels*** de sécurité***; s'oppose à toute tentative d'interprétation de la part de la Commission qui réduirait la marge de manœuvre des États membres au-delà des traités***; invite les États membres à recourir à différentes formes de contrats favorisant l'innovation, la concurrence et les investissements en capitaux privés;

Or. en

Amendement 217
György Hölvényi

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. estime que la mise en œuvre de la directive 2009/81/CE relative à la passation de marchés publics dans le domaine de la défense et de la sécurité doit être considérablement améliorée et invite la Commission à proposer une révision ambitieuse; ***demande à la Commission de formuler une recommandation d'interprétation de*** l'article 346 du traité FUE ***qui soit conforme à la réalité actuelle d'une architecture*** de sécurité ***interdépendante dans l'Union***; invite les États membres à recourir à différentes	13. estime que la mise en œuvre de la directive 2009/81/CE relative à la passation de marchés publics dans le domaine de la défense et de la sécurité doit être considérablement améliorée et invite la Commission à proposer une révision ambitieuse; ***souligne l'importance du respect de*** l'article 346 du traité FUE ***en tant que disposition clé préservant les prérogatives nationales des États membres en matière de défense et*** de sécurité; invite les États membres à recourir à différentes formes de contrats

formes de contrats favorisant l'innovation, la concurrence et les investissements en capitaux privés;	favorisant l'innovation, la concurrence et les investissements en capitaux privés;

Or. en

Amendement 218
Mārtiņš Staķis

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. constate que les instruments de recherche et de développement existants de l'Union, y compris le Fonds européen de la défense (FED), le programme de l'UE pour l'innovation dans le domaine de la défense (EUDIS) et le pôle d'innovation dans le domaine de la défense (HEDI), laissent la propriété des résultats aux bénéficiaires et n'accordent à la Commission que des droits limités, non liés à la production; considère qu'un modèle de droits de type DARPA ou européen, selon lequel la propriété intellectuelle développée avec des fonds de l'Union pourrait être concédée sous licence non exclusive à d'autres fabricants qualifiés de l'Union, renforcerait la résilience industrielle, étendrait la capacité de production et favoriserait une fabrication de suivi rapide en cas de crise;

Or. en

Amendement 219
Tobias Cremer, José Cepeda, Raphaël Glucksmann, Elio Di Rupo, Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne la nécessité de fournir un soutien ciblé, en particulier pour l'essai de prototypes de nouveaux produits, et de donner la priorité à l'investissement dans les technologies émergentes et transformatrices; met en exergue la valeur ajoutée d'une coopération étroite avec les acteurs ukrainiens de la défense et de la technologie dans ces domaines hautement innovants; relève l'importance de préserver la viabilité financière des entreprises, y compris des PME, qui investissent dans ce type d'innovation;

Or. en

Amendement 220
Alexandr Vondra

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. invite instamment la Commission à veiller à ce que les futurs instruments de financement de la défense de l'Union appliquent une pondération positive aux projets qui tirent parti des capacités de production existantes au sein de l'Union et contribuent directement à la réalisation des objectifs en matière de préparation; souligne la nécessité d'établir des critères transparents permettant de hiérarchiser les investissements dans les moyens de préparation essentiels et les technologies qui sous-tendent l'autonomie stratégique;

Or. en

Amendement 221
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. invite la Commission à publier des orientations claires sur la manière dont les considérations de défense et de sécurité doivent être prises en compte dans les décisions de contrôle des fusions concernant la BITDE, tout en préservant la concurrence lorsqu'il existe des alternatives;

Or. en

Amendement 222
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. encourage à permettre aux États membres de désagréger les lots de marchés publics, le cas échéant, afin de permettre aux PME d'intégrer les chaînes d'approvisionnement sur un pied d'égalité;

Or. en

Amendement 223
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. demande la révision et la simplification de l'article 21 de la directive 2009/81/CE, en le remplaçant par des mécanismes de participation

industrielle équilibrés qui soutiennent le renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne;

Or. en

Amendement 224
Bart Groothuis, Petras Auštrevičius, Marjan Šarec, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne la nécessité de simplifier et de supprimer les obstacles liés aux transferts intra-UE, notamment par la reconnaissance mutuelle des critères et des certifications, ainsi que la simplification des demandes d'autorisation préalable; invite la Commission à présenter d'urgence des propositions visant à harmoniser davantage les transferts intra-UE de produits de défense, afin de simplifier la circulation de ces produits au sein de l'Union, en particulier en supprimant les exigences en matière d'autorisation pour les composants qui sont déjà intégrés ou qui doivent être intégrés dans un produit de défense et qui ne peuvent pas être transférés ou exportés en tant que tels; invite en outre les États membres à s'engager dans la même direction; enjoint aux États membres de l'Union de convenir de nouvelles règles communes en matière de contrôle des exportations d'armes et d'équipements de défense;	14. souligne la nécessité de simplifier et de supprimer les obstacles liés aux transferts intra-UE, notamment par la reconnaissance mutuelle des critères et des certifications, ainsi que la simplification des demandes d'autorisation préalable; invite la Commission à présenter d'urgence des propositions visant à harmoniser davantage les transferts intra-UE de produits de défense, afin de simplifier la circulation de ces produits au sein de l'Union, en particulier en supprimant les exigences en matière d'autorisation pour les composants qui sont déjà intégrés ou qui doivent être intégrés dans un produit de défense et qui ne peuvent pas être transférés ou exportés en tant que tels; invite en outre les États membres à s'engager dans la même direction; enjoint aux États membres de l'Union de convenir de nouvelles règles communes en matière de contrôle des exportations d'armes et d'équipements de défense; ***souligne que, pour soutenir l'harmonisation des contrôles des exportations et encourager la participation des PME dans l'ensemble de l'Union, il convient de promouvoir l'utilisation d'une règle de minimis lors de la délivrance des licences d'exportation;***

Or. en

Amendement 225
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne la nécessité de simplifier et de supprimer les obstacles liés aux transferts intra-UE, notamment par la reconnaissance mutuelle des critères et des certifications, ainsi que la simplification des demandes d'autorisation préalable; invite la Commission à présenter d'urgence des propositions visant à harmoniser davantage les transferts intra-UE de produits de défense, afin de simplifier la circulation de ces produits au sein de l'Union, en particulier en supprimant les exigences en matière d'autorisation pour les composants qui sont déjà intégrés ou qui doivent être intégrés dans un produit de défense et qui ne peuvent pas être transférés ou exportés en tant que tels; invite en outre les États membres à s'engager dans la même direction; enjoint aux États membres de l'Union de convenir de nouvelles règles communes en matière de contrôle des exportations d'armes et d'équipements de défense;	14. souligne la nécessité de simplifier et de supprimer les obstacles liés aux transferts intra-UE, notamment par la reconnaissance mutuelle des critères et des certifications, ainsi que la simplification des demandes d'autorisation préalable; invite la Commission à présenter d'urgence des propositions visant à harmoniser davantage les transferts intra-UE de produits de défense, afin de simplifier la circulation de ces produits au sein de l'Union, en particulier en supprimant les exigences en matière d'autorisation pour les composants qui sont déjà intégrés ou qui doivent être intégrés dans un produit de défense et qui ne peuvent pas être transférés ou exportés en tant que tels; invite en outre les États membres à s'engager dans la même direction; enjoint aux États membres de l'Union de convenir de nouvelles règles communes en matière de contrôle des exportations d'armes et d'équipements de défense; ***note que les procédures de certification au titre de la directive 2009/43/CE restent lourdes et coûteuses; demande des règles de certification simplifiées, normalisées et fondées sur la reconnaissance mutuelle;***

Or. en

Amendement 226
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne la nécessité de simplifier et de supprimer les obstacles liés aux transferts intra-UE, notamment par la reconnaissance mutuelle des critères et des certifications, ainsi que la simplification des demandes d'autorisation préalable; invite la Commission à présenter d'urgence des propositions visant à harmoniser davantage les transferts intra-UE de produits de défense, afin de simplifier la circulation de ces produits au sein de l'Union, en particulier en supprimant les exigences en matière d'autorisation pour les composants qui sont déjà intégrés ou qui doivent être intégrés dans un produit de défense et qui ne peuvent pas être transférés ou exportés en tant que tels; invite en outre les États membres à s'engager dans la même direction; ***enjoint aux États membres de l'Union de convenir de nouvelles règles communes en matière de contrôle des exportations d'armes et d'équipements de défense;***	14. souligne la nécessité de simplifier et de supprimer les obstacles liés aux transferts intra-UE, notamment par la reconnaissance mutuelle des critères et des certifications, ainsi que la simplification des demandes d'autorisation préalable***; demande à la Commission de mettre rapidement en application, une fois adoptées, les mesures proposées dans le cadre du train de mesures omnibus sur la défense, en ce qui concerne les transferts intra-UE de produits de défense et la simplification de l'octroi de subventions, ainsi que la simplification de la législation de l'Union***; invite la Commission à présenter d'urgence des propositions visant à harmoniser davantage les transferts intra-UE de produits de défense, afin de simplifier la circulation de ces produits au sein de l'Union, en particulier en supprimant les exigences en matière d'autorisation pour les composants qui sont déjà intégrés ou qui doivent être intégrés dans un produit de défense et qui ne peuvent pas être transférés ou exportés en tant que tels; invite en outre les États membres à s'engager dans la même direction;

Or. en

Amendement 227
Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne la nécessité de simplifier et de supprimer les obstacles liés aux transferts intra-UE, notamment par la reconnaissance mutuelle des critères et des certifications, ainsi que la simplification des demandes d'autorisation préalable;	14. souligne la nécessité de simplifier et de supprimer les obstacles liés aux transferts intra-UE, notamment par la reconnaissance mutuelle des critères et des certifications, ainsi que la simplification des demandes d'autorisation préalable***;***

invite la Commission à présenter d'urgence des propositions visant à harmoniser davantage les transferts intra-UE de produits de défense, afin de simplifier la circulation de ces produits au sein de l'Union, en particulier en supprimant les exigences en matière d'autorisation pour les composants qui sont déjà intégrés ou qui doivent être intégrés dans un produit de défense et qui ne peuvent pas être transférés ou exportés en tant que tels; invite en outre les États membres à s'engager dans la même direction; enjoint aux États membres de l'Union de convenir de nouvelles règles communes en matière de contrôle des exportations d'armes et d'équipements de défense;

reconnaît que le train de mesures omnibus sur la préparation en matière de défense est un outil pertinent et souligne son approche en faveur d'une plus grande simplification; invite la Commission à présenter d'urgence des propositions visant à harmoniser davantage les transferts intra-UE de produits de défense, afin de simplifier la circulation de ces produits au sein de l'Union, en particulier en supprimant les exigences en matière d'autorisation pour les composants qui sont déjà intégrés ou qui doivent être intégrés dans un produit de défense et qui ne peuvent pas être transférés ou exportés en tant que tels; invite en outre les États membres à s'engager dans la même direction; enjoint aux États membres de l'Union de convenir de nouvelles règles communes en matière de contrôle des exportations d'armes et d'équipements de défense;

Or. en

Amendement 228
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne la nécessité de simplifier et de supprimer les obstacles liés aux transferts intra-UE, notamment par la reconnaissance mutuelle des critères et des certifications, ainsi que la simplification des demandes d'autorisation préalable; invite la Commission à présenter d'urgence des propositions visant à harmoniser davantage les transferts intra-UE de produits de défense, afin de simplifier la circulation de ces produits au sein de l'Union, en particulier en supprimant les exigences en matière d'autorisation pour les composants qui sont déjà intégrés ou	14. souligne la nécessité de simplifier et de supprimer les obstacles liés aux transferts intra-UE, notamment par la reconnaissance mutuelle des critères et des certifications, ainsi que la simplification des demandes d'autorisation préalable; invite la Commission à présenter d'urgence des propositions visant à harmoniser davantage les transferts intra-UE de produits de défense, afin de simplifier la circulation de ces produits au sein de l'Union, en particulier en supprimant les exigences en matière d'autorisation pour les composants qui sont déjà intégrés ou

qui doivent être intégrés dans un produit de défense et qui ne peuvent pas être transférés ou exportés en tant que tels; invite en outre les États membres à s'engager dans la même direction; ***enjoint aux*** États membres ***de l'Union de convenir de nouvelles*** règles communes ***en matière de*** contrôle des exportations d'armes et d'équipements de défense;

qui doivent être intégrés dans un produit de défense et qui ne peuvent pas être transférés ou exportés en tant que tels; invite en outre les États membres à s'engager dans la même direction; ***encourage les*** États membres ***à développer, s'ils le souhaitent, des*** règles communes ***pour le*** contrôle des exportations d'armes et d'équipements de défense***, sans préjudice du droit de chaque État membre de gérer librement ses exportations***;

Or. fr

Amendement 229
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne la nécessité de simplifier et de supprimer les obstacles liés aux transferts intra-UE, notamment par la reconnaissance mutuelle des critères et des certifications, ainsi que la simplification des demandes d'autorisation préalable; invite la Commission à présenter d'urgence des propositions visant à harmoniser davantage les transferts intra-UE de produits de défense, afin de simplifier la circulation de ces produits au sein de l'Union, en particulier en supprimant les exigences en matière d'autorisation pour les composants qui sont déjà intégrés ou qui doivent être intégrés dans un produit de défense et qui ne peuvent pas être transférés ou exportés en tant que tels; invite en outre les États membres à s'engager dans la même direction; enjoint aux États membres de l'Union de convenir de ***nouvelles*** règles communes en matière de contrôle des exportations d'armes et d'équipements de défense;	14. souligne la nécessité de simplifier et de supprimer les obstacles liés aux transferts intra-UE, notamment par la reconnaissance mutuelle des critères et des certifications, ainsi que la simplification des demandes d'autorisation préalable; invite la Commission à présenter d'urgence des propositions visant à harmoniser davantage les transferts intra-UE de produits de défense, afin de simplifier la circulation de ces produits au sein de l'Union, en particulier en supprimant les exigences en matière d'autorisation pour les composants qui sont déjà intégrés ou qui doivent être intégrés dans un produit de défense et qui ne peuvent pas être transférés ou exportés en tant que tels; invite en outre les États membres à s'engager dans la même direction; enjoint aux États membres de l'Union de convenir de nouvelles règles communes en matière de contrôle des exportations d'armes et d'équipements de défense ***résultant de***

projets conjoints;

Or. en

Amendement 230
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne la nécessité de simplifier et de supprimer les obstacles liés aux transferts intra-UE, notamment par la reconnaissance mutuelle des critères et des certifications, ainsi que la simplification des demandes d'autorisation préalable; ***invite la Commission à présenter d'urgence des propositions visant à harmoniser davantage*** les transferts intra-UE de produits de défense, afin de simplifier la circulation de ces produits au sein de l'Union, en particulier en supprimant les exigences en matière d'autorisation pour les composants qui sont déjà intégrés ou qui doivent être intégrés dans un produit de défense et qui ne peuvent pas être transférés ou exportés en tant que tels; invite en outre les États membres à s'engager dans la même direction; ***enjoint aux États membres de l'Union de convenir de nouvelles règles communes en matière de contrôle des exportations d'armes et d'équipements de défense;***	14. ***se félicite du règlement (UE) 2025/0177 de la Commission et*** souligne la nécessité de simplifier et de supprimer les obstacles liés aux transferts intra-UE, notamment par la reconnaissance mutuelle des critères et des certifications, ainsi que la simplification des demandes d'autorisation préalable; ***estime que le processus législatif en cours est une opportunité de faciliter*** les transferts intra-UE de produits de défense, afin de simplifier la circulation de ces produits au sein de l'Union, en particulier en supprimant les exigences en matière d'autorisation pour les composants qui sont déjà intégrés ou qui doivent être intégrés dans un produit de défense et qui ne peuvent pas être transférés ou exportés en tant que tels; invite en outre les États membres à s'engager dans la même direction;

Or. en

Amendement 231
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne la nécessité ***de simplifier et*** de supprimer les obstacles liés aux transferts intra-UE, ***notamment par*** la reconnaissance mutuelle des critères et des certifications***, ainsi que la simplification des*** demandes d'autorisation préalable; invite la Commission à présenter d'urgence des propositions visant à harmoniser davantage les transferts intra-UE de produits de défense, afin de simplifier la circulation de ces produits au sein de l'Union, en particulier en supprimant les exigences en matière d'autorisation pour les composants qui sont déjà intégrés ou qui doivent être intégrés dans un produit de défense et qui ne peuvent pas être transférés ou exportés en tant que tels; invite en outre les États membres à s'engager dans la même direction; enjoint aux États membres de l'Union de convenir de nouvelles règles communes en matière de contrôle des exportations d'armes et d'équipements de défense;	14. souligne la nécessité de supprimer ***immédiatement tous*** les obstacles liés aux transferts intra-UE, de mettre en œuvre la reconnaissance mutuelle des critères et des certifications ***d'ici juin 2026 et de simplifier les*** demandes d'autorisation préalable; invite la Commission à présenter d'urgence des propositions visant à harmoniser davantage les transferts intra-UE de produits de défense ***jusqu'à 2030***, afin de simplifier la circulation de ces produits au sein de l'Union, en particulier en supprimant les exigences en matière d'autorisation pour les composants qui sont déjà intégrés ou qui doivent être intégrés dans un produit de défense et qui ne peuvent pas être transférés ou exportés en tant que tels; invite en outre les États membres à s'engager dans la même direction; enjoint aux États membres de l'Union de convenir de nouvelles règles communes en matière de contrôle des exportations d'armes et d'équipements de défense;

Or. en

Amendement 232
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne que le développement d'un marché unique de la défense devrait également englober d'autres produits et technologies critiques, qu'ils soient civils, à double usage ou militaires, qui contribuent à la sécurité et à la résilience de l'Union et de ses citoyens; relève que de nombreuses capacités industrielles civiles, notamment dans les domaines de la cybersécurité, de l'espace, de l'énergie,

des transports, de la santé et de la protection des infrastructures critiques, sont essentielles pour garantir la sécurité et la préparation; demande donc la mise en place d'un cadre politique cohérent qui intègre ces secteurs dans l'écosystème plus large de la sécurité et de la défense en Europe, en évitant tout cloisonnement inutile entre les marchés civils et militaires;

Or. en

Amendement 233
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. déplore l'utilisation limitée des autorisations générales de transfert en vertu de la directive 2009/81/CE et le large recours aux autorisations individuelles à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, en dépit des appels du Parlement à inverser cette pratique;

Or. en

Amendement 234
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. estime que lorsque des composants sont déjà intégrés dans un système et ne sont pas utilisables indépendamment, les exigences en matière d'autorisation de transfert devraient être supprimées;

Or. en

Amendement 235
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. souligne que le marché unique de la défense devrait s'accompagner de l'élaboration d'une politique industrielle de défense de l'Union à moyen terme visant à soutenir l'intégration structurelle transfrontalière des moyens de défense ainsi que la consolidation sélective des capacités industrielles de l'Union, dans le but explicite d'élargir la portée, la normalisation et l'interopérabilité entre les États membres; fait remarquer en outre que le marché unique de la défense et la politique industrielle de défense de l'Union à moyen terme devraient tenir compte des besoins spécifiques des pays situés le long des frontières extérieures de l'Union, en particulier à l'Est, et devraient encourager activement la R&D et la participation des PME à la chaîne de valeur de la défense européenne;

Or. en

Amendement 236
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne la nécessité pour l'Union et l'OTAN de signer un accord de coopération en matière de planification et de développement des capacités afin de	15. souligne la nécessité pour l'Union et l'OTAN de signer un accord de coopération en matière de planification et de développement des capacités afin de

garantir une planification cohérente et complémentaire ainsi que des capacités de défense interopérables***; invite la Commission, une fois qu'un tel accord aura été conclu, à préparer une proposition législative qui permettrait de recourir à des instruments juridiquement contraignants afin de mettre en œuvre et faire appliquer les normes de l'OTAN pour les équipements, les munitions et les stocks, car cela permettrait d'améliorer l'interopérabilité et d'établir un cadre européen commun pour soumettre au banc d'épreuve et certifier des équipements de défense plutôt que de procéder à une validation nationale distincte pour chaque produit de défense***;

garantir une planification cohérente et complémentaire ainsi que des capacités de défense interopérables;

Or. fr

Amendement 237
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne la nécessité pour l'Union et l'OTAN de signer un accord de coopération en matière de planification et de développement des capacités afin de garantir une planification cohérente et complémentaire ainsi que des capacités de défense interopérables; ***invite la Commission, une fois qu'un tel accord aura été conclu, à préparer une proposition législative qui permettrait de recourir à des instruments juridiquement contraignants afin de mettre en œuvre et faire appliquer les normes de l'OTAN pour les équipements, les munitions et les stocks, car cela permettrait d'améliorer l'interopérabilité et d'établir un cadre européen commun pour soumettre au banc d'épreuve et certifier des équipements de défense plutôt que de***	15. souligne la nécessité pour l'Union et l'OTAN de signer un accord de coopération en matière de planification et de développement des capacités afin de garantir une planification cohérente et complémentaire ainsi que des capacités de défense interopérables;

procéder à une validation nationale distincte pour chaque produit de défense;

Or. en

Amendement 238
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne la nécessité pour l'Union et l'OTAN de ***signer un accord de coopération*** en matière de planification et de développement des capacités afin de garantir une planification cohérente ***et complémentaire ainsi que*** des capacités de défense interopérables***; invite la Commission, une fois qu'un tel accord aura été conclu, à préparer une proposition législative qui permettrait de recourir à des instruments juridiquement contraignants afin de mettre en œuvre et faire appliquer les normes de l'OTAN pour les équipements, les munitions et les stocks, car cela permettrait d'améliorer l'interopérabilité et d'établir un cadre*** européen ***commun pour soumettre au banc d'épreuve et certifier des équipements de défense plutôt que de procéder à une validation nationale distincte pour chaque produit de défense***;	15. souligne la nécessité pour l'Union et l'OTAN de ***coopérer*** en matière de planification et de développement des capacités afin de garantir une planification cohérente et des capacités de défense interopérables ***en cas de besoin, afin de faire du pilier*** européen ***au sein de l'OTAN une réalité***;

Or. en

Amendement 239
Nicolás Pascual de la Parte, Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*

15. souligne la nécessité pour l'Union et l'OTAN de signer un accord de coopération en matière de planification et de développement des capacités afin de garantir une planification cohérente et complémentaire ainsi que des capacités de défense interopérables; invite la Commission, une fois qu'un tel accord aura été conclu, à préparer une proposition législative ***qui permettrait*** de recourir à des instruments juridiquement contraignants afin de mettre en œuvre et faire appliquer ***les*** normes ***de l'OTAN pour les équipements, les munitions et les stocks, car cela permettrait d'améliorer*** l'interopérabilité et ***d'établir*** un cadre européen commun pour ***soumettre au banc d'épreuve et*** certifier des équipements de défense plutôt que de procéder à ***une validation nationale distincte pour chaque produit de défense***;	15. souligne la nécessité pour l'Union et l'OTAN de signer un accord de coopération ***global*** en matière de planification et de développement des capacités afin de garantir une planification cohérente et complémentaire ainsi que des capacités de défense interopérables; ***note que cette coopération doit respecter l'autonomie des deux organisations tout en évitant les doubles emplois, en favorisant un partage équitable des charges et en veillant à ce que les normes de l'OTAN soient pleinement compatibles avec les initiatives de l'Union telles que le plan de développement des capacités et le train de mesures omnibus sur la préparation en matière de défense;*** invite la Commission, une fois qu'un tel accord aura été conclu, à préparer une proposition législative de recourir à des instruments juridiquement contraignants afin de mettre en œuvre et faire appliquer ***ces*** normes***, améliorant ainsi*** l'interopérabilité et ***établissant*** un cadre européen commun pour ***normaliser et*** certifier des équipements de défense plutôt que de procéder à ***des validations nationales distinctes***;

Or. en

Amendement 240
Judita Laššáková

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne ***la nécessité pour*** l'Union et l'OTAN ***de signer un accord de coopération*** en matière de planification et de développement des capacités ***afin de garantir une planification cohérente et*** complémentaire ***ainsi que des capacités de défense interopérables; invite la Commission, une fois qu'un tel accord***	15. souligne ***l'importance d'assurer la cohérence et la complémentarité entre*** l'Union et l'OTAN en matière de planification et de développement des capacités***; souligne que l'OTAN reste la pierre angulaire de la défense collective de ses membres européens et que le rôle de l'Union doit être*** complémentaire ***et de***

aura été conclu, à préparer une proposition législative qui permettrait de recourir à des instruments juridiquement contraignants afin de mettre en œuvre et faire appliquer les normes de l'OTAN pour les équipements, les munitions et les stocks, car cela permettrait d'améliorer l'interopérabilité et d'établir un cadre européen commun pour soumettre au banc d'épreuve et certifier des équipements de défense plutôt que de procéder à une validation nationale distincte pour chaque produit de défense;

soutien, en évitant les doubles emplois ou la mise en place de structures militaires parallèles;

Or. en

Amendement 241
Nikola Bartůšek, Roberto Vannacci, Jorge Buxadé Villalba

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne ***la nécessité pour l'Union et l'OTAN de signer un accord de*** coopération ***en matière de planification et de développement des capacités afin de garantir une planification cohérente et*** complémentaire ***ainsi que des capacités de défense interopérables; invite la Commission, une fois qu'un tel accord aura été conclu, à préparer une proposition législative qui permettrait de recourir à des*** instruments juridiquement contraignants ***afin de mettre en œuvre et faire appliquer les normes de l'OTAN pour les équipements, les munitions et les stocks, car cela permettrait d'améliorer l'interopérabilité et d'établir un cadre européen commun pour soumettre au banc d'épreuve et certifier des équipements de défense plutôt que de procéder à une validation nationale distincte pour chaque produit de défense***;	15. souligne le ***rôle central de l'OTAN en tant que pierre angulaire de la défense collective européenne et transatlantique, et insiste sur le fait que toute*** coopération ***dans le cadre de l'Union doit être*** complémentaire de ***l'Alliance atlantique et ne doit en aucun cas s'y substituer; rejette l'idée d'un accord UE-OTAN comportant des*** instruments juridiquement contraignants ***ou des compétences directes de la Commission dans le domaine de la planification des capacités***;

Or. en

Amendement 242
Engin Eroglu, Marjan Šarec, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne la nécessité pour l'Union et l'OTAN de signer un accord de coopération en matière de planification et de développement des capacités afin de garantir une planification cohérente et complémentaire ainsi que des capacités de défense interopérables; invite la Commission, une fois qu'un tel accord aura été conclu, à préparer une proposition législative qui permettrait de recourir à des instruments juridiquement contraignants afin de mettre en œuvre et faire appliquer les normes de l'OTAN pour les équipements, les munitions et les stocks, car cela permettrait d'améliorer l'interopérabilité et d'établir un cadre européen commun pour soumettre au banc d'épreuve et certifier des équipements de défense plutôt que de procéder à une validation nationale distincte pour chaque produit de défense;	15. souligne la nécessité pour l'Union et l'OTAN de signer un accord de coopération en matière de planification et de développement des capacités afin de garantir une planification cohérente et complémentaire ainsi que des capacités de défense interopérables; invite la Commission, une fois qu'un tel accord aura été conclu, à préparer ***d'ici juin 2026*** une proposition législative qui permettrait de recourir à des instruments juridiquement contraignants afin de mettre en œuvre et faire appliquer les normes de l'OTAN pour les équipements, les munitions et les stocks, car cela permettrait d'améliorer l'interopérabilité***, de réduire sensiblement le nombre de systèmes d'armes actuellement utilisés dans les États membres, d'éviter des doubles emplois inutiles*** et d'établir un cadre européen commun pour soumettre au banc d'épreuve et certifier des équipements de défense plutôt que de procéder à une validation nationale distincte pour chaque produit de défense;

Or. en

Amendement 243
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne la nécessité ***pour l'Union***	15. souligne la nécessité de ***renforcer***

et l'OTAN de signer un accord de coopération en matière de planification et de développement des capacités afin de garantir ***une planification cohérente et complémentaire ainsi que des*** capacités de défense ***interopérables***; invite la Commission***, une fois qu'un tel accord aura été conclu, à préparer une proposition législative qui permettrait de recourir à des instruments juridiquement contraignants afin de mettre en œuvre et faire appliquer les*** normes de l'OTAN pour les équipements, les munitions et les stocks, ***car cela permettrait*** d'améliorer l'interopérabilité et d'établir ***un cadre européen commun pour soumettre au*** banc d'épreuve ***et certifier des équipements de défense plutôt que de procéder à une validation nationale distincte pour chaque produit de défense***;

encore le cadre de coopération ***existant entre l'Union et l'OTAN en*** matière de planification et de développement des capacités***, en s'appuyant sur les déclarations conjointes UE-OTAN de 2016, 2018 et 2023,*** afin de garantir des ***approches cohérentes et complémentaires ainsi que l'interopérabilité entre les*** capacités de défense ***des États membres***; invite ***les États membres,*** la Commission ***et l'Agence européenne de défense à promouvoir l'alignement et la reconnaissance mutuelle des*** normes de l'OTAN pour les équipements, les munitions et les stocks, ***afin*** d'améliorer l'interopérabilité et de ***soutenir la mise en place d'installations européennes communes de mise au*** banc d'épreuve ***et de certification dont les résultats pourraient être mutuellement reconnus par les États membres***;

Or. en

Amendement 244
Mārtiņš Staķis

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. invite la Commission et l'Agence européenne de défense à proposer un cadre européen harmonisé pour les normes techniques et la certification des produits de défense, en s'appuyant sur le système européen de référence pour les normes de défense (EDSTAR) et, le cas échéant, en codifiant certains accords de normalisation OTAN (STANAG) dans la législation de l'Union; considère que des exigences de conformité à l'échelle de l'Union pour les munitions et les consommables amélioreraient considérablement la compatibilité croisée, permettraient de disposer d'installations

communes de mise au banc d'épreuve et de certification et réduiraient la fragmentation de la production dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 245
Urmas Paet

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. se félicite de la coordination plus étroite entre l'Union et l'OTAN en matière de planification des capacités et d'interopérabilité; demande la mise en place de projets de coopération phares le long du flanc oriental qui renforcent les capacités de dissuasion, de résilience et de cyberdéfense, en veillant à ce que les mesures du marché unique de l'Union complètent le cadre de défense collective de l'OTAN;

Or. en

Amendement 246
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. invite la Commission et l'OTAN à élaborer conjointement des orientations permettant aux États membres d'exclure les sous-traitants des juridictions à haut risque sur la base de considérations de sécurité, en garantissant la transparence et la cohérence;

Or. en

Amendement 247
Eszter Lakos

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne la nécessité de faire en sorte que l'Union joue un rôle plus proactif en soutenant les investissements dans les technologies et les produits à double usage, en particulier lorsqu'ils font partie des chaînes d'approvisionnement des produits de défense, afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement de l'Union et sa résilience face aux menaces hybrides et émergentes; plaide en faveur de la promotion de la commercialisation civile de ces technologies comme moyen d'élargir les débouchés commerciaux et de renforcer la BITDE, en favorisant les synergies entre le développement militaire et civil; invite la Commission et les États membres à établir de nouvelles mesures d'incitation en vue de localiser dans l'Union les chaînes d'approvisionnement des intrants les plus critiques pour les produits de défense;	16. souligne la nécessité de faire en sorte que l'Union joue un rôle plus proactif en soutenant les investissements dans les technologies et les produits à double usage, en particulier lorsqu'ils font partie des chaînes d'approvisionnement des produits de défense, afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement de l'Union et sa résilience face aux menaces hybrides et émergentes; plaide en faveur de la promotion de la commercialisation civile de ces technologies comme moyen d'élargir les débouchés commerciaux et de renforcer la BITDE, en favorisant les synergies entre le développement militaire et civil; invite la Commission et les États membres à établir de nouvelles mesures d'incitation en vue de localiser dans l'Union les chaînes d'approvisionnement des intrants les plus critiques pour les produits de défense; ***est d'avis que l'établissement de nouveaux sites de production, d'installations de recherche et d'essais dans les chaînes d'approvisionnement localisées dans l'Union devrait être orienté vers les pays qui présentent actuellement une base technologique et industrielle de défense moins développée, afin de soutenir les économies régionales et de garantir une répartition plus équilibrée des avantages économiques dans l'ensemble de l'Union;***

Or. en

Amendement 248
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne la nécessité de faire en sorte que l'Union joue un rôle plus proactif en soutenant les investissements dans les technologies et les produits à double usage, en particulier lorsqu'ils font partie des chaînes d'approvisionnement des produits de défense, afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement de l'Union et sa résilience face aux menaces hybrides et émergentes; plaide en faveur de la promotion de la commercialisation civile de ces technologies comme moyen d'élargir les débouchés commerciaux et de renforcer la BITDE, en favorisant les synergies entre le développement militaire et civil; invite la Commission et les États membres à établir de nouvelles mesures d'incitation en vue de localiser dans l'Union les chaînes d'approvisionnement des intrants les plus critiques pour les produits de défense;	16. souligne la nécessité de faire en sorte que l'Union joue un rôle plus proactif en soutenant les investissements dans les technologies et les produits à double usage, en particulier lorsqu'ils font partie des chaînes d'approvisionnement des produits de défense, afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement de l'Union et sa résilience face aux menaces hybrides et émergentes; plaide en faveur de la promotion de la commercialisation civile de ces technologies comme moyen d'élargir les débouchés commerciaux et de renforcer la BITDE, en favorisant les synergies entre le développement militaire et civil; invite la Commission et les États membres à établir de nouvelles mesures d'incitation en vue de localiser dans l'Union les chaînes d'approvisionnement des intrants les plus critiques pour les produits de défense; ***souligne que la réglementation des biens à double usage, notamment en ce qui concerne leur fabrication, doit être alignée sur les éventuelles règles d'exemption et les avantages applicables aux produits de défense purs, et doit en bénéficier;***

Or. sv

Amendement 249
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*

16. souligne la nécessité de faire en sorte que l'Union joue un rôle plus proactif en soutenant les investissements dans les technologies et les produits à double usage, en particulier lorsqu'ils font partie des chaînes d'approvisionnement des produits de défense, afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement de l'Union et sa résilience face aux menaces hybrides et émergentes; plaide en faveur de la promotion de la commercialisation civile de ces technologies comme moyen d'élargir les débouchés commerciaux et de renforcer la BITDE, en favorisant les synergies entre le développement militaire et civil; invite la Commission et les États membres à établir de nouvelles mesures d'incitation en vue de localiser dans l'Union les chaînes d'approvisionnement des intrants les plus critiques pour les produits de défense;	16. souligne la nécessité de faire en sorte que l'Union joue un rôle plus proactif en soutenant les investissements dans les technologies et les produits à double usage, en particulier lorsqu'ils font partie des chaînes d'approvisionnement des produits de défense, afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement de l'Union et sa résilience face aux menaces hybrides et émergentes; plaide en faveur de la promotion de la commercialisation civile de ces technologies comme moyen d'élargir les débouchés commerciaux et de renforcer la BITDE, en favorisant les synergies entre le développement militaire et civil; invite la Commission et les États membres à établir de nouvelles mesures d'incitation en vue de localiser dans l'Union les chaînes d'approvisionnement des intrants les plus critiques pour les produits de défense***, notamment via le programme de l'UE pour l'innovation dans le domaine de la défense (EUDIS) et un mécanisme renforcé de fonds propres pour la défense, axé sur la commercialisation à un stade avancé, l'augmentation du financement et l'accès des PME aux couloirs d'essai et aux champs de tir cybernétiques***;
	Or. en

Amendement 250
Wouter Beke

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne la nécessité de faire en sorte que l'Union joue un rôle plus proactif en soutenant les investissements dans les technologies et les produits à double usage, en particulier lorsqu'ils font partie des chaînes d'approvisionnement des produits de défense, afin de renforcer la sécurité	16. souligne la nécessité de faire en sorte que l'Union joue un rôle plus proactif en soutenant les investissements dans les technologies et les produits à double usage, en particulier lorsqu'ils font partie des chaînes d'approvisionnement des produits de défense, afin de renforcer la sécurité

d’approvisionnement de l’Union et sa résilience face aux menaces hybrides et émergentes; plaide en faveur de la promotion de la commercialisation civile de ces technologies comme moyen d’élargir les débouchés commerciaux et de renforcer la BITDE, en favorisant les synergies entre le développement militaire et civil; invite la Commission et les États membres à établir de nouvelles mesures d’incitation en vue de localiser dans l’Union les chaînes d’approvisionnement des intrants les plus critiques pour les produits de défense;

d’approvisionnement de l’Union et sa résilience face aux menaces hybrides et émergentes; ***se félicite donc de l’accord sur le mini-train de mesures ou le règlement en ce qui concerne l’incitation aux investissements liés à la défense dans le budget de l’Union pour mettre en œuvre le programme ReArm Europe;*** plaide en faveur de la promotion de la commercialisation civile de ces technologies comme moyen d’élargir les débouchés commerciaux***, de créer des retombées positives*** et de renforcer la BITDE, en favorisant les synergies entre le développement militaire et civil; invite la Commission et les États membres à établir de nouvelles mesures d’incitation en vue de localiser dans l’Union les chaînes d’approvisionnement des intrants les plus critiques pour les produits de défense;

Or. en

Amendement 251
Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne la nécessité de faire en sorte que l’Union joue un rôle plus proactif en soutenant les investissements dans les technologies et les produits à double usage, en particulier lorsqu’ils font partie des chaînes d’approvisionnement des produits de défense, afin de renforcer la sécurité d’approvisionnement de l’Union et sa résilience face aux menaces hybrides et émergentes; plaide en faveur de la promotion de la commercialisation civile de ces technologies comme moyen d’élargir les débouchés commerciaux et de renforcer la BITDE, en favorisant les synergies entre le développement militaire et civil; invite la Commission et les États	16. souligne la nécessité de faire en sorte que l’Union joue un rôle plus proactif en soutenant les investissements dans les technologies et les produits à double usage, en particulier lorsqu’ils font partie des chaînes d’approvisionnement des produits de défense, afin de renforcer la sécurité d’approvisionnement de l’Union et sa résilience face aux menaces hybrides et émergentes; plaide en faveur de la promotion de la commercialisation civile de ces technologies comme moyen d’élargir les débouchés commerciaux et de renforcer la BITDE, en favorisant les synergies entre le développement militaire et civil; invite la Commission et les États

membres à établir de nouvelles mesures d'incitation en vue de localiser dans l'Union les chaînes d'approvisionnement des intrants les plus critiques pour les produits de défense;	membres à établir de nouvelles mesures d'incitation en vue de localiser dans l'Union les chaînes d'approvisionnement des intrants les plus critiques pour les produits de défense; ***souligne qu'en particulier, le secteur émergent du nouvel âge spatial et son potentiel d'innovation en matière de technologies à double usage devraient également être pleinement exploités en ce qui concerne les développements civils et de défense;***
	Or. en

Amendement 252
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne la nécessité de faire en sorte que l'Union joue un rôle plus proactif en soutenant les investissements dans les technologies et les produits à double usage, en particulier lorsqu'ils font partie des chaînes d'approvisionnement des produits de défense, afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement de l'Union et sa résilience face aux menaces hybrides et émergentes; plaide en faveur de la promotion de la commercialisation civile de ces technologies comme moyen d'élargir les débouchés commerciaux et de renforcer la BITDE, en favorisant les synergies entre le développement militaire et civil; invite la Commission et les États membres à établir de nouvelles mesures d'incitation en vue de localiser dans l'Union les chaînes d'approvisionnement des intrants les plus critiques pour les produits de défense;	16. souligne la nécessité de faire en sorte que l'Union joue un rôle plus proactif en soutenant les investissements dans les technologies et les produits à double usage, en particulier lorsqu'ils font partie des chaînes d'approvisionnement des produits de défense, afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement de l'Union et sa résilience face aux menaces hybrides et émergentes; plaide en faveur de la promotion de la commercialisation civile de ces technologies comme moyen d'élargir les débouchés commerciaux et de renforcer la BITDE, en favorisant les synergies entre le développement militaire et civil; ***demande l'élaboration de normes éthiques et un contrôle démocratique du développement des systèmes d'armes autonomes et des technologies de défense basées sur l'IA;*** invite la Commission et les États membres à établir de nouvelles mesures d'incitation en vue de localiser dans l'Union les chaînes d'approvisionnement des intrants les plus

critiques pour les produits de défense;

Or. en

Amendement 253
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne la nécessité de faire en sorte que l'Union joue un rôle plus proactif en soutenant les investissements dans les technologies et les produits à double usage, en particulier lorsqu'ils font partie des chaînes d'approvisionnement des produits de défense, afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement de l'Union et sa résilience face aux menaces hybrides et émergentes; plaide en faveur de la promotion de la commercialisation civile de ces technologies comme moyen d'élargir les débouchés commerciaux et de renforcer la BITDE, en favorisant les synergies entre le développement militaire et civil; invite la Commission et les États membres à établir de nouvelles mesures d'incitation en vue de localiser dans l'Union les chaînes d'approvisionnement des intrants les plus critiques pour les produits de défense;	16. souligne la nécessité de faire en sorte que l'Union joue un rôle plus proactif en soutenant les investissements dans les technologies et les produits à double usage, en particulier lorsqu'ils font partie des chaînes d'approvisionnement des produits de défense, afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement de l'Union et sa résilience face aux menaces hybrides et émergentes; plaide en faveur de la promotion de la commercialisation civile de ces technologies comme moyen d'élargir les débouchés commerciaux et de renforcer la BITDE, en favorisant les synergies entre le développement militaire et civil***, en soulignant la nécessité d'intégrer les entreprises à double usage des secteurs militaire et civil dans les États membres et les pays similaires***; invite la Commission et les États membres à établir de nouvelles mesures d'incitation en vue de localiser dans l'Union les chaînes d'approvisionnement des intrants les plus critiques pour les produits de défense;

Or. en

Amendement 254
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne la nécessité de faire en sorte que l'Union joue un rôle plus proactif en soutenant les investissements dans les technologies et les produits à double usage, en particulier lorsqu'ils font partie des chaînes d'approvisionnement des produits de défense, afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement de l'Union et sa résilience face aux menaces hybrides et émergentes***; plaide en faveur de la promotion de la commercialisation civile de ces technologies*** comme moyen d'élargir les débouchés commerciaux et de renforcer la BITDE, en favorisant les synergies entre le développement militaire et civil; invite la Commission et les États membres à établir de nouvelles mesures d'incitation en vue de localiser dans l'Union les chaînes d'approvisionnement des intrants les plus critiques pour les produits de défense;	16. souligne la nécessité de faire en sorte que l'Union joue un rôle plus proactif en soutenant les investissements dans les technologies et les produits à double usage, en particulier lorsqu'ils font partie des chaînes d'approvisionnement des produits de défense, afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement de l'Union et sa résilience face aux menaces hybrides et émergentes ***et*** comme moyen d'élargir les débouchés commerciaux et de renforcer la BITDE, en favorisant les synergies entre le développement militaire et civil; invite la Commission et les États membres à établir de nouvelles mesures d'incitation en vue de localiser dans l'Union les chaînes d'approvisionnement des intrants les plus critiques pour les produits de défense;

Or. en

Amendement 255
Tobias Cremer, José Cepeda, Raphaël Glucksmann, Elio Di Rupo, Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. rappelle qu'il importe de garantir la légitimité démocratique, la responsabilité et la transparence afin d'obtenir le soutien public nécessaire à l'augmentation des dépenses dans le domaine de la défense, ainsi que de garantir une répartition juste et équilibrée des coûts et des avantages qui en découlent dans l'ensemble de l'Union; souligne que l'Union risque d'être instable et vulnérable, indépendamment de ses capacités militaires, si les facteurs

qui sapent la confiance des citoyens dans les institutions et les processus démocratiques ne sont pas traités de manière efficace; fait donc observer la nécessité de veiller à ce que la production industrielle, les investissements et la création de valeur dans le domaine de la défense soient géographiquement équilibrés et contribuent à la convergence économique et sociale au sein de l'Union; demande que la planification des investissements en matière de défense soit effectuée de manière à renforcer la cohésion sociale au sein des régions et des États membres, ainsi qu'entre eux;

Or. en

Amendement 256
Pekka Toveri

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne la nécessité de procéder à une évaluation globale de l'ensemble de la chaîne de production de l'industrie européenne de la défense; demande instamment à la Commission d'identifier les matières premières critiques et les composants essentiels et d'élaborer une stratégie visant à garantir leur approvisionnement sûr et durable auprès de sources européennes ou similaires, afin de mettre fin aux dépendances stratégiques préjudiciables, notamment en ce qui concerne le nickel russe, les matières rares chinoises et les semi-conducteurs taïwanais;

Or. en

Amendement 257

Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. demande la création de fonds régionaux de développement de l'industrie de la défense spécifiquement destinés aux régions confrontées à la transition économique, en veillant à ce que les bénéfices du développement de l'industrie de la défense soient harmonieusement répartis dans l'Union et contribuent à la cohésion sociale; souligne que ces fonds devraient donner la priorité à la création d'emplois, au développement des compétences et au soutien des PME locales dans les chaînes d'approvisionnement de la défense;

Or. en

Amendement 258
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. invite la Commission à étudier la création d'une autorité européenne de conception dans le cadre des futurs programmes de l'Union tels que le programme européen pour l'industrie de la défense (EDIP), en combinant les compétences juridiques et techniques pour gérer la propriété intellectuelle, certifier les conceptions de systèmes et permettre aux producteurs autorisés de l'Union de fabriquer des équipements approuvés dans le respect de normes communes de qualité et de sécurité;

Or. en

Amendement 259
Nikola Bartůšek, Roberto Vannacci, Jorge Buxadé Villalba

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. invite la Commission et l'Agence européenne de défense à limiter leur rôle à des tâches de soutien technique et de coordination, sans aucun pouvoir d'exécution ou de contrôle sur la conception ou la mise en œuvre des projets, qui doivent être régis par des accords intergouvernementaux entre les États membres participants;

Or. en

Amendement 260
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. encourage la Commission et les États membres à promouvoir des projets de développement conjoints dans des domaines technologiquement avancés, tels que la guerre électronique, les communications sécurisées, l'intelligence artificielle et les systèmes spatiaux, où la mise en commun des ressources peut créer des avancées inaccessibles à la plupart des États membres pris individuellement;

Or. en

Amendement 261
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. se félicite de l'Initiative des Trois Mers, qui constitue une plateforme permettant de mobiliser des partenariats public-privé et des cofinancements pour la logistique à double usage sur le flanc oriental; demande que les corridors nord-sud prioritaires (Via Carpatia, Via Baltica, Rail Baltica, zone de Suwałki) soient traités comme des projets de préparation à la défense;

Or. en

Amendement 262
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. considère qu'il est prioritaire d'investir dans la main-d'œuvre et l'infrastructure de production en normalisant les architectures ouvertes pour l'interopérabilité, le cas échéant, et d'assurer la coordination avec les programmes DIANA et JATEC de l'OTAN afin d'aligner les normes sur les besoins d'interopérabilité de l'alliance tout en maintenant le contrôle de la fabrication par les États membres;

Or. en

Amendement 263
Nikola Bartůšek, Roberto Vannacci, Jorge Buxadé Villalba

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. souligne que le Parlement européen exerce ses fonctions d'information et de contrôle budgétaire sans interférer dans les compétences exclusives des États membres en matière de défense, garantissant ainsi la pleine souveraineté budgétaire et stratégique de chacun d'entre eux;

Or. en

Amendement 264
Tobias Cremer, José Cepeda, Raphaël Glucksmann, Elio Di Rupo, Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. souligne l'importance de poursuivre une harmonisation, une coordination et une équité accrues des régimes fiscaux applicables aux entreprises opérant dans le secteur de la sécurité et de la défense dans l'ensemble de l'Union, et note le rôle potentiel futur de l'imposition des bénéfices exceptionnels lorsque cela est justifié;

Or. en

Amendement 265
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*

17. est fermement convaincu que, pour garantir la légitimité démocratique et la transparence des politiques de défense de l'Union en période de guerre hybride et de campagnes de désinformation russes, il est essentiel que le Parlement joue un rôle central dans la planification, le contrôle et la surveillance de ce processus;	17. est fermement convaincu que, pour garantir la légitimité démocratique et la transparence des politiques de défense de l'Union en période de guerre hybride et de campagnes de désinformation russes, il est essentiel que le Parlement joue un rôle central dans la planification, le contrôle et la surveillance de ce processus; ***insiste sur l'établissement de dialogues interinstitutionnels réguliers impliquant le Parlement européen, les syndicats, les organisations de la société civile et les parties prenantes concernées afin de garantir une large participation démocratique aux décisions en matière de politique de défense; demande la création d'un mécanisme de contrôle parlementaire ayant pleinement accès aux informations relatives aux dépenses de défense, aux acquisitions et à la politique industrielle;***
	Or. en

Amendement 266
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. est fermement convaincu que, pour garantir la légitimité démocratique et la transparence des politiques de défense de l'Union en période de guerre hybride et de campagnes de désinformation russes, il est essentiel que le Parlement joue un rôle central dans la planification, le contrôle et la surveillance de ce processus;	17. est fermement convaincu que, pour garantir la légitimité démocratique et la transparence des politiques de défense de l'Union en période de guerre hybride et de campagnes de désinformation russes, il est essentiel que le Parlement joue un rôle central dans la planification, le contrôle et la surveillance de ce processus; ***souligne que les exigences de transparence doivent être équilibrées avec la protection des données sensibles relatives à l'industrie et à la capacité de production; invite la Commission à garantir des canaux sécurisés pour l'échange d'informations classifiées et commercialement***

confidentielles avec l'industrie et les autorités nationales;

Or. en

Amendement 267
Adam Bielan, Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. est fermement convaincu que, ***pour garantir la légitimité démocratique et*** la transparence ***des*** politiques de défense ***de l'Union en période de guerre hybride et de campagnes de désinformation russes, il est essentiel que le Parlement joue un rôle central dans la planification, le contrôle et la surveillance de ce processus***;	17. est fermement convaincu que, ***compte tenu de l'agression actuelle de la Russie contre l'Ukraine,*** la transparence ***et la responsabilité démocratique dans les actions de l'Union liées à la défense sont essentielles; souligne que le Parlement européen devrait exercer un contrôle budgétaire et politique approprié sur les initiatives de défense financées par l'Union, tout en respectant pleinement la responsabilité première des États membres pour leurs*** politiques ***nationales*** de ***sécurité et de*** défense***, et souligne que ces efforts doivent rester complémentaires du cadre de défense collective de l'OTAN***;

Or. en

Amendement 268
Judita Laššáková

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***est fermement convaincu que, pour garantir*** la légitimité démocratique ***et la transparence des politiques*** de défense ***de l'Union en période de guerre hybride et de campagnes de désinformation russes, il est essentiel que le Parlement joue un rôle***	17. ***souligne que si une transparence accrue et un contrôle parlementaire sont essentiels, les décisions concernant l'utilisation des forces armées et la planification de la défense doivent rester sous le contrôle des parlements et des***

central dans la planification, le contrôle et la surveillance de ce processus;	***gouvernements nationaux; note que*** la légitimité démocratique ***en matière*** de défense ***découle principalement des institutions démocratiques des États membres, conformément à leurs traditions constitutionnelles***;

Or. en

Amendement 269
Nicolás Pascual de la Parte, Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. est fermement convaincu que, pour garantir la légitimité démocratique et la transparence des politiques de défense de l'Union en période de guerre hybride et de campagnes de désinformation russes, ***il est essentiel que*** le Parlement ***joue*** un rôle central dans ***la*** planification, ***le*** contrôle et ***la*** surveillance ***de ce processus***;	17. est fermement convaincu que, pour garantir la légitimité démocratique et la transparence des politiques de défense de l'Union en période de guerre hybride et de campagnes de désinformation russes, le Parlement ***doit jouer*** un rôle central dans ***leur*** planification, ***leur*** contrôle et ***leur*** surveillance***; souligne que la transparence et la responsabilité doivent être assurées***;

Or. en

Amendement 270
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. est fermement convaincu que, pour garantir la légitimité démocratique et la transparence des politiques de défense de l'Union en période de guerre hybride et de campagnes de désinformation russes, il est essentiel que le Parlement joue ***un*** rôle ***central*** dans la planification, le contrôle et la surveillance de ce processus;	17. est fermement convaincu que, pour garantir la légitimité démocratique et la transparence des politiques de défense de l'Union en période de guerre hybride et de campagnes de désinformation russes, il est essentiel que le Parlement joue ***son*** rôle dans la planification, le contrôle et la surveillance de ce processus;

Or. en

Amendement 271
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. est fermement convaincu que, pour garantir la légitimité démocratique et la transparence des politiques de défense de l'Union en période de guerre hybride et de campagnes de désinformation ***russes***, il est essentiel que le Parlement joue un rôle central dans la planification, le contrôle et la surveillance de ce processus;	17. est fermement convaincu que, pour garantir la légitimité démocratique et la transparence des politiques de défense de l'Union en période de guerre hybride et de campagnes de désinformation, il est essentiel que le Parlement joue un rôle central dans la planification, le contrôle et la surveillance de ce processus;

Or. en

Amendement 272
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. suggère que le programme relatif à l'union des compétences inclue explicitement le secteur de la défense, en facilitant la mobilité des travailleurs qualifiés entre les États membres, là où ils sont le plus nécessaires; invite les États membres à promouvoir les carrières dans les technologies de défense auprès des jeunes, notamment par des campagnes de sensibilisation à la contribution du secteur à la sécurité et à l'innovation technologique de l'Europe; encourage l'établissement de partenariats public-privé entre les entreprises de défense, les établissements d'enseignement et les gouvernements afin de créer des filières

de talents;

Or. en

Amendement 273
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. invite la Commission à procéder régulièrement à des évaluations de l'incidence sociale et économique des futures politiques industrielles de défense, y compris leurs effets sur l'emploi, la répartition des revenus, le développement régional et la cohésion sociale; insiste pour que ces évaluations soient rendues publiques et discutées au sein du Parlement européen avant que des décisions politiques majeures ne soient prises; demande instamment que toute incidence sociale négative recensée soit compensée par des programmes d'investissement social;

Or. en

Amendement 274
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. souligne le rôle crucial de l'AED dans la promotion d'un marché européen intégré de la défense et demande le renforcement du mandat et des ressources de l'AED à cet égard; soutient une plus grande implication de l'AED dans le suivi de la mise en œuvre des initiatives de

l'Union en matière de défense et dans l'identification des obstacles persistants sur le marché; estime que le renforcement de l'AED contribuera à favoriser la confiance mutuelle et la coopération nécessaires pour faire progresser le marché unique de la défense, l'Agence étant particulièrement bien placée pour faire le lien entre les intérêts nationaux et européens;

Or. en

Amendement 275
Judita Laššáková

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. souligne qu'une approche réaliste de l'intégration de la défense européenne devrait se concentrer sur l'interopérabilité, les normes communes, la coopération industrielle et le renforcement du marché intérieur, tout en préservant le principe fondamental de la souveraineté nationale en matière de défense et en s'abstenant de toute mesure visant à créer une armée européenne supranationale ou à fédéraliser les structures de défense;

Or. en